

Université de Montréal

La lettre comme outil de l'administration abbatiale et épiscopale dans le nord
de la Gaule carolingienne (800-875)

par

Martin Gravel
Département d'histoire
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention
du grade de Maître ès arts (M.A.)

Août 2002

© Martin Gravel, 2002



D
H

1154

2002

N. 015



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :
La lettre comme outil de l'administration abbatiale et épiscopale dans le nord
de la Gaule carolingienne (800-875)

présenté par
Martin Gravel

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Président-rapporteur:	Pierre Boglioni
Directrice	: Denise Angers
Codirecteur	: Joseph-Claude Poulin
Jury	: Régine LeJan (France)

Mémoire accepté le : 14 octobre 2002

Sommaire

Le dépouillement du corpus épistolaire de la première moitié du IX^e siècle permet d'établir un rapport entre les différentes catégories de lettres et leurs modes de conservation. Les lettres savantes étaient copiées afin d'en préserver le contenu, et, de ce fait, méritaient un traitement semblable aux autres genres de productions littéraires. Les lettres qui touchaient aux affaires courantes étaient sauvegardées dans des recueils de modèles servant à enseigner l'art épistolaire. Ces recueils témoignent d'un usage fréquent de l'écriture pour communiquer à distance à des fins administratives. Ils permettent de comprendre que les abbés et les évêques utilisaient différents registres de communication écrite sur une base régulière, quotidienne même, contrairement à ce que l'étroitesse du corpus pourrait suggérer. De simples billets suffisaient pour échanger avec les subordonnés de condition modeste. La rhétorique épistolaire proprement dite était mise à contribution lorsqu'il s'agissait de se concilier des égaux ou les représentants du pouvoir.

Mots clés

Abbés – Administration – Amitié – Communication – Correspondance – Écriture –
Épîtres – Évêques – Lettres – Moyen Âge

Summary

Examination of the extant letters of the first half of the 9th century makes it possible to establish a link between the different kinds of letters and the factors of their survival. Letters pertaining to learned exchanges were copied for their content, in the same way other literary texts were. Letters concerning pragmatical matters were kept in collections and used as models for teaching and epistolary practice. These collections give proof of the customary use of writing as a tool for long-distance administrative communication. Their analysis demonstrates that abbots and bishops used different levels of letter-writing almost daily, contrary to what one might be tempted to infer from the relative smallness of the corpus. Simple notes sufficed when communicating with subordinates, whereas epistolary rhetoric was put to work when one's goal was to confer with an equal or a representative of the State.

Key words

Abbot – Administration – Bishop – Communication – Correspondence – Epistle – Friendship – Letters – Literacy – Middle Ages

Table des matières

SOMMAIRE ET MOTS CLÉS.....	iii
SUMMARY AND KEY WORDS.....	iv
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	ix
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	x
REMERCIEMENTS.....	xii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : NATURE ET MODE DE CONSERVATION DES LETTRES ÉPARSES.....	12
Préfaces, prologues et lettres de dédicace	12
Opuscules et lettres savantes	15
Autres types de lettres éparses	17
Deux dossiers épistolaires thématiques	24
CHAPITRE 2 : VOCATION DIDACTIQUE DES COLLECTIONS PERSONNALISÉES.....	32
Trente-deux lettres de Frothaire de Toul	33
Du monastère de Saint-Bavon à l'école cathédrale de Laon : les lettres d'Éginhard	40
Une collection didactique presque complète : Loup de Ferrières	45

Un cas d'exception : Agobard de Lyon et le ms. 2853 du fonds latin de la Bibliothèque nationale de France	49
Quelques traces de collections didactiques : lettres de Theuthilde de Remiremont et de Dungal de Saint-Denis	52
CHAPITRE 3 : GESTION DES DOMAINES ET COMMUNICATION ÉCRITE.....	56
Les silences de la collection de Frothaire	57
Loup de Ferrières, défenseur d'un patrimoine monastique	60
Éginhard, abbé laïque et grand propriétaire terrien	64
Lettre d'un évêque à un <i>praepositus</i> , conservée dans son état originel	69
Bilan lexicographique : absence d'un vocabulaire propre aux missives destinées aux officiers locaux	72
CHAPITRE 4 : <i>AMICITIA ET CARITAS</i> . ENTRAIDE ET NÉGOCIATION DANS LA CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE.....	79
À propos de l'amitié au IX ^e siècle	80
Définir la nature des relations	84
Subvenir aux besoins matériels	89
Intercéder et négocier entre égaux	100
CHAPITRE 5 : ÉVÊQUES ET ABBÉS AU SERVICE DE L'ÉTAT.....	109
À la rencontre du prince	111
Le palais, centre névralgique de l'administration d'État	116
Assurer sa charge	125
Servir l'État	128

Garantir ses droits, protéger ses bénéfices	133
CONCLUSION.....	136
BIBLIOGRAPHIE.....	141
ANNEXE 1 : COTATION DES LETTRES.....	155
ANNEXE 2 : FAC-SIMILÉS.....	162

Liste des tableaux

I	Lettres éparses autres que les préfaces épistolaires et les lettres savantes.....	17
II	Lettres du dossier de l'élection de Willibert de Cologne.....	26
III	Objet des lettres de la collection de Frothaire de Toul.....	37
IV	Objet des formules dites « de Gorze ».....	38
V	Manuscrit BNF fonds latin 11379.....	41
VI	Objet des lettres de la collection d'Éginhard.....	43
VII	Copistes et correcteurs du manuscrit BNF fonds latin 2858.....	47
VIII	Manuscrit BNF fonds latin 2853.....	50
IX	Lettres d'Éginhard à ses subordonnés.....	66
X	Mots autres que <i>litterae</i> (pl.) et <i>epistola</i> servant à désigner la lettre dans les correspondances de Frothaire, Éginhard et Loup de Ferrières.	73
XI	Mentions d'aide matérielle dans la correspondance de Loup de Ferrières.....	96
XII	Intercessions à la cour sans intervention apparente des officiers palatins, dans les lettres de Loup de Ferrières.....	120
XIII	Comparaison de deux lettres admonitoires.....	130
XIV	Concordance des lettres éparses de cote EV	157
XV	Concordance des lettres du dossier du divorce de Lothaire II.....	160

Liste des graphiques

1. Distribution dans les manuscrits des préfaces épistolaires et des lettres savantes carolingiennes..... 22
2. Distribution dans les manuscrits des lettres éparses carolingiennes qui ne sont ni des préfaces, ni des lettres savantes..... 23

Liste des abréviations

AA	Lettres éditées en appendice de la correspondance d'Alcuin dans les <i>MGH</i>
<i>A.E.S.C.</i>	Annales, économies, sociétés, civilisations
AL	Lettres d'Agobard de Lyon
AM	Lettres d'Amalaire de Metz
<i>B.E.C.</i>	Bibliothèque de l'École des Chartes
BNF	Bibliothèque nationale de France
CT	Lettres de Claude de Turin
DL	Lettres appartenant au dossier du divorce de Lothaire II
DS	Lettres de Dungal de Saint-Denis
EC	Lettres variées écrites pendant le règne de Charlemagne
EG	Lettres d'Éginhard
EV	Lettres variées écrites après la mort de Charlemagne
FT	Lettres de Frothaire de Toul
GC	Lettres appartenant au dossier de la déposition de Gunther de Cologne
LA	Lettres éditées en appendice de la correspondance de Loup de Ferrières dans les <i>MGH</i>
LF	Lettres de Loup de Ferrières
<i>M.A.</i>	Le Moyen Âge
<i>MGH</i>	<i>Monumenta Germaniae Historica</i>
ms.	manuscrit (pluriel : mss)
PL	Patrologie latine

- R.B.* Revue bénédictine
RM Lettres de Raban Maur
TR Lettres de Theuthilde de Remiremont

Remerciements

Lorsqu'en automne 1998 je suis arrivé au département d'histoire de l'Université de Montréal, je n'avais pas d'autre but que de m'éloigner pour un temps des difficultés de la vie de musicien pigiste. J'ai compris bien vite que je ne retournerais plus dans cet univers nocturne, et me voici, quatre années plus tard, sur le point de compléter la première étape de ce qui sera, je l'espère, une carrière de médiéviste.

Mes aînés savent bien que ce mémoire n'est, somme toute, qu'un exercice, que le résultat d'un effort d'étudiant. Il serait inconvenant de donner trop d'importance à cet accomplissement modeste en remerciant à l'excès ceux qui ont contribué à sa réalisation, mais il me faut pourtant citer ceux qui m'ont encouragé, épaulé, soutenu et conseillé : je leur dois, plus qu'à moi-même, cette première récolte.

À mes maîtres, Mme Denise Angers et M. Joseph-Claude Poulin, dont l'enthousiasme et l'inspiration ne m'ont jamais fait défaut, pour la façon avec laquelle ils ont su pondérer rigueur et mansuétude. Ce fut pour moi un privilège de travailler sous la tutelle de deux chercheurs qui représentent, à mes yeux, ce que le monde scientifique a de meilleur.

Aux professeurs et aux cadres du département d'histoire et du centre d'études médiévales de l'Université de Montréal. Avec une pensée particulière pour Mme Elisabeth Schulze-Busacker, pour ses bons conseils et son dévouement sans borne. À M. Pietro Boglioni, à qui je dois mes premiers encouragements. À M. Serge Lusignan pour sa confiance au cours des trois années pendant lesquelles je fus auxiliaire d'enseignement sous sa direction, de même que pour son appui indéfectible dans mes recherches qui, à 500 années près, ne sont pas si loin des siennes. À Mme Monique Goulet, qui a été généreuse de son temps et très patiente face à mes bourdes de latiniste débutant. Aux grands médiévistes qui ont bien voulu

me rencontrer et discuter avec moi lors de mon séjour en Europe de l'été 2001 : Régine Le Jan, Michel Parisse, Michel Sot et Martin Heinzelmann.

À ceux qui ont rendu possible la poursuite de mes travaux. À la Mission historique française en Allemagne et à son directeur, M. Pierre Monnet, pour leur merveilleux accueil dans la ville de grandes études qu'est Göttingen. À Mme Nicole Bériou et à l'Association Grain d'Espoir, grâce à qui j'ai été en mesure d'effectuer un séjour de recherche fructueux à Paris. À l'Institut historique allemand, pour m'avoir aimablement donné accès à sa superbe bibliothèque parisienne. Au département d'histoire de l'Université de Montréal, qui a toujours concrétisé ses exhortations à poursuivre mes travaux. Ces personnes et ces institutions continuent à rendre possible la formation de nouveaux chercheurs dans d'excellentes conditions.

À mes camarades d'étude à Montréal et en Europe : Laurent, Louis-Philippe, Marie-Hélène et Charles. À Nicolas qui m'a sérieusement ébranlé et Sébastien qui a su remettre les choses en perspective. À Julie bien sûr, qui a tempéré mes découragements, enduré mon mutisme et partagé mes espoirs sans jamais me mettre les claques que j'ai trop souvent méritées.

À mon père, le meilleur homme que je connaisse, à qui je dois la curiosité, le sens du devoir, le goût de la science et l'amour du travail bien fait.

Merci

Introduction

Sous la forme d'un royaume, puis d'un empire, les Carolingiens ont donné à l'Europe occidentale une des constructions socio-politiques les plus ambitieuses qu'elle ait connues. De l'avènement de Pépin III au partage de Verdun, cet espace a conservé sa cohésion pendant près d'un siècle et ses structures ont survécu longtemps à sa fragmentation. Imbus d'idéalisme augustinien, conscients de l'originalité de leur situation et de la puissance des outils qu'ils avaient à leur disposition, les Carolingiens développèrent des politiques centralisatrices à la hauteur de leurs ambitions. Elles ne purent, en définitive, que se superposer aux réalités locales, sans parvenir à les supplanter. Qu'il s'agisse d'homogénéiser la liturgie, d'organiser l'enseignement et son corpus ou de gérer de près les domaines royaux, la mise en oeuvre des plans carolingiens sur un ensemble territorial qui surpassa le million de kilomètres carrés dépendait pour une part d'un usage raisonné de l'écriture et de moyens de communication efficaces. Notre compréhension de ce point tournant de l'histoire de l'Occident dépend largement de l'étude de ses activités de communication écrite.

En matière de communication, les institutions d'Église étaient au coeur des efforts carolingiens. Pour peu qu'il soit maintenu et bien organisé, le découpage du territoire en provinces, diocèses et paroisses avait un grand potentiel en tant que réseau de transmission des lettres et des messages. La hiérarchie ecclésiastique, construite selon un schéma à la fois géographique et humain, était le meilleur outil de contrôle des hommes dont disposait le pouvoir. En parallèle, le lacs des monastères royaux et de leurs dépendances lui offrait une emprise directe sur une part considérable du territoire et de ses ressources. Les dirigeants des institutions abbatiales et épiscopales auraient sans doute placé en tête de leurs priorités les tâches visant à sauver les âmes, qu'il s'agisse de la prière, de l'office divin, d'évangélisation ou de prédication. Mais les abbés et les évêques étaient aussi de véritables fonctionnaires, nommés par l'État et contraints à le servir en retour des bénéfices dont ils dépendaient : « Gouverner et administrer a été ainsi, du moins

économiquement, un contrat d'exploitation commune, conclu entre le monarque et les administrateurs aux frais des administrés »¹. Une fois placés à la tête d'un diocèse ou d'une abbaye royale, ils se voyaient confier une tâche complexe dont il est difficile d'isoler les composantes. D'un point de vue strictement matériel, ils devaient gérer les ressources mises à la disposition de l'institution dont ils étaient responsables, et, en retour, assurer à l'État toute une panoplie de *servitia*.

Le présent travail vise à comprendre comment la communication écrite était utile au bon déroulement de ces activités, en se concentrant sur ce qui touche aux biens terrestres confiés aux abbés et aux évêques. Par extension, il porte sur la mise à profit de ces ressources, sur les hommes qui y travaillent et la répartition de la production. L'étendue chronologique de l'enquête va de la proclamation de l'empire à sa fragmentation définitive suite à la disparition des derniers successeurs forts de Charlemagne². Les administrateurs ecclésiastiques de cette période constituaient les 2^e et 3^e générations de lettrés carolingiens, celles dont la formation est tributaire des nombreuses mesures de redressement en matière d'éducation et d'organisation ecclésiastique de Pépin III, Charlemagne et Louis le Pieux³. Ces trois premiers quarts du IX^e siècle semblent particulièrement prometteurs, puisque à ce moment les réformes avaient eu le temps de porter leurs fruits, et les troubles politiques qui mènent au partage de Verdun n'avaient pas encore affaibli les réseaux d'échange. Il est raisonnable de supposer que durant cette période, l'utilisation de l'écriture pour communiquer à distance a dû être de très haut niveau comparativement aux années qui précèdent et à celles qui suivent.

La période carolingienne n'a laissé que quelques bribes de textes normatifs concernant la communication, rien qui puisse suffire à une enquête poussée sur le sujet. En tant que vestiges de la pratique, les lettres constituent le corpus de sources le mieux adapté à un tel projet. Sous le titre *Epistolae merovingici et Karolini aevi*, les *Monumenta Germaniae Historica* ont publié une série d'éditions qui fait encore

¹ Karl Ferdinand Werner, « *Missus-marchio-comes*. Entre l'administration centrale et l'administration locale de l'empire carolingien », dans W. Paravicini et K.-F. Werner (dir.), *Histoire comparée de l'administration (IV^e-XVIII^e siècles)*, Munich/Zurich, Artemis, 1980, p. 238.

² Lothaire II (†869), Louis II (†875), Louis le Germanique (†876), Charles le Chauve (†877).

³ La première génération étant celle des lettrés de haut calibre que Charlemagne avait recrutés un peu partout en Europe : Alcuin, Paul Diacre, Théodulfe d'Orléans, etc.

autorité et qui contient la presque totalité des lettres conservées pour l'intervalle temporel choisi. Cette série offre une précieuse vue d'ensemble, grâce à laquelle il est possible d'affirmer que les lettres sont en nombre suffisant pour soutenir la recherche. La plupart d'entre elles proviennent du centre du monde carolingien – Neustrie, Austrasie, Germanie – ce qui aura pour conséquence d'orienter les regards dans cette direction. Il ne serait pas possible de s'intéresser à une autre région de manière spécifique sans limiter grandement la quantité de lettres disponibles. Heureusement, cette contrainte apportée aux limites géographiques de l'étude va dans le même sens que le choix des bornes chronologiques indiqué précédemment. C'est véritablement l'endroit et la période de plus grand ascendant du pouvoir réformateur carolingien qui seront placés sous la loupe.

Survol historiographique

Les médiévistes cherchent depuis longtemps à comprendre le rôle que tenait l'écriture dans la société carolingienne, tant dans les sphères publiques que privées. La publication en 1951 d'un article de Ganshof sur l'usage de l'écrit en matière administrative à l'époque carolingienne a lancé un vigoureux débat qui ne s'apaise que sporadiquement depuis⁴. En 1994, Mark Mersiowsky en a proposé un excellent survol⁵. Il y résume certaines contributions importantes, dont celles de Reinhard Schneider, Arnold Bühler, Hubert Mordek, James Campbell, Peter Johanek, Janet Nelson, Rosamond McKitterick et Martina Stratmann⁶. Le but de cet exercice historiographique était de démontrer que la recherche avait commis l'erreur de négliger les lettres pour se pencher sur les capitulaires, les lois et les actes de tous genres. Une part de la responsabilité de ce manquement est attribuable à la façon

⁴ François-Louis Ganshof, « Charlemagne et l'usage de l'écrit en matière administrative », *M.A.*, 57 (1951), p. 1-25.

⁵ Mark Mersiowsky, « Regierungspraxis und Schriftlichkeit im Karolingerreich : Das Fallbeispiel der Mandate und Briefe », dans Rudolf Schieffer (dir.), *Schriftkultur und Reichsverwaltung unter den Karolingern : Referate des Kolloquiums der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften am 17.-18. Februar 1994 in Bonn*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1996, p. 110-118.

⁶ Les médiévistes germanophones ont donné une place importante à cette recherche dans le cadre plus large des travaux portant sur la *pragmatische Schriftlichkeit*.

dont le corpus épistolaire a été édité, en marge des grandes éditions documentaires. Mersiowsky plaide en faveur de l'étude des lettres en tant que documents de la pratique, en opposition à une trop grande concentration de la recherche sur les textes normatifs. L'objectif de ce mémoire est de contribuer à remédier à ce manquement, tâche à laquelle peu de chercheurs se sont attelés. Par contre Martina Stratmann fait preuve d'une détermination remarquable, ayant déjà complété une étude traitant de l'administration diocésaine et basée sur la correspondance d'Hincmar de Reims⁷. Elle s'est aussi intéressée aux lettres reçues par ce prélat, de même qu'à ses correspondants et à la façon dont son courrier était archivé⁸. Elle a ensuite publié un article sur l'administration abbatiale et épiscopale carolingienne, en prenant soin de donner aux sources épistolaires la place qui leur revient⁹.

Mais le vide historiographique est en fait plus vaste que ne l'indique Mersiowsky. En plus de ne pas recevoir l'attention qu'elles méritent dans le cadre de la recherche portant sur la *pragmatische Schriftlichkeit*, les lettres carolingiennes ont été négligées sous tous les angles. Il y a pourtant belle lurette qu'elles ont été éditées, mais plus souvent qu'autrement, les médiévistes y trouvent une source d'information d'appoint plutôt que la principale matière de leurs recherches. Elles sont mentionnées dans les quelques publications traitant des lettres médiévales de façon générale, comme celles de Jean Leclercq¹⁰, Hartmut Hoffmann¹¹, Konrad Krautter¹², ou la contribution de Giles Constables à la collection de la Typologie des sources du Moyen Âge occidental¹³. Il existe bien quelques exceptions, comme les travaux de

⁷ Martina Stratmann, *Hinkmar von Reims als Verwalter von Bistum und Kirchenprovinz*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1991.

⁸ *Id.*, « Briefe an Hinkmar von Reims », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 48 (1992), p. 37-81.

⁹ *Id.*, « Schriftlichkeit in der Verwaltung von Bistümern und Klöstern », dans Rudolf Schieffer (dir.), *Schriftkultur und Reichsverwaltung...*, p. 85-108.

¹⁰ Jean Leclercq, « Le genre épistolaire au Moyen Âge », *Revue du Moyen Âge latin*, 2 (1946), p. 63-70. *Id.*, « L'amitié dans les lettres du Moyen Âge » *Revue du Moyen Âge latin*, 1 (1945), p. 391-410.

¹¹ Hartmut Hoffmann, « Zur mittelalterlichen Brieftechnik », dans K. Reppen et S. Skalweit (dir.), *Spiegel der Geschichte : Festgabe für Max Braubach zum 10. April 1964*, Münster, 1964, p. 141-170.

¹² Konrad Krautter, « Acsi ore ad os... Eine mittelalterliche Theorie des Briefes und ihr antiker Hintergrund », *Antike und Abendland*, 28 (1982), p. 155-168.

¹³ Giles Constable, *Letters and Letter-Collections*, Turnhout, Brepols, 1995 (1976).

Carol Dana Lanham sur l'évolution des formules de salutation avant 1200¹⁴, ou sur la place des formes épistolaires dans l'enseignement au haut Moyen Âge¹⁵. Plus récemment, Michel Parisse et ses collaborateurs ont proposé une nouvelle édition des lettres de Frothaire de Toul, avec études codicologique, littéraire et historique¹⁶. La publication d'outils de travail aussi complets fait encore largement défaut. Le dernier ouvrage publié d'une envergure comparable est celui de Léon Levillain, dont l'édition, la traduction et l'étude des lettres de Loup de Ferrières constituent encore un point de repère important pour cette correspondance¹⁷. Quiconque s'intéresse à l'épistolographie carolingienne attend toujours un premier ouvrage de synthèse, comme l'attestaient Monique Goulet et Charles Vulliez il y a quatre ans : « [...] on sait très peu de choses de la pratique épistolaire carolingienne et de sa place dans l'évolution du genre, sujet qui n'a pas encore fait l'objet d'une synthèse : de nombreuses monographies consacrées aux lettres et recueils de lettres seraient encore nécessaires pour qu'on puisse avoir une vision d'ensemble »¹⁸.

Face à cette pénurie, il est particulièrement important de rester ouvert aux études portant sur les périodes voisines, d'autant plus que de Cicéron à Bernard de Bologne, l'évolution de l'écriture épistolaire latine semble avoir été très lente. On lira donc avec profit l'article de Sandrine Linger sur la correspondance de Didier de Cahors, qui trouve dans les lettres de cet évêque du VII^e siècle des preuves concluantes en faveur de l'utilisation courante de l'écriture pour communiquer à distance¹⁹. Pour sa part, Laurent Morelle s'intéresse à l'évêque d'un autre temps et

¹⁴ Carol Dana Lanham, "*Salutatio*" *Formulas in Latin Letters to 1200 : Syntax, Style, and Theory*, Munich, Arbo-Gesellschaft, 1975.

¹⁵ *Id.*, « Freshman Composition in the Early Middle Ages : Epistolography and Rhetoric before the *Ars Dictaminis* », *Viator*, 23 (1992), p. 115-134.

¹⁶ Michel Parisse (dir.), *La correspondance d'un évêque carolingien. Frothaire de Toul (ca 813-847)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.

¹⁷ Léon Levillain (édit. et trad.), *Loup de Ferrières. Correspondance*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1927. *Id.*, « De quelques lettres de Loup de Ferrières », *M.A.*, 1921, p. 193-217. *Id.*, « Une nouvelle édition des Lettres de Loup de Ferrières », *B.E.C.*, LXIV (1903), p. 259-283. *Id.*, « Étude sur les lettres de Loup de Ferrières », *B.E.C.*, LXIII (1902), p. 69-118, 289-330, 538-586. *Id.*, « Étude sur les lettres de Loup de Ferrières », *B.E.C.*, LXII (1901), p. 445-505.

¹⁸ Monique Goulet et Charles Vulliez, « Étude littéraire de la correspondance », dans Michel Parisse (dir.), *La correspondance d'un évêque...*, p. 41.

¹⁹ Sandrine Linger, « L'écrit à l'époque mérovingienne d'après la correspondance de Didier, évêque de Cahors (630-655) », *Studi Medievali*, 33 (1992), p. 799-823.

d'un autre lieu²⁰; il se penche sur le caractère administratif de la collection de ce dernier, sur le rôle de premier plan du porteur, sur le jeu entre transmissions écrite et orale et sur le protocole de salutation des lettres. Ian N. Wood étudie la collection de lettres de l'évêque Avit de Vienne, qu'il estime être un outil d'enseignement de la tradition épistolaire, et plus largement de la rhétorique, dans une période de désinstitutionnalisation de l'éducation allant du IV^e au VII^e siècles²¹. Pour sa part, Mary Garrison met à profit les découvertes archéologiques qui permettent de croire que le corpus épistolaire du haut Moyen Âge n'est qu'une fraction peu représentative de l'ensemble des pratiques de communication de cette période²². Elle se penche aussi sur deux lettres d'exhortation et d'admonition écrites par des insulaires à la fin du VIII^e siècle, lesquelles expriment les idées principales de ce qui deviendra l'idéologie princière carolingienne. Garrison y trouve un signe de l'importante influence de la culture religieuse anglo-saxonne, et démontre l'intérêt du corpus épistolaire pour d'autres questions que celles de la communication proprement dite²³. Dans un autre ordre d'idée, grâce à l'étude d'une lettre du début du VIII^e siècle conservée dans son état original, Pierre Chaplais offre une démonstration particulièrement probante des techniques d'écriture, de pliage, d'attache et d'adresse²⁴. À ce même sujet, les observations de Joseph Calmette effectuées à partir d'une lettre de Charles le Chauve sont comparables²⁵.

Quoi qu'il en soit, les lettres médiévales en général, et carolingiennes en particulier, n'ont pas encore reçu l'attention qu'elles méritent. Les quelque 1600

²⁰ Laurent Morelle, « La pratique épistolaire de Lambert, évêque d'Arras (1093-1115) », *Les Cahiers du GRHIS*, 5 (1996).

²¹ Ian N. Wood, « Letters and Letter-Collections from Antiquity to the Early Middle Ages : the Prose Works of Avitus of Vienne », dans Marc Anthony Meyer (dir.), *The Culture of Christendom : Essays in Medieval History in Commemoration of Denis L. T. Bethell*, Londres/Rio Grande, The Hambledon Press, 1993, p. 29-43.

²² Mary Garrison, « "Send More Socks" : On Mentality and the Preservation Context of Medieval Letters », dans Marco Mostert (dir.), *New Approaches to Medieval Communication*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 69-99.

²³ *Id.*, « Letters to a King and Biblical Exempla : the Examples of Cathwulf and Clemens Peregrinus », *Early Medieval Europe*, 7 (1998), p. 305-328.

²⁴ Pierre Chaplais, « The Letter from Bishop Wealdhere of London to Archbishop Brihtwold of Canterbury : The Earliest Original 'lettre close' extant in the West », dans Malcolm B. Parkes et A. G. Watson (dir.), *Medieval Scribes, Manuscripts and Libraries : Essays presented to N. R. Ker*, Londres, Scolar Press, 1978, p. 3-23.

²⁵ Joseph Calmette, « Une lettre close originale de Charles le Chauve », *École française de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 22 (1902), p. 136-139 et pl. IV et V.

titres rassemblés par Marco Mostert dans sa bibliographie sur la communication au Moyen Âge ne comptent qu'une demi-douzaine de publications traitant de ces correspondances²⁶. Voilà qui n'est pas sans conséquence. La recherche sur les premiers traités portant sur la manière d'écrire les lettres (*artes dictaminis* ou *dictandi*) a été faussée par cette lacune. En ce domaine, les historiens ont longtemps pensé que l'art épistolaire ne s'était donné des canons qu'au début du XII^e siècle. Que l'on prenne à témoin le livre de James J. Murphy sur la rhétorique au Moyen Âge²⁷, dont le chapitre réservé aux lettres ignore le corpus carolingien, et accumule par conséquent des affirmations irrecevables. En matière d'épistolographie, Murphy présente la période allant du IV^e au XI^e siècle comme un hiatus stérile, pendant lequel la lettre n'aurait été qu'un genre littéraire dérégulé et informe. De ce fait, il surévalue largement la contribution des auteurs des premiers *artes dictaminis*²⁸. Heureusement, d'autres ont ramené à une valeur juste son importance historique. William D. Patt, par exemple, a exposé la stérilité du débat visant à déterminer l'auteur et le lieu d'une création spontanée de la théorie épistolaire²⁹. Néanmoins, en matière d'histoire des communications à l'époque carolingienne le vide historiographique reste considérable.

Plan d'enquête

Toute recherche qui cherche à mettre à profit des textes anciens doit se préoccuper avec sérieux de leur origine et des vecteurs de leur conservation. À cet

²⁶ Marco Mostert, « A Bibliography of Works on Medieval Communication », dans M. Mostert (dir.), *New Approaches...*, p. 193-297.

²⁷ James J. Murphy, *Rhetoric in the Middle Ages. A History of Rhetorical Theory from Saint Augustine to the Renaissance*, Berkeley/Los Angeles/Londres, University of California Press, 1974.

²⁸ *Ibid.*, p. 194-203.

²⁹ « [...] there is abundant evidence to demonstrate that the *ars dictaminis* arose out of a Europe-wide school tradition which had been undergoing a centuries-long process of development. Manifestations of this tradition appear in the letter-writing doctrine which obviously lies behind the composition of letters antedating all known dictaminal treatises [...] the *ars dictaminis* was not a localized product which spread to the rest of Europe from individual centers which successively dominated the field, but rather a cultural development which occurred more or less simultaneously in Italy, France, Germany, and perhaps other parts of Europe as well. » – William D. Patt, « The Early 'Ars dictaminis' as Response to a Changing Society », *Viator*, 9 (1978), p. 139.

égard, le cas des lettres carolingiennes est fort complexe. La première difficulté réside dans le fait que très peu d'originaux nous sont parvenus. Pour la période carolingienne, Mersiowsky ne parvient à localiser que six lettres, conservées dans l'état où elles ont été envoyées, dont l'authenticité ne fait aucun doute³⁰ : une lettre de Louis le Pieux à l'archevêque de Salzbourg; une de Charles le Chauve aux habitants de Barcelone³¹; une de l'abbé Maginarius de Saint-Denis à Charlemagne; une de Gunther de Cologne à Hincmar de Reims³²; une du margrave Aribo au roi Arnulf³³; une autre de l'évêque Hildegrim d'Halberstadt à Réginbert de Werden³⁴. Toutes, sauf la dernière, ont été adressées à de grands personnages ou envoyées par eux, ce qui pourrait avoir joué un rôle déterminant dans leur conservation. Cette disparition en masse des originaux démontre que la conservation de la lettre en tant qu'objet n'avait pas beaucoup d'intérêt; à l'inverse des actes, elle n'avait pas de fonction juridique qui eût pu justifier sa conservation. Malgré cela, des textes épistolaires ont traversé les siècles parce qu'ils ont été jugés dignes d'être copiés après leur envoi, la plupart du temps dans l'entourage de l'expéditeur (*Absenderüberlieferung*). La deuxième difficulté d'approche des lettres carolingiennes se situe là, car les mobiles des copistes varient considérablement. L'existence de plusieurs lettres aujourd'hui perdues peut aussi être attestée indirectement (*deperdita*), par des mentions ou des résumés présents dans d'autres types d'écrits – actes conciliaires, hagiographies, histoires, chroniques, etc. Que ce soit comme originaux, copies ou *deperdita*, il est possible de répertorier plus de mille lettres pour la Germanie et la Gaule du Nord du IX^e siècle, sans compter les lettres pontificales. Voilà qui n'a rien de négligeable, assurément, mais comment savoir si cet ensemble est représentatif de ce que fut la communication épistolaire dans sa totalité ? La communication administrative s'y trouve-t-elle suffisamment

³⁰ Mersiowsky, « Regierungspraxis und Schriftlichkeit im Karolingerreich... », p. 118-121.

³¹ Voir annexe 2, planches 1 et 2.

³² Ernst Perels, « Propagandatechnik im IX. Jahrhundert. Ein Original-Aktenstück für Erzbischof Gunthar von Köln », *Archiv für Urkundenforschung*, 15 (1938), p. 423-425. Horst Fuhrmann, « Eine im Original erhaltene Propagandaschrift des Erzbischofs Gunthar von Köln (865) », *Archiv für Diplomatik*, 4 (1958), p. 1-51.

³³ Hansmartin Schwarzmaier, « Ein Brief des Markgrafen Aribo an König Arnulf über die Verhältnisse in Mähren », *Frühmittelalterliche Studien*, 6 (1972), p. 55-66.

³⁴ Voir annexe 2, planches 3 et 4.

représentée pour qu'il soit possible d'en faire l'étude ? Ces premiers questionnements doivent précéder tous les autres, dans la mesure où seules des hypothèses solides permettront d'évaluer les silences du corpus et ensuite d'en calibrer l'approche. L'affaire n'est pas mince :

[...] there is no type of document that has slighter chances of survival, and what has come down can only be a minute proportion of what once existed. The great mass of letters must have seemed both to sender and recipient of ephemeral interest, and a motive for preserving them, so obvious in the case of charters, was lacking. Private letters between laymen had practically no chance of survival; it must not be too readily assumed that such were rare. But even where ecclesiastics are concerned, it is a fortunate chance when letters have survived the many forces of destruction between the time of writing and the present day³⁵.

Il est donc nécessaire de clarifier la question de la représentativité du corpus avant d'entreprendre toute autre démarche de recherche, en commençant par jeter un coup d'oeil sur les conditions de conservation. Dans la mesure du possible, il faut essayer d'y voir clair à l'aide des manuscrits eux-mêmes, mais les lettres carolingiennes sont éparpillées dans au moins 200 d'entre eux. Par conséquent, les éditions critiques – en particulier celles des *MGH* – offrent le moyen le plus pratique d'aborder ces textes dans leur totalité. Cette vue d'ensemble permet de constater que quelques compilations carolingiennes ont survécu, regroupant un nombre variable de lettres associées à un même auteur. À ces collections personnalisées s'ajoute le troisième chapitre de l'*Histoire de l'Église de Reims* de Flodoard, sorte de regeste raisonné de la correspondance d'Hincmar de Reims. Avec près de 500 mentions de lettres, il s'agit d'une source documentaire très particulière. Du reste, un nombre appréciable de lettres nous est parvenu par d'autres chemins que celui des collections personnalisées; les formulaires et les mandements sont de ceux-ci. On retrouve aussi des lettres en dehors des collections et des formulaires, copiées seules ou dans de petits dossiers parfois orientés selon un thème précis. Afin d'y mettre de l'ordre, les éditeurs ont parfois cru bon de regrouper les lettres éparses d'un même auteur. Si cette pratique moderne présente un avantage en ce qui concerne l'accessibilité des textes, elle donne à tort l'impression que des collections datées de l'époque carolingienne existent là où il n'y a en fait que des lettres éparpillées au gré des manuscrits. Le cas des lettres de Raban Maur est typique : nous ne possédons de cet

³⁵ Dorothy Whitelock, *English Historical Documents c. 500-1042*. Londres, Eyre & Spottiswoode, 1955, p. 571.

auteur qu'une soixantaine de lettres éparses réunies par leur éditeur, certainement pas une collection épistolaire originale³⁶.

L'objectif des deux premiers chapitres de ce mémoire est de présenter l'ensemble du corpus épistolaire en regroupant les lettres selon les différents motifs de leur conservation, et ce afin d'établir de quelle façon chacun de ces sous-groupes est susceptible d'éclairer le fonctionnement de la communication administrative. Il en ressortira que toutes les lettres peuvent être utiles, mais que les collections didactiques de Frothaire de Toul, Éginhard et Loup de Ferrières sont les plus riches en enseignements, puisqu'elles sont les vestiges mêmes des pratiques de communication administrative. Le fouillis des lettres conservées en dehors des collections didactiques fera l'objet d'un premier chapitre. Le deuxième sera réservé aux collections de Frothaire de Toul, Éginhard, Loup de Ferrières et Agobard de Lyon. Bien que situé à l'intérieur des limites chronologiques choisies pour cette étude, le dossier de la correspondance d'Hincmar de Reims ne sera pas traité, et ce pour trois raisons : 1- il constitue une trop grosse masse documentaire par rapport au reste du corpus, ce qui pourrait fausser les résultats; 2- les conditions particulières de sa conservation ne permettent pas de lui faire subir le même genre d'analyse que les autres correspondances; 3- Stratmann en a déjà fait l'étude sous l'angle proposé ici³⁷. Les lettres pontificales seront elles aussi mises de côté pour les deux premières raisons mentionnées ci-dessus, et parce que la présente étude est spécifiquement orientée vers les administrations abbatiales et épiscopales. Les formulaires ne seront pas considérés non plus, afin de constituer un corpus dont les lettres n'ont pas été composées à des fins didactiques seulement. Il est raisonnable de croire que les lettres ont effectivement voyagé, qu'elles ont été écrites puis envoyées et reçues, ce qui n'est pas toujours assuré pour les formules. L'auteur du très important formulaire de Marculf précise que ses modèles de lettres et de diplômes sont le résultat d'un travail de composition, qu'ils n'ont pas été récupérés à même les vestiges d'une véritable pratique de communication³⁸.

³⁶ Ernst Dümmler (édit.), *Hrabani (Mauri) abbatis Fuldensis et archiepiscopi Moguntiacensis epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi III*. Berlin, MGH, 1899, t. 5, p. 379-533.

³⁷ Stratmann, *Hinkmar von Reims...*

³⁸ Alf Uddholm (édit. et trad.), *Marculti formularum libri duo*, Uppsala, Eranos Forlag, 1962, p. 8-11.

L'apport pour l'étude de la communication administrative de chacun des types de lettre ayant été dévoilé, il sera possible de continuer l'enquête et d'aborder les processus de communication proprement dits. Le troisième chapitre traitera des échanges entre les administrateurs ecclésiastiques et les gestionnaires nommés localement pour gérer les domaines. Le quatrième tentera de préciser l'importance des relations personnelles dans les activités d'administration et de communication. Enfin, le cinquième chapitre sera consacré aux rapports qu'entretenait le pouvoir avec ses délégués placés à la tête des évêchés et des abbayes royales.

Chapitre 1

Nature et mode de conservation des lettres éparses

À priori, la diversité des auteurs et des provenances de ces lettres décourage leur regroupement sous une dénomination commune. Un tel rassemblement est pourtant justifié par les qualités qu'elles partagent, bien que les modalités de leur édition ne les laissent pas facilement entrevoir. Premièrement, elles ne sont pas réunies dans de grandes compilations médiévales. Deuxièmement, leur entourage codicologique est différent de celui des collections didactiques¹; on les retrouve généralement auprès de textes qui n'ont rien d'épistolaire. Troisièmement, plusieurs d'entre elles s'étirent et leur forme se modifie au point qu'elles viennent à s'apparenter à d'autres catégories de documents, au détriment des exigences de salutation, de brièveté et de concision de l'art épistolaire². Quatrièmement, elles servent rarement de vecteur aux gestes administratifs. Dans l'ensemble, ces lettres n'avaient pas les mêmes fonctions que celles des collections didactiques, par conséquent elles n'avaient pas la même forme écrite et elles n'ont pas été conservées pour les mêmes raisons. Elles ont souvent une salutation initiale, une référence à un destinataire, à un expéditeur, à tout le moins un ton qui s'apparente à celui d'une missive, et ces caractéristiques leur ont valu d'être éditées à côté de textes qui affirment avec beaucoup plus d'aplomb leur nature épistolaire.

Préfaces, prologues et lettres de dédicace

Plusieurs des lettres que l'on trouve éparpillées au gré des manuscrits tiennent compagnie à des textes appartenant à d'autres formes littéraires. Il semble en effet que la lettre ait eu un rôle important à jouer dans la coordination de la commande, du déplacement, de la reproduction, de la critique et de la correction des

¹ Voir chap. 2.

oeuvres manuscrites de tous genres. Les lettres étaient fréquemment recopiées au début ou à la fin des textes qu'elles escortaient. Cette pratique de récupération des lettres pour en faire des préfaces – et moins fréquemment des postfaces – a garanti la survie d'un bon nombre de celles-ci, dans la mesure où elles ont profité des efforts de conservation et de reproduction des oeuvres qu'elles accompagnent. Face à la quantité de lettres préservées parce qu'elles accompagnaient une oeuvre littéraire, force est de conclure qu'un manuscrit voyageait rarement sans sa lettre. L'auteur ou le copiste y explique parfois ses méthodes; il y expose presque toujours les raisons qui l'ont poussé à se mettre au travail. Il se peut qu'il demande au récepteur de faire preuve d'indulgence, de lire, de corriger, parfois de lui faire savoir ce qu'il pense du texte. Les recommandations de l'auteur sont fréquentes; à l'occasion on peut y reconnaître de véritables modes d'emploi, établissant clairement le lien entre les caractéristiques de l'oeuvre, son édition et l'usage qui doit en être fait. En d'autres cas la lettre d'accompagnement sert de dédicace. Certaines de ces préfaces épistolaires³ sont celles de celui qui a commandé l'oeuvre ou le manuscrit, recopiées par l'auteur afin de justifier son effort d'écriture. Plusieurs lettres de ce genre répondent à des commandes de prêt, de correction ou de confection d'une oeuvre.

Ces préfaces épistolaires sont enracinées dans la culture écrite savante, ce qui les rend peu utiles pour l'étude de la communication administrative. Malgré cela, l'ensemble qu'elles constituent ne peut être complètement mis de côté. Ce serait oublier que les lettrés de la période sont aussi ses administrateurs ecclésiastiques, et que le monde carolingien ne trace pas de frontières précises entre le privé et le public, de même qu'entre l'Église et l'État. Qui plus est, les descriptions contenues dans ces préfaces constituent une mine d'information pour tout ce qui touche à l'art d'écrire, qu'il s'agisse de ses matériaux, de ses usages, de son lexique ou de ses modes de pensée. Elles sont aussi des modèles d'écriture épistolaire, dans la mesure où leurs auteurs se sont généralement appliqués à en respecter le schéma, inspiré de

² Giles Constable, *Letters and Letter-Collections*, Turnhout, Brepols, 1995 (1976), p. 17-20.

³ L'expression « préfaces épistolaires » désigne toutes les lettres de ce genre, et sera utilisé systématiquement dans les pages qui suivent.

la rhétorique, qui est celui de toute la période médiévale⁴. Sur aucun de ces aspects elles ne semblent avoir fait l'objet d'une étude approfondie, ni même d'une présentation générale.

À elle seule, la place importante que prennent ces lettres dans l'ensemble des lettres éparses suffit à justifier que l'on s'y attarde. Il est assez difficile d'en estimer le nombre exact, étant donnée la façon dont les éditeurs des *MGH* ont classé les lettres selon leur répartition chronologique et leurs auteurs, sans trop porter attention à ce qu'elles accompagnent dans leurs manuscrits respectifs. Ernst Dümmler a regroupé trois dossiers de lettres disséminées au gré des manuscrits et écrites entre la mort de Pépin III et celle de Charles le Chauve⁵. De ces 134 lettres, 111 se situent dans notre période d'étude, et pas moins de 49 de celles-ci semblent avoir été conservées comme préfaces des oeuvres qu'elles présentent⁶. Cette proportion est déjà considérable, mais elle augmente lorsque l'on prend en considération les dossiers de lettres éparses que les éditeurs des *MGH* ont bâtis autour de certains personnages comme Claude de Turin⁷, Amalraire de Metz⁸ et Raban Maur⁹. Dix des douze lettres du dossier de Claude de Turin s'occupent principalement de composition, d'écriture et de transmission de manuscrits¹⁰; les proportions sont de six pour quatorze dans le cas d'Amalraire¹¹ et de quarante-cinq pour cinquante-neuf

⁴ Une exposition détaillée de celui-ci se trouve dans Monique Goullet et Charles Vulliez, « Étude littéraire de la correspondance », dans Michel Parisse (dir.), *La correspondance d'un évêque carolingien. Frothaire de Toul (ca 813-847)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 41-48.

⁵ Ernst Dümmler (édit.), *Epistolae variorum Carolo Magno regnante scriptae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi II*, Berlin, MGH, 1895, t. 4, p. 494-567. *Id.*, *Epistolae variorum inde a morte Caroli Magni usque ad divisionem imperii collectae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi III*, Berlin, MGH, 1899, t. 5, p. 299-360; 615-640. *Id.*, *Epistolae variorum inde a saeculo nono medio usque ad mortem Karoli II (Calvi) imperatoris collectae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi IV*, Berlin, MGH, 1925, t. 6, vol. 1, p. 127-206.

⁶ EC24, 25, 28, 29, 38, 41; EV 3, 6, 13, 14, 17, 19-22, 26, 29-32, 34, 35, 40, 41, 43-45, 47, 51, 53-60, 64, 65, 67, 70, 71, 76, 83-85, 92, 93, 95.

⁷ Ernst Dümmler (édit.), *Claudii Taurinensis episcopi epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi II*, Berlin, MGH, 1895, t. 4, p. 586-613.

⁸ *Id.*, *Amalarii epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi III*, Berlin, MGH, 1899, t. 5, p. 240-274.

⁹ *Id.*, *Hrabani (Mauri) abbatis Fuldensis et archiepiscopi Moguntiacensis epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi III*. Berlin, MGH, 1899, t. 5, p. 379-533.

¹⁰ CT1-9, 11.

¹¹ AM1-5, 7. Il faut prendre note du fait que AM12 n'est pas une lettre mais bien l'extrait d'un apocryphe, voir Germain Morin, « L'édition des lettres d'Amalraire dans les *Monumenta Germaniae Historica* ». *R.B.*, 16 (1899), p. 421.

dans celui de Raban¹². Treize autres lettres éditées avec les collections d'Alcuin et de Loup de Ferrières s'ajoutent à cet ensemble de lettres éparses¹³, et six d'entre elles sont des préfaces épistolaires¹⁴. À la lumière de cet échantillonnage, il semble que nous devions environ la moitié des lettres du IX^e siècle carolingien conservées seules ou en très petits groupes à ce mode de conservation par voisinage d'une oeuvre non-épistolaire. Il ne sera pas possible d'avancer une statistique plus précise sans répertorier toutes les lettres éparses et sans consulter systématiquement tous leurs manuscrits. Qui oserait entreprendre une telle mission ? De toute façon, le résultat ne ferait que confirmer la prédominance quantitative des préfaces épistolaires dans l'ensemble des lettres éparses.

Opuscules et lettres savantes

Ce deuxième groupe est constitué de lettres qui témoignent des échanges savants qu'entretenaient entre eux les penseurs carolingiens. Il ne s'agit pas d'un genre épistolaire clairement délimité, hermétique, et il serait inutile d'essayer d'y remédier en y appliquant une définition rigide. Qu'il suffise de préciser que sont réunies ici toutes les lettres dont l'objectif premier était d'interroger ou d'exposer des idées dans des domaines tels que la théologie, la liturgie, l'exégèse, les sciences, les arts, la langue, l'ordre social et tous les autres champs de la connaissance telle qu'on la concevait alors. Plusieurs de celles-ci témoignent de débats importants, lesquels se sont parfois échauffés au point où les lettres s'éloignent de la simple discussion pour entrer sur le terrain de l'affrontement ouvert et engagé – l'exemple de la correspondance associée au débat sur la prédestination est particulièrement probant – et apparaissent alors les lettres conciliaires, décrets pontificaux et autres missives ayant force de droit. Il serait difficile de tracer une limite entre les lettres érudites et celles qui font état de ces affrontements. Tous les échanges épistolaires savants sont

¹² RM1-14, 17-24, 26-28, 32-40, 46-52, 55, 57-59. Ne pas oublier de compter les lettres RM2b et RM17b, voir annexe 1, p. 156.

¹³ AA2-4; LA7-10; LF6, 13, 78, 79, 102.

¹⁴ AA3; LA7, 8, 10; LF6, 13.

ici pris en considération quels que soient leur longueur, leur forme ou le contexte de leur production, pour peu qu'ils aient été édités en tant que lettres par les *MGH*. Délimiter clairement ce qui distingue l'opuscule de la longue lettre savante risquerait aussi d'imposer au corpus une classification étouffante. Disons simplement que le premier tend à être plus long que la deuxième et qu'il s'apparente au traité. Les lettres savantes peuvent être très courtes, mais lorsqu'elles s'allongent, qu'elles prennent un ton impersonnel et qu'elles se subdivisent en plusieurs chapitres, elles tendent à mériter le titre d'opuscule, voire de capitulaire. Certaines respectent les exigences formelles du genre épistolaire alors que bon nombre d'entre elles ne récupèrent de celles-ci que la salutation.

Après celui des préfaces épistolaires, les lettres savantes constituent le deuxième groupe de lettres éparses en importance. En utilisant le même échantillonnage que précédemment, 53 d'entre elles peuvent être identifiées¹⁵, soit plus de la moitié des lettres éparses qui n'avaient pas été classées parmi les préfaces épistolaires. Elles s'apparentent à ces dernières dans la mesure où les motifs de leur conservation sont axés sur l'intérêt que leurs propos suscitaient. Plutôt que de présenter une oeuvre ou un autre texte, la lettre savante aborde elle-même le sujet à traiter, en empruntant parfois les méthodes et la prolixité des autres genres littéraires. Mises ensemble, les préfaces épistolaires et les lettres savantes constituent environ 80 % des lettres éparses de notre échantillon.

Il n'y a pas grand chose à tirer de ce type de lettre qui puisse servir directement à l'étude de la communication administrative. Néanmoins, il ne faut pas oublier que tous les vestiges de l'acte de communiquer sont susceptibles de nous renseigner sur les usages de la communication à distance en termes généraux. Qui plus est, il est indispensable de situer les lettres administratives dans l'ensemble du corpus épistolaire afin de comprendre la place que le temps leur a laissée dans le contexte plus large de la conservation des lettres carolingiennes. Et finalement, il faut tout de même prendre en compte que certaines d'entre elles traitent de questions qui intéressent l'administration. Encore une fois la limite est difficile à tracer entre

les dissertations purement théoriques et le développement d'idées touchant la façon de gérer la terre et les hommes. Peut-on dissocier complètement de la *pragmatische Schriftlichkeit* l'opuscule d'Amalaire portant sur la discipline ecclésiastique [AM6], la lettre circulaire de l'évêque d'Amiens Jessé aux prêtres de son diocèse portant sur les rites baptismaux [EV1], la lettre anonyme sur le rapport entre la façon dont les animaux sont tués et le droit d'en manger la chair, laquelle se termine par une demande d'aide financière [EV49], la lettre de Raban Maur sur la charge de chorévêque [RM25] ? Que dire de la quantité d'opuscules, d'exhortations aux princes et des autres réflexions sous forme de lettres portant sur le gouvernement ? Poser la question, c'est y répondre.

Autres types de lettres éparses

Après avoir retiré de l'échantillonnage initial (p. 14-15) les préfaces épistolaires et les lettres savantes, il reste encore 40 lettres. La meilleure façon de les aborder est de les présenter au moyen d'un tableau :

TABLEAU I

LETTRES ÉPARSES AUTRES QUE LES PRÉFACES ÉPISTOLAIRES ET LES LETTRES SAVANTES				
Lettre	Expéditeur	Destinataire	Objet	Date
EC30	Leidrad, archevêque de Lyon	Charlemagne	Leidrad explique ce qu'il a accompli pour le rétablissement de l'archevêché de Lyon.	c. 813-814
EC31	Leidrad, archevêque de Lyon	moniale anonyme	lettre de consolation	c. 798-816
EC32	Charlemagne	Nicéphore I	échange diplomatique	811

¹⁵ AA2, 4; LA6, 9; LF78, 79; AM6, 8, 8.5, 9-11, 13, 14; CT10, 12; EC26, 27, 35, 39, 40, 42; EV1, 15, 33, 37, 39, 46, 48-50, 61-63, 69, 72, 79, 81, 94; RM15, 16, 25, 29-31, 41-45, 53, 54, 56.

EC33	moines de Fulda	Charlemagne	réclamations et plaintes des moines concernant leur abbé	812
EC34	Amalard, abbé de Hornbach	Riculf, évêque	demande pour qu'un prêtre obtienne la charge de certaines églises du monastère	803-813
EV2	anonyme	Louis le Pieux	réclamation à propos d'un héritage	c. 815
EV4	Louis le Pieux	communautés monastiques	directives concernant la vie monastique	817 ou peu après
EV5	Grimald et Tatton, moines de la Reichenau	Heiton, abbé de la Reichenau	rapport au sujet d'un monastère qu'ils avaient charge de visiter	817 ou peu après
EV7	Victor, évêque de Coire	Louis le Pieux	plaintes au sujet des mauvaises actions de certains comtes	823
EV8	Louis le Pieux	Adalram, archevêque de Salzbourg	concession du pouvoir de libérer de la servitude les esclaves de son diocèse qui auront été ordonnés prêtres	823
EV9	Louis le Pieux	Eugène II	demande au pape de donner le pallium à l'archevêque de Salzbourg	824
EV10	Vénérius, évêque de Grado	Louis le Pieux et Lothaire I	demande de confirmation de privilèges	826
EV11	Vénérius, évêque de Grado	Louis le Pieux	demande de confirmation de privilèges	826-827
EV12	Vénérius, évêque de Grado	Grégoire IV	appel au pape dans le contexte d'une demande de confirmation de privilèges	828
EV16	Wolfeoz, évêque de Constance	Rambert, évêque de Brixen	lettre formée ¹⁶	831-832

¹⁶ Les lettres formées [*litterae formatae*] étaient des lettres de recommandations, authentifiables par un code, que les clercs en dehors de leur diocèse devaient obligatoirement porter sur eux : « Il arrivait parfois qu'un clerc d'une cité voulait se rendre dans un diocèse voisin, soit pour y faire un pèlerinage, soit pour y fréquenter une école célèbre, soit enfin pour y exercer le saint ministère. Il devait toujours en demander la permission à son évêque et celui-ci ne manquait jamais de le recommander à son collègue par une lettre qu'on nommait *lettre formée*. Sans ce billet, il était interdit à tout clerc de quitter son diocèse propre; il constituait comme une sorte de passeport. Grâce à cette précaution, on empêchait de devenir plus nombreux les prêtres errants et vagabonds (*girovagi*) contre lesquels l'Église ne cessait de lancer ses foudres. » – Christian Pfister, « L'évêque Frothaire de Toul », *Annales de l'Est*, 4 (1890), p. 293-294. Pour une description du système de codage de ces lettres, voir Michèle Gaillard, « Un évêque et son temps, Advence de Metz (858-875) », dans *Lotharingia – une région au centre de l'Europe autour de l'an Mil*, Saarbrücken, 1995, p. 115-119.

EV18	fidèles de la province ecclésiastique de Mayence	Louis le Pieux	réclamation pour que l'archevêque Otgard récupère son siège	834
EV23	Ercambert, évêque de Freising	population de l'empire	invitation au jeûne et mise en doute de certaines reliques	836-c. 838
EV24	Tatton, moine de la Reichenau	Otkar, archevêque de Mayence	demande d'envoi de parchemin	825-838
EV25	Atton, prêtre	Louis le Pieux	demande d'intervention contre un certain Frotwinus	814-840
EV27	noble anonyme	Hermengarde, femme de Lothaire I	lettre de réprimande à l'impératrice pour ses actions néfastes à la bonne entente entre les rois carolingiens.	840-c. 842
EV28	Hagano, évêque de Bergame	Rambert, évêque de Brixen	recommandation d'un candidat pour une charge d'abbé	844-845 (?)
EV36	Amolon, archevêque de Lyon	Thibault, évêque de Langres	mise en doute de certaines reliques	841-844
EV42	clerc anonyme	Grégoire IV	un futur évêque assure le pape de son orthodoxie et de sa soumission.	842 ?
EV52	Bernard, moine de Werden	Lothaire II	tentative de convaincre Lothaire II de lui rendre des objets précieux	c. 855
EV66	Ansgarius, archevêque de Brême	évêques de Francie orientale	exhortation à soutenir les missions d'évangélisation	865
EV68	Liutbert, archevêque de Mayence	Louis le Germanique	recommandations politiques en faveur de la paix	864 ?
EV73	Louis II	Adon, archevêque de Vienne	demande de consécration épiscopale	869
EV74	Lothaire II	Adon, archevêque de Vienne	demande de consécration épiscopale	869
EV75	Charles le Chauve	Adon, archevêque de Vienne	demande de consécration épiscopale	869
EV77	moine anonyme	évêque anonyme	remerciements et demande d'intercession auprès du roi	après 863
EV78	moines de Saint-Médard-de-Soissons	Charles le Chauve	demande d'intervention contre un abbé abusif	860-870
EV80	anonyme	anonyme	recommandation, échanges savants, envoi de livres...	862-875

EV82	Vulfad, archevêque de Bourges	clercs et laïques du diocèse de Bourges	enseignements à propos des offices	866-876
EV86	Hildegim, évêque d'Halberstadt	Réginbert, prévôt de Werden	transmission d'ordres	876-877
EV87	clerc anonyme	évêque anonyme	demande d'aide matérielle	c. 854- 877 ?
EV88	anonyme	<lettre ouverte>	lettre de recommandation à l'usage du porteur	c. 854- 877 ?
EV89	anonyme	<lettre ouverte>	lettre de recommandation à l'usage du porteur	c. 854- 877 ?
EV90	Electus, prêtre	Francon, évêque de Liège	réclamation à propos de possessions volées	c. 854- 877 ?
EV91	Otveus, prêtre	Francon, évêque de Liège	à propos de messes et de psaumes chantés en faveur de Francon	c. 854- 877 ?
LF102	synode provincial	Nicolas I	au sujet de la déposition d'un évêque malade	858

22 de ces 40 lettres ont été envoyées ou reçues par de très grands personnages : empereurs, rois, impératrices, papes. Doit-on y voir un effet positif sur les probabilités de conservation de ces lettres ? Une réponse affirmative serait appuyée par l'absence complète de missives adressées aux officiers palatins – chancelier, chapelain, huissier ou autres – par lesquels transitait pourtant une part considérable du courrier envoyé au palais¹⁷. Il faut aussi prendre note du fait que bon nombre d'entre elles se trouvent agglutinées en petits groupes dans les manuscrits, ce qui n'apparaît pas immédiatement à la consultation des éditions. Cette observation est d'ailleurs valable pour l'ensemble des lettres éparses. La reconstitution et l'étude de ces petits agglomérats sont rendues fastidieuses par la façon dont les lettres ont été séparées puis reclassées selon une logique qui n'est pas souvent celle de leur conservation médiévale. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un fouillis de textes qui doivent sans doute leur survie à des motifs très variés, dans lesquels le hasard aurait eu une grande part. Prenons un exemple que les *MGH* n'ont pas repéré : la lettre formée d'Advence de Metz à Arnoul de Toul, datée de 862¹⁸, et éditée par Michèle

¹⁷ Voir chap. 5, p. 116.

¹⁸ Toutes les dates sont du nouveau style.

Gaillard en annexe de son article sur Advence¹⁹. Cette lettre isolée a été copiée à la fin d'un manuscrit du X^e siècle, le ms. II 2571 (M 101) de la Bibliothèque royale de Bruxelles, dont voici la description du contenu par Gaillard :

- F. 1 – 160v. : *Expositio Cassiodori viri eximii a quinquagesimo psalmo usque centesimum*
- F. 160v. – 161 : *Adventius Mettensis episcopus Arnulfo Leuchorum episcopo*
- F. 161 : *exemplar libertatis*
- F. 161 – 161v. : *De VII miraculis mundi*
- F. 161v. : note sur la fondation du château de Val Richard (1524)
- F. 162 – 162v. : fragment d'antiphonaire noté; neumes

De toute évidence, la lettre d'Advence fait partie d'un petit ensemble de textes et de documents mineurs ajoutés sur les feuillets restants de ce codex qui était avant tout celui de la deuxième partie du commentaire sur les psaumes de Cassiodore. L'*exemplar libertatis* et la lettre formée sont des exemples de deux types de documents d'usage courant dont la validité dépendait du respect de règles de codage et d'écriture. Il ne s'agissait pas de conserver précieusement ces textes, mais simplement de profiter de quelques pages blanches pour s'assurer de garder sous la main un banal outil de travail.

La variété des motifs de communication de ces lettres est trop grande pour qu'il soit utile de chercher à saisir le groupe dans son ensemble. Il est toutefois évident que plusieurs de celles-ci sont d'un intérêt direct pour l'étude de l'administration. Certaines d'entre elles concernent des questions d'ordination ou de nomination, qu'il s'agisse d'abbés [EV28], d'évêques²⁰ ou de prêtres [EV8, 16; EC34]. D'autres contiennent la description de troubles de gestion²¹. Une fait la liste par chapitres des exigences de Louis le Pieux en matière de vie monastique, véritable capitulaire directement associé aux importantes réformes monastiques de 816-817 [EV4]. Une autre est porteuse des ordres d'un évêque au prévôt d'un monastère [EV86]. Certaines lettres sont des réclamations concernant des privilèges acquis ou demandés [EV8, 10-12]. Deux d'entre elles, conservées côte-à-côte, ont vraisemblablement servi d'exemples pour l'enseignement de la grammaire, puisque qu'elles sont similaires sauf pour le fait que l'une s'adresse à une seule personne,

¹⁹ Michèle Gaillard, « Un évêque et son temps... », p. 115-119.

²⁰ EV9, 18, 42, 73-75, 80; LF102.

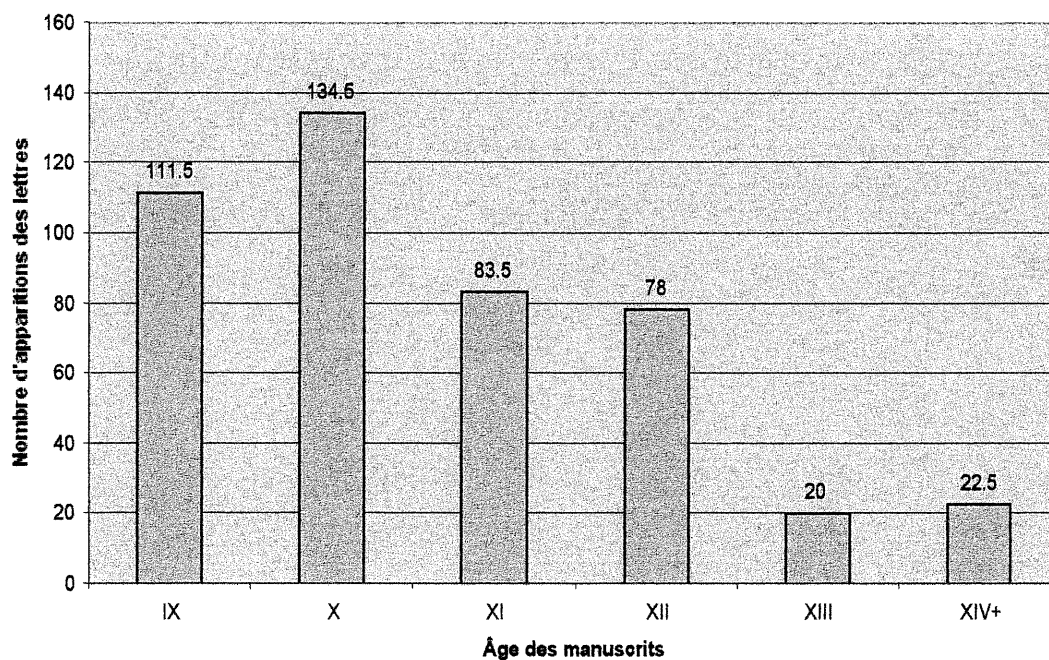
²¹ EC30, 33; EV5, 7, 78.

l'autre à deux [EV10, 11]. Ces lettres éparses doivent être prises en considération, non pas en tant qu'ensemble mais plutôt individuellement.

Il n'y a là qu'une infime proportion des lettres carolingiennes conservées pour le IX^e siècle, soit le cinquième de notre échantillonnage de lettres éparses²², lui-même une fraction de l'ensemble du corpus. Il faut en déduire qu'en dehors des collections personnalisées et du dossier épistolaire de la correspondance d'Hincmar de Reims, la plupart des lettres doivent leur survie à leur utilisation comme préface ou à leurs propos savants. Ce fait ressort davantage lorsqu'on s'attarde à la façon dont les lettres éparses sont réparties dans les manuscrits dépouillés par Dümmler. Le premier graphique illustre la répartition par siècle des préfaces épistolaires et des lettres savantes mises ensemble, alors que le deuxième présente de la même façon la répartition des lettres restantes :

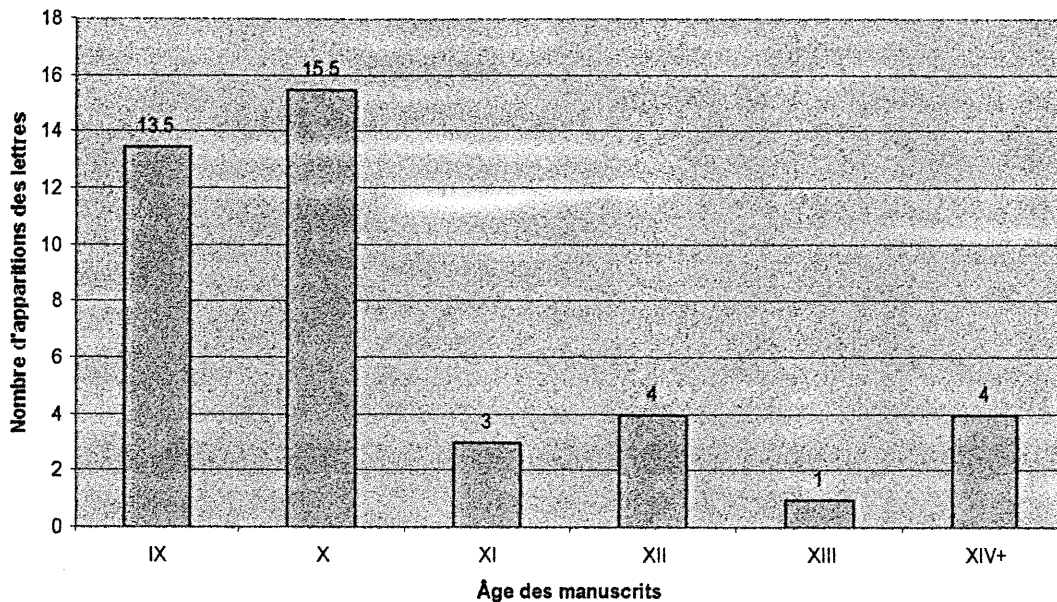
Graphique 1

Distribution dans les manuscrits des préfaces épistolaires et des lettres savantes carolingiennes



Graphique 2

Distribution dans les manuscrits des lettres éparses carolingiennes qui ne sont ni des préfaces, ni des lettres savantes



Notes concernant les graphiques 1 et 2

- L'estimation de la période de composition de certains manuscrits est parfois étalée sur deux siècles. Les lettres de ces manuscrits comptent alors pour une demie apparition dans l'un et l'autre de ces siècles, ce qui explique la présence de fractions. Par exemple, la lettre EV27 provient d'un manuscrit que Dümmler estime être du IX^e ou du X^e siècle. Cette lettre a donc compté pour 0.5 apparition dans la colonne du IX^e siècle et 0.5 apparition dans la colonne du X^e siècle.
- Les manuscrits qui ne sont pas datés par les éditeurs des *MGH* n'ont pas été pris en considération pour l'établissement de ces statistiques. Par exemple, la lettre EC33 provient d'un manuscrit de Fulda perdu et non daté, cette lettre n'a donc pas été comptée.

Bien qu'il ait été nécessaire pour des raisons de lisibilité de donner une échelle différente à chacun des graphiques, il saute au yeux que les copies de lettres

²² 119 préfaces épistolaires, 53 lettres savantes et 40 autres lettres pour un total de 212 lettres éparses répertoriées pour les trois premiers quarts du IX^e siècle. Voir p. 14-15.

du premier groupe sont beaucoup plus nombreuses que celle du deuxième groupe : 450 contre 41 ! Les lettres du deuxième groupe représentent donc moins de 10 % des copies de lettres éparpillées dans le nombre considérable de manuscrits dépouillés par Dümmler. Qui plus est, le premier graphique permet de constater que les copistes ont continué à s'intéresser à la reproduction des préfaces épistolaires et des lettres savantes jusqu'aux XI^e et XII^e siècles, alors que les autres lettres éparses n'ont pas eu droit à autant d'égards. Ce fait est d'autant plus évident lorsque l'on prend en considération que les douze copies manuscrites de ces lettres datées d'après le XI^e siècle sont en fait localisées dans huit manuscrits seulement.

Deux dossiers épistolaires thématiques

Deux dossiers épistolaires originaux ont été édités en bloc sans que leurs lettres n'aient été trop largement éparpillées au gré des classements par dates et par auteurs qui servent de repères principaux aux éditeurs des *MGH*. Il ne s'agit donc pas à proprement parler de lettres éparses, bien qu'elles ne soient pas non plus conservées dans des collections personnalisées.

Le premier est un dossier concernant le divorce de Lothaire II²³. Il se trouvait en entier dans un manuscrit de Trèves aujourd'hui perdu mais partiellement retranscrit au XVII^e siècle par Christopher Brouwer. Dümmler donne la liste des textes de cette retranscription, soit deux actes conciliaires [DL15, 19], trois lettres éditées dans la correspondance de Nicolas I^{er} [DL1-3] et dix-huit lettres présentes dans son édition [DL4-14, 16-18, 20-23]²⁴. Dümmler estime que le dossier a été confectionné à Metz sous la supervision de l'évêque Advence²⁵. Gaillard propose plutôt Trèves comme lieu de confection, laquelle aurait eu lieu sous la supervision du neveu d'Advence, Bertulf, successeur de l'archevêque Theutgaud de Trèves déposé

²³ Ernst Dümmler (édit.), *Epistolae ad divortium Lotharii II. regis pertinentes*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi IV*, Berlin, MGH, 1925, t. 6, vol. 1, p. 207-240.

²⁴ Voir tableau XV, p. 160.

²⁵ Dümmler (édit.), *Epistolae ad divortium...*, p. 207.

par le pape²⁶. Le fait est que la majorité de ces lettres pourrait avoir été écrite par Advence, en son nom ou en tant que secrétaire de Lothaire II ou des conciles où l'affaire du divorce a été débattue; les autres lettres pourraient avoir été ajoutées à l'ensemble alors qu'elles passaient entre les mains d'Advence. Si Bertulf est responsable de la confection du dossier, il aura travaillé à partir de la correspondance de son oncle. Ce regroupement de lettres est en fait plus documentaire qu'épistolaire, comme l'attestent les deux transcriptions d'actes conciliaires qui s'y trouvent. Ces textes n'ont pas été conservés pour leur forme écrite mais pour leur contenu factuel. Il s'agissait de mettre de côté des textes qui témoignaient du développement d'une affaire importante, dans laquelle le responsable de la construction du dossier avait été mêlé.

Le deuxième dossier épistolaire thématique que les éditeurs n'ont pas jugé bon de démembrer complètement regroupe des lettres portant sur l'élection de Willibert comme archevêque de Cologne²⁷. Il n'est localisé que dans un seul manuscrit composé entre le XI^e et le XIII^e siècle²⁸, lequel contient une véritable collection épistolaire carolingienne en plus de lettres écrites après le X^e siècle. Dümmler y a récupéré certaines des lettres²⁹ concernant l'installation de Willibert en remplacement de Gunther, déposé par Nicolas I^{er} en même temps que son homologue Theutgaud [GC2-11]. Des lettres pontificales de la deuxième moitié du IX^e siècle ont été extraites de la collection pour être éditées ailleurs, bien que certaines d'entre elles traitent de la même affaire³⁰. Les lettres choisies par Dümmler

²⁶ Michèle Gaillard, « Un évêque et son temps... », p. 98.

²⁷ Ernst, Dümmler (édit.), *Epistolae Colonienses*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi IV*, Berlin, MGH, 1925, t. 6, vol. 1, p. 241-256.

²⁸ Ms. Trier, Stadtbibliothek 1081/71. Selon Dümmler le manuscrit est du XI^e siècle, selon Lähr des XI^e-XII^e siècles et selon Perels du XII^e-XIII^e siècles. Comment savoir ? Dümmler, *Epistolae Colonienses...*, p. 241. G. Lähr (édit.), *Stephani V. papae epistolae passim collectae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi V*, Berlin, MGH, 1928, t. 7, p. 354. Ernst Perels (édit.), *Nicolai I. papae epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi IV*, Berlin, MGH, 1891, t. 6, vol. 2, p. 262.

²⁹ Telles qu'elles avaient déjà été éditées, voir H. I. Floss, *Die Papstwahl unter den Ottonen*, Freiburg im Breisgau, 1858.

³⁰ Lettres 19, 37, 49 et 53 de Nicolas I^{er} : Perels, *Nicolai I. papae epistolae...*, p. 286, 307-309, 332-334, 340-351. Lettres 25 et 26 d'Hadrien II : Ernst Perels (édit.), *Hadriani II. papae epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi IV*, Berlin, MGH, 1891, t. 6, vol. 2, p. 730-732. Lettres 2, 4 et 5 d'Étienne V : G. Lähr (édit.), *Stephani V. papae epistolae...*, p. 358-359, 363-365. Lettres 1, 3 et 4 de Formose : *Id.*, *Formosi papae epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi V*, Berlin, MGH, 1928, t. 7, p. 368-370.

sont éditées en bloc, selon l'ordre dans lequel elles se trouvent dans le manuscrit, et cette disposition rend évidente la fonction que devait avoir ce dossier dans l'ensemble de la collection. L'information donnée par les éditeurs des *MGH* ne suffit malheureusement pas à reconstituer cette collection épistolaire assemblée dans l'entourage de l'archevêque de Cologne :

TABLEAU II

LETRES DU DOSSIER DE L'ÉLECTION DE WILLIBERT DE COLOGNE³¹			
Lettre	Expéditeur	Destinataire	Objet
GC2	fidèles de la province de Cologne	évêques de la province de Cologne	La population demande que lui soit donné un archevêque.
GC3	Leutbert, archevêque de Mayence, les fidèles et évêques de la province de Cologne	Hadrien II	recommandation de Willibert, nouveau prélat nouvellement élu
GC4	fidèles de la province de Cologne	Hadrien II	recommandation en faveur du nouvel archevêque Willibert
GC5	Gunther de Cologne	Hadrien II	Gunther se prononce en faveur de l'élection de Willibert.
GC6	Louis le Germanique	Hadrien II	Louis se prononce en faveur de l'élection de Willibert.
GC7	Louis le Germanique	Louis II d'Italie	Louis se prononce en faveur de l'élection de Willibert.
GC8	Louis le Germanique	Engilberga, femme de Louis II	Louis se prononce en faveur de l'élection de Willibert.
GC9	Louis le Germanique	Hadrien II	Louis tente d'apaiser les doutes d'Hadrien au sujet de l'élection de Willibert.
GC10	archevêques et évêques de Germanie	?	Le haut clergé de Germanie se prononce en faveur de l'élection et de la consécration de Willibert.
GC11	Willibert, archevêque de Cologne	Hadrien II	profession d'humilité et d'obéissance du nouvel archevêque de Cologne

Il s'agissait sans aucun doute pour Willibert de se munir d'une preuve écrite de la légitimité de son élection. Cette précaution n'avait rien de superflu si l'on considère la détermination avec laquelle Gunther a contesté sa déposition et la longueur des procédures qui ont finalement mené à l'approbation pontificale de son successeur Willibert³². Tout y est : réclamation des fidèles privés d'un archevêque; élection par la population et les évêques suffragants de Cologne; appui à Willibert d'un archevêque voisin; renonciation de Gunther; soutien du roi; approbation des évêques du royaume. Le geste de soumission au pape de la lettre de Willibert [GC11] devait témoigner de la conclusion heureuse de l'affaire. Dümmler a cru bon de compléter le dossier en y greffant une lettre de Gunther à Hincmar de Reims datée de 865 [GC1], bien qu'elle ne soit pas présente dans le même manuscrit. Celle-ci fait office d'introduction en témoignant de l'acharnement de Gunther, responsable de la longue vacance archiépiscopale qui suivit sa déposition. En guise de conclusion, Dümmler ajoute aussi deux lettres de Jean VIII à Willibert provenant d'un autre manuscrit³³. Dans la première, datée de 873, le successeur d'Hadrien II refuse toujours de conférer le pallium à Willibert [GC12]; il acquiesce finalement dans la deuxième datée de l'année suivante [GC13].

Ces deux dossiers témoignent du fait que les lettres pouvaient être regroupées et archivées afin de servir à nouveau comme référence. Ils ne peuvent pas suffire à tirer des conclusions sûres à propos de la fréquence avec laquelle on constituait de tels outils documentaires, car l'un et l'autre ont été conservés dans le même milieu et s'occupent de la même affaire. Il n'existe qu'une seule version de chacun d'entre eux et celle du dossier d'Advence n'aurait pas été connue sans la transcription providentielle de Brouwer. Il est facile d'imaginer qu'au-delà de leur période d'utilité ces dossiers devaient être vite perdus ou détruits. Il l'est tout autant de supposer qu'ils ont dû être presque aussi nombreux que les conflits dont le règlement a nécessité d'importants échanges écrits. Il s'agit encore d'un type de conservation

³¹ Toutes ces lettres peuvent être datées de 870, sauf GC11 qui pourrait avoir été écrite aussi tard qu'en 872.

³² Stefan Weinfurter, « Colonia (Köln) », dans S. Weinfurter et O. Engels (dir.), *Series episcoporum Ecclesiae catholicae occidentalis ab initio usque ad annum 1198. V- Germania. I- Archiepiscopatus Coloniensis*, Stuttgart, 1982, p. 3-42.

épistolaire justifiée par le contenu des lettres plutôt que par leur forme, à la façon des lettres savantes.

* * *

Les lettres présentées dans ce chapitre ne constituent certainement pas l'ensemble de celles qui ont été conservées en dehors des collections personnalisées. On peut se demander combien de lettres s'y seraient ajoutées si les sources écrites des régions éloignées des pays germaniques avaient mérité l'attention soutenue des éditeurs des *MGH*. Toutefois, il ne faudrait pas mettre trop d'espoir de ce côté, puisque les *Rerum italicarum scriptores*³⁴ et les *English Historical Documents*³⁵, ne sont pas en mesure d'ajouter au corpus regroupé par les *MGH*. La récolte du côté de l'hagiographie carolingienne serait certainement plus abondante. Pour le IX^e siècle, les *MGH* n'ont édité que onze lettres ayant servi de préface à des textes hagiographiques³⁶. En gardant ce type de lettre à l'écart de leurs volumes sur la correspondance, les éditeurs allemands ont laissé dans l'ombre une fraction sans doute considérable de la production épistolaire de cette période. La pratique d'associer une préface épistolaire aux hagiographies était sans doute très répandue, bien que le travail d'émondage des copistes tende à occulter ce fait. Les dossiers de saint Géraud d'Aurillac et de saint Guénoles de Landévennec, publiés dans le cadre du Projet de recherche sur les sources hagiographiques de la Gaule antérieures à l'an mil (SHG), en fourniront l'exemple.

La *Vita prolixior prima* de saint Géraud d'Aurillac [BHL 3411], écrite par Odon de Cluny autour de 930, est introduite par une lettre qui a toutes les caractéristiques de la préface épistolaire : salutations, dédicace, témoignage

³³ CG12 est aussi présente dans le manuscrit contenant les lettres CG2-11.

³⁴ Lodovico Antonio Muratori (édit.), *Antiquitates italicæ mediæ ævi : sive dissertationes de moribus, ritibus, ... Omnia illustrantur, et confirmantur ingenti copia diplomatum et chartarum veterum, nunc primum ex archivis Italiae depromtarum, additis etiam nummis, chronicis, aliisque monumentis nunquam antea editis*, Milan, 1738-1742 (réimpression 1965).

³⁵ Dorothy Whitelock, *English Historical Documents c. 500-1042*. Londres, Eyre & Spottiswoode, 1955.

³⁶ LF6, 13; EC38; EV19-21, 30, 70, 83-85.

d'humilité de l'auteur qui affirme avoir été forcé d'écrire contre son gré, demande d'indulgence de la part du lecteur et commentaires sur la composition³⁷. Les six témoins complets de cette oeuvre présentent tous la préface épistolaire et le prologue de présentation³⁸. À l'inverse, les quatre témoins incomplets en sont tous amputés³⁹. Par ailleurs, il en existe une deuxième mouture, sans doute attribuable à Odon lui-même⁴⁰. En guise d'introduction, cette *Vita prolixior secunda* [BHL vacat] se contente d'un résumé en un même texte de la préface épistolaire et du prologue, comme en témoigne l'unique manuscrit à en présenter la version complète. Les trois autres témoins de la *Vita prolixior secunda* ne contiennent pas ce résumé⁴¹. Une troisième composition, la *Vita brevior* [BHL 3412-3414], propose elle aussi, dans sa version intégrale, un résumé de la préface et du prologue, et ce dans chacun des huit manuscrits décrits par Bultot-Verleysen⁴². Force est de constater que dans le cas des *vitae* de saint Géraud, la préface épistolaire n'a pas survécu dans les nouvelles compositions ou dans les abrégés. Elle a tout de même été préservée à chaque fois que la version longue originale était reproduite en entier. Les copistes auraient-ils été aussi enclin à recopier cette lettre si son auteur n'avait pas été un aussi grand personnage ? Un deuxième exemple, la *Vita longior* de saint Guénolé de Landévennec [BHL 8957-8958], argumente pour l'affirmative. Cette *vita* a été composée dans le troisième quart du IX^e siècle par le moine Gurdisten du monastère de Landévennec (Finistère). Deux mentions dans le texte permettent de supposer que la version originelle était introduite par une préface épistolaire⁴³, mais celle-ci n'a été recopiée dans aucun des cinq manuscrits connus. Quatre de ceux-ci sont postérieurs à 1100, et le cinquième date de la fin du X^e siècle⁴⁴. Il se pourrait bien qu'avec les années, l'intérêt des copistes pour cette lettre ait été décroissant. Par ailleurs le même

³⁷ PL, tome 133, col. 639-640.

³⁸ Anne-Marie Bultot-Verleysen, « Le dossier de saint Géraud d'Aurillac », *Francia*, 22/1 (1995), p. 182-186.

³⁹ *Ibid.* p. 182-186.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 197.

⁴¹ *Ibid.*, p. 194-196.

⁴² *Ibid.*, p. 198-200.

⁴³ Joseph-Claude Poulin, « Le dossier de saint Guénolé de Landévennec », *Francia*, 23/1 (1996), p. 189.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 176-180.

hagiographe a composé un autre texte portant sur le même saint [BHL 8960], essentiellement constitué d'extraits de la *Vita longior* et d'une homélie. Cette nouvelle oeuvre était destinée à l'évêque Jean d'Arezzo, et cette fois la préface épistolaire a été conservée, peut-être en tant que témoignage de son trajet particulier, d'une péninsule bretonne à la vallée de l'Arno.

Malgré ses lacunes, le corpus mis à profit dans ce chapitre représente un échantillonnage valable de l'ensemble encore mal connu des lettres éparses. Il est le fruit d'un travail inégalé de dépouillement de manuscrits par les éditeurs des *MGH*. Le point de mire géographique de celui-ci étant le monde germanique au sens large du terme, une enquête portant sur la communication épistolaire en Gaule du Nord peut espérer y trouver l'essentiel de ses sources sans craindre d'être un jour affaiblie par la découverte d'une grande quantité de lettres jusque-là inconnues. Que l'on prenne à témoin le fait que depuis l'impression du dernier volume de la série des *Epistolae Karolini aevi*, les médiévistes n'ont pas localisé plus de quelques nouvelles lettres carolingiennes⁴⁵. À cet égard l'exception reste le cas des préfaces épistolaires des vies de saints qui réclame l'attention, mais quoi qu'il en soit, la correction éventuelle de ce manquement viendrait simplement renforcer les conclusions principales de ce chapitre, à savoir qu'en dehors des formulaires et des collections personnalisées, la grande majorité des lettres éparses ont survécu soit par leur association à d'autres textes, soit par l'intérêt récurrent que suscitait leur contenu savant. En dehors des deux grandes catégories des préfaces épistolaires et des lettres savantes, bien peu des lettres qui étaient conservées seules ou en petits groupes ont survécu au passage des siècles; leur préservation au-delà de leur période d'utilisation est grandement redevable au hasard. Il serait erroné de chercher à les saisir dans leur ensemble, car elles n'en constituent tout simplement pas un. La meilleure façon de

⁴⁵ Voir entre autre : Michèle Gaillard, « Un évêque et son temps... », p. 115-119; André Wilmart, « Lettres de l'époque carolingienne », *R.B.*, 34 (1922), p. 234-245; *Id.*, « Une lettre sans adresse écrite vers le milieu du IX^e siècle », *R.B.*, 42 (1930), p. 149-162; Daniel Misonne, « Mandement inédit d'Adventius de Metz à l'occasion d'une incursion normande (mai-juin 867) », *R.B.*, 93 (1983), p. 71-79; G. Monchamp, « Cinq lettres formées adressées à Francon, évêque de Liège », *Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*, (1903), p. 621-631. Hansmartin Schwarzmaier, « Ein Brief des Markgrafen Aribon an König Arnulf über die Verhältnisse in Mähren », *Frühmittelalterliche Studien*, 6 (1972), p. 55-66. Wilhelm Levison, *England and the Continent in the Eighth Century*, Oxford, Clarendon Press, 1946, p. 244-246, 314-323.

les mettre à profit dans le cadre d'une étude de la communication administrative reste de les considérer une à une et non pas en groupe. La situation est tout autre pour les lettres qui font l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 2

Vocation didactique des collections personnalisées

Le IX^e siècle carolingien a laissé derrière lui quatre fragments de collections épistolaires personnalisées, quatre groupes de lettres dont la particularité est d'avoir été construits autour d'un individu spécifique. Il s'agit des collections de Frothaire de Toul, d'Éginhard, de Loup de Ferrières et d'Agobard de Lyon. Les médiévistes se sont penchés sur ces lettres avec beaucoup plus d'empressement qu'ils ne l'ont fait pour les lettres éparses, et ce pour de nombreuses raisons. Premièrement, ces collections sont le résultat de sélections et de classifications raisonnées, ce qui constitue à la fois un obstacle et un atout. La collection n'est pas un collage systématique de toutes les lettres d'un épistolier. Rien ne garantit qu'on ait cherché à y conserver toute sa correspondance, ni même qu'on ait procédé à une sélection qui soit représentative de l'ensemble. Elle possède néanmoins sa propre logique, susceptible de jeter elle-même de la lumière sur ce qu'elle laisse dans l'ombre. Deuxièmement, les quatre collections nous sont parvenues dans l'ordre de leur confection originale, bien que dans les cas de Frothaire et d'Éginhard seuls des fragments aient survécu. Être en mesure de se pencher sur le résultat de ce processus sélectif de conservation, sans souci des modifications qui auraient pu être apportées subséquemment, est un avantage considérable. Troisièmement, chacune de ces collections se trouve dans un manuscrit du IX^e siècle écrit dans l'environnement de son épistolier. Cette conjoncture rend particulièrement intéressante l'étude de ces manuscrits, de la façon dont les collections s'y présentent et du voisinage codicologique de celles-ci. Quatrièmement, les collections contiennent un bon nombre de grappes de lettres traitant d'un même sujet. Ces petits dossiers sont particulièrement intéressants car ils permettent d'entrer dans le vif de l'action d'une façon que les actes et les diplômes ne permettent pas. L'exemple des 21 lettres de Loup de Ferrières¹ qui laissent entrevoir ses manoeuvres pour récupérer la celle de Saint-Josse est peut-être le plus connu et se trouve régulièrement cité.

¹ LF19, 32, 36, 37, 42, 43, 45, 47-49, 56-58, 60-62, 65, 82, 84, 86, 87.

Ces quatre facteurs font des collections personnalisées des sources d'un grand intérêt, mais ce qui importe encore davantage dans le contexte de ce travail est que trois d'entre elles servaient justement d'outil à l'enseignement et à la pratique de la communication administrative. Le simple fait que ces collections didactiques ont existé montre que la lettre était une façon courante d'utiliser l'écriture à des fins d'administration, contrairement à ce que la très petite quantité de lettres administratives conservées seules ou en petit groupe laisse croire. Comment expliquer autrement l'existence de ces recueils d'exemples que sont ces collections personnalisées ? Pour sa part, la collection d'Agobard de Lyon tient beaucoup plus du recueil de traités et d'opuscules que de la compilation de lettres, et de ce fait rejoint davantage les lettres savantes dont il a été question au chapitre précédent.

Ce deuxième chapitre présente individuellement chaque épistolier et ses lettres afin d'exposer clairement ce qu'ils sont en mesure de dévoiler de la communication administrative et ce qui permet de déduire leur nature d'outil didactique. Le petit nombre de manuscrits impliqués a rendu possible leur consultation, et par conséquent la mise au jour d'indices indiquant la nature de chacune de ces collections.

Trente-deux lettres de Frothaire de Toul

Les origines de Frothaire sont inconnues. L'essentiel de ce que nous savons de lui vient de sa correspondance, puisqu'il n'a pas laissé d'autres écrits. Il aurait été éduqué au monastère de Gorze pour ensuite devenir abbé du monastère de Saint-Èvre à Toul. Il fut consacré évêque de Toul en 813 et exerça cette charge jusqu'à sa mort en 847². N'était de ses lettres, dont la conservation doit beaucoup au hasard, Frothaire aurait passé à peu près inaperçu à nos yeux. On peut voir en lui l'exemple de l'évêque carolingien moyen, sans statut particulier, mais ce serait oublier qu'il a peut-être été chargé par Louis le Pieux de l'éducation de certains des

² Michèle Gaillard, « Frothaire, évêque de Toul », dans Michel Parisse (dir.), *La correspondance d'un évêque carolingien. Frothaire de Toul (ca 813-847)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 11-14.

bâtards de Charlemagne : Drogon (évêque de Metz), Hugues (évêque de Saint-Quentin) et Thierry³. Il aurait aussi exercé la charge de *missus* en compagnie de Smaragde de St-Mihiel⁴.

La collection de 32 lettres [FT1-32] – dont une en deux versions – se trouve sur deux ensembles de huit et de six folios dont la taille est d'environ 270 mm par 180 mm. Ceux-ci ont été retirés d'un manuscrit du IX^e siècle aujourd'hui perdu; ils sont maintenant reliés dans un codex du XVII^e siècle, constitué à partir de fragments d'origines diverses datant d'entre le IX^e et le XIII^e siècle, le ms. 13090 du fonds latin de la Bibliothèque nationale de France. Les folios contenant la correspondance de Frothaire ont été étudiés avec précision par Laurent Morelle⁵, qui vient compléter – et parfois corriger – les études antérieures à leur sujet⁶. Les 21 premières lettres [FT1-21] seraient les dernières d'une collection, comme l'indique la formule de clôture écrite en majuscules capitales sur la dernière ligne du dernier folio du premier groupe de huit folios : *EXPLICIT AMEN II LIBER*. Voilà qui appuie l'hypothèse selon laquelle ce fragment serait tiré d'une collection composée du vivant de Frothaire, puisque ses lettres semblent dater d'entre 825 et 830 et que Frothaire n'est mort que 17 années plus tard. Les 12 lettres du deuxième groupe de six folios [FT12 deuxième version, FT22-32] ont probablement été copiées d'une autre collection basée sur la correspondance du même auteur, comme en témoigne la présence de la même lettre dans les deux groupes [FT12]. Ce deuxième groupe contient aussi les formules dites « de Gorze »⁷. Ce voisinage n'a rien de fortuit. Le deuxième groupe et le formulaire cohabitaient vraisemblablement dans le même cahier du manuscrit perdu, comme en témoigne la taille et la qualité du parchemin, sa linéation, la reliure,

³ *Ibid.*, p. 25-26.

⁴ *Ibid.*, p. 19-20.

⁵ Laurent Morelle, « Enquête sur le manuscrit », dans Michel Parris (dir.), *La correspondance d'un évêque...*, p. 57-58.

⁶ Karl Hampe (édit.), *Frotharii episcopi Tullensis epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini Aevi III*, Berlin, MGH, 1899, t. 5, p. 275-298. Christian Pfister, « L'évêque Frothaire de Toul », *Annales de l'Est*, 4(1890), p. 261-313. Léopold Delisle, « Inventaire des manuscrits latins de Saint-Germain-des-Prés », *B.E.C.*, 27 (1867), p. 528-556.

⁷ Karl Zeumer (édit.), *Formularum epistolarium collectiones minores. E codice Parisiensi lat. 13090*, dans *MGH. Legum sectio V. Formulae Merovingici et Karolini aevi*, Hanovre, MGH, 1886, p. 528-530.

la mise en page et les écritures similaires⁸. Qui plus est, ils sont disposés l'un à la suite de l'autre dans cette construction beaucoup plus récente qu'est le ms. 13090. Nous ne reprendrons pas ici tout le travail d'analyse paléographique et codicologique de Morelle, il suffira d'en citer la conclusion :

Au cours du IX^e siècle, vers 850 mais peut-être dès les années 830, on transcrit vers la fin d'un gros manuscrit, comptant 150 feuillets environ, des lettres de Frothaire, évêque de Toul. L'opération a peut-être lieu dans cette cité. Selon toute vraisemblance, les lettres de Frothaire ont voisiné dans ce manuscrit avec des formules venues de Gorze, lesquelles devaient clore le manuscrit [...]

L'étendue primitive du recueil épistolaire nous échappe. Dans le meilleur des cas autorisés par l'enquête codicologique, c'est deux ou trois lettres seulement qui nous manquent; mais il est impossible d'évaluer le pire. Entre le meilleur et le pire, une solution accepte un manque d'une douzaine de pièces. Si toutefois nous avons perdu le début du recueil, alors c'est peut-être le contenu de plusieurs cahiers qui a disparu.

Il faut distinguer deux séries de pièces (riches respect. de 21 et 12 unités), séparées par un explicit que le copiste a pu recopier sur son modèle. La première série pourrait reproduire la partie finale d'une compilation antérieure, comme le suggère l'allure de résidu qu'offre la dernière pièce (n° 21). Les lettres composant cette série ne sont pas classées dans un ordre chronologique strict, mais semblent appartenir à une période courte, les années 825-829; à travers les transcriptions, on saisit encore certains caractères formels des dossiers primitifs. La seconde série pourrait être un complément, voire un autre travail de compilation, moins respectueux de la logique « archivistique » des dossiers.

L'intention du ou des compilateurs n'est pas claire. Sur certaines lettres, spécialement au début de la première série, les parties prenantes ont été anonymées; si ce procédé suggère la volonté d'élaborer un formulaire, son application peu résolue ne donne pas l'impression d'un projet fermement arrêté⁹.

Nous avons clairement affaire à un manuscrit utilitaire, faisant économie de l'espace et des artifices à sa disposition. Abréviations et ligatures foisonnent. Morelle constate qu'il s'agit d'un travail rapide, non corrigé, « sans souci décoratif »¹⁰. Les lettres ont été mises en page de manière à faciliter la localisation de l'une d'entre elles : « [...] le copiste utilise à cet effet [pour indiquer la fin d'une lettre] une succession de points dit « épigraphiques » (deux points horizontaux surmontant une virgule). Le premier mot de chaque pièce débute par une initiale, mais le format en est si modeste qu'il est parfois malaisé de repérer les ruptures de texte »¹¹. La présentation n'est donc pas limpide, mais dans certains cas la première ligne de la lettre est annoncée grâce à une croix mise en marge à côté de l'initiale, ce qui simplifie tout de même le travail de repérage. L'association des lettres de Frothaire aux formules de Gorze appuie

⁸ Morelle, « Enquête... », p. 63.

⁹ *Ibid.*, p. 78-79.

¹⁰ *Ibid.*, p. 78.

¹¹ *Ibid.*, p. 77.

l'hypothèse de la nature utilitaire du recueil. On peut se demander si ces formules ne seraient pas des vestiges de l'éducation de Frothaire; ce dernier pourrait avoir conservé ce qui lui était utile dans l'exercice de ses fonctions, donc les formules, et son compilateur les aurait trouvées parmi les dossiers épistolaires. Qui plus est, le verso du folio 93 présente un tableau associant les lettres de l'alphabet romain à des nombres, utile dans la composition des codes servant à authentifier les lettres formées. La présence de cet outil de rédaction ajoute à la démonstration selon laquelle les folios 80 à 93 sont le fragment d'un manuscrit utilisé pour enseigner et pratiquer l'art d'écrire différents types de lettres.

L'étude du texte des lettres mène au même résultat : la correspondance de Frothaire n'a pas été copiée pour ses hauts faits littéraires ou exégétiques; il ne s'agissait pas non plus de conserver des textes pouvant servir de preuves ou attestant les actions marquantes d'un grand personnage. Pfister avait déjà compris que les folios 80 à 93 étaient tirés d'un recueil de modèles utiles au travail et à la formation des notaires et autres épistoliers :

[...] le scribe qui a transcrit ce *Codex* [l'original aujourd'hui perdu] n'a pas voulu laisser à la postérité un souvenir de la gloire littéraire de Frothaire. Son dessein était plus pratique. Il voulait donner à ses contemporains des modèles épistolaires; il voulait leur montrer comment l'on devait s'adresser, dans telle circonstance, à tel personnage, empereur, archichapelain, évêque, abbé, etc. Il en est résulté qu'il s'est surtout attaché aux parties générales; souvent il a laissé de côté les noms propres, soit dans les suscriptions, soit dans le corps de la lettre [...] Nous sommes évidemment en présence de fragments d'un antique formulaire auquel se rattachaient encore les deux feuillets suivants (92 et 93) du manuscrit de Saint-Germain, où l'on lit des formules provenant de Gorze¹².

Ses conclusions n'ont pas été mises en doute depuis. Ajoutons à ces arguments que les lettres de Frothaire sont courtes – 33 lettres en 20 pages manuscrites de 30 lignes en moyenne. Nous sommes très loin des lettres savantes et des longs opuscules rencontrés en dehors des collections à fonction didactique. Qui plus est, les sujets traités sont tout à fait terre à terre, ce que le tableau composé par Monique Goulet et Charles Vulliez expose clairement :

¹² Pfister, « L'évêque... », p. 262.

TABLEAU III

OBJET DES LETTRES DE LA COLLECTION DE FROTHAIRE DE TOUL ¹³	
Lettre	Objet
1	demande de transmission de la lettre 21 à l'empereur
2	demande d'intercession
3	lettre de recommandation
4	demande d'intercession
5	ordre de faire ce que dira le porteur de la lettre
6	demande d'intercession
7	réclamation concernant les <i>missi</i>
8	information concernant le porteur de la lettre
9	réclamation à propos de manses
10	réclamation à propos de monastères
11	demande d'exemption
12	réclamation à propos de biens
13	demande d'intercession
14	réclamation à propos d'une villa
15	réclamation et demande de sur-séance à une élection épiscopale
16	réclamation et demande de sur-séance à une élection épiscopale
17	réclamation et demande de sur-séance à une élection épiscopale
18	demande d'audience
19	demande de vin
20	demande de peintures
21	information concernant les loups tués par Frothaire
22	demande d'exemption
23	lettre de remerciements
24	demande d'intercession
25	demande d'exemption
26	ordre de levée de troupes
27	conseil sur les dispositions à prendre contre les fléaux naturels
28	demande de sel
29	ordre d'enquête sur l'application de la réforme monastique

¹³ Monique Goulet et Charles Vulliez, « Étude littéraire de la correspondance », dans Michel Parisse (dir.), *La correspondance d'un évêque...*, p. 52-53. Les objets des lettres dont Frothaire n'est ni le destinataire ni l'expéditeur sont en caractères gras.

30	demande d'ordination d'un clerc
31	demande d'intercession
32	information concernant un vassal

Et nous ajoutons à ce tableau le contenu des folios 92 et 93, qui n'auraient pas dû être séparés du reste de la collection :

TABLEAU IV

OBJET DES FORMULES DITES « DE GORZE »	
Formule	Objet
1	Trop malade pour continuer à exercer sa charge, un abbé demande à l'empereur d'approuver l'élection de son successeur.
2	lettre d'amitié d'un moine à un abbé éloigné
3	lettre d'exhortation pieuse d'un évêque à un de ses amis
4	modèle de lettre formée
table	tableau de codification des lettres formées

Le hasard a fait en sorte que nous possédions encore aujourd'hui ce fragment d'un manuscrit confectionné et utilisé pour l'enseignement et la pratique de l'écriture épistolaire. Un grand nombre de manuscrits semblables a sans doute été détruit ou recyclé, puisque rien ne justifie leur préservation au-delà de leur période d'utilité, laquelle était sans doute conjointe à la longévité du maître qui en faisait usage et aux besoins de l'enseignement. Il est difficile de préciser les modalités et les objectifs de cette pédagogie, car les compilateurs et les épistoliers ne s'expriment pas ouvertement à ce sujet. La structure de base de la lettre y avait certainement une place importante, comme en atteste le fait que les lettres de Frothaire s'y conforment presque toutes. Elle était inspirée de la rhétorique antique et fut reprise dans les *artes dictaminis* à partir du XII^e siècle¹⁴ : 1- la *salutatio* précise l'identité de l'expéditeur et du destinataire tout en établissant la nature de leur relation et leur dignité respective; 2- la *captatio benevolentiae* sert à assurer la réceptivité du destinataire; 3- la *narratio*

¹⁴ Goullet et Vulliez, « Étude littéraire... », p. 41-42.

fait office de mise en contexte; 4- la *petitio* expose la demande de l'expéditeur; 5- la *conclusio* annonce la fin de la missive par un souhait bienveillant à l'attention du destinataire. L'art qui constituait à appliquer à la lettre écrite les règles du discours oral était généralement réservé aux communications qui exigeaient l'expression du respect, voire de la déférence. Il fallait aussi que le destinataire soit en mesure d'en apprécier les subtilités. Les collections didactiques laissent aussi entrevoir l'existence d'une forme de communication écrite située en deçà des exigences de la rhétorique épistolaire¹⁵, difficile à étudier puisque les exemples de son utilisation sont très rares. L'intérêt que suscitait ces billets sans prétention stylistique auprès des compilateurs était très limité.

Ainsi, les collections didactiques servaient à enseigner un code de communication écrite essentiel aux individus amenés à exercer les hautes charges ecclésiastiques, et peut-être même séculières puisque les laïques ne sont pas complètement absents du corpus épistolaire. Il semble que les collections aient aussi été utiles dans l'enseignement du latin de façon plus générale; Lanham estime qu'à l'époque carolingienne, l'art d'écrire les lettres avait pris une place importante dans l'enseignement¹⁶ :

I think that, as part of the centuries-long shift from an oral culture to one dependent on writing, the written letter replaced the spoken declamation as the primary vehicle for practice in prose composition. Beginners could manage the informal diction, akin to that of ordinary speech, that was recommended for letters. The letter format was ideal for schoolroom practice on circumscribed themes (letters were *supposed* to be short), and yet the genre was elastic and accomodating, even inviting, for a mature writer. In the schoolroom of Charlemagne's era – to judge by Notker's *Life of Charlemagne* at least – letters had come to stand for prose in general: "epistulas et carmina," prose and verse¹⁷.

C'est donc à tort que l'on a parfois insisté sur l'utilisation notariale des recueils de lettres au détriment de leur vocation d'outils d'enseignement¹⁸. L'une n'empêche pourtant pas l'autre, et c'est plutôt dans cette deuxième fonction que les collections didactiques offrent le témoignage le plus probant d'une utilisation de l'écriture à des

¹⁵ Voir chap. 3.

¹⁶ Carol Dana Lanham, « Freshman Composition in the Early Middle Ages : Epistolography and Rhetoric before the *Ars Dictaminis* », *Viator*, 23 (1992), p. 127-131.

¹⁷ *Ibid.*, p. 127.

¹⁸ Voir notamment Martina Stratmann, « Schriftlichkeit in der Verwaltung von Bistümern und Klöstern », dans Rudolf Schieffer (dir.), *Schriftkultur und Reichsverwaltung unter den Karolingern : Referate des Kolloquiums der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften am 17.-18. Februar 1994 in Bonn*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1996, p. 88.

fins administratives : les lettres n'étaient pas seulement réutilisées comme modèles, elles servaient aussi à transmettre et à disséminer la science de l'écriture. Comparable en plusieurs points, la collection épistolaire d'Éginhard vient confirmer la validité des observations faites à partir de celle de Frothaire.

Du monastère de Saint-Bavon à l'école cathédrale de Laon : les lettres d'Éginhard

Éginhard serait né de parents nobles, aux alentours de 770. D'abord éduqué à Fulda pendant l'abbatit de Baugulf, il aurait terminé sa formation sous Alcuin à l'école du palais, entre 791 et 796. Il entre au service de Charlemagne comme homme de cour, mais n'aurait atteint le plus haut point de son influence que sous Louis le Pieux, qui lui confère plusieurs charges d'abbé laïque. Il est probable qu'il ait été le tuteur de Lothaire. Malade, dégoûté par les intrigues qui mènent à la déposition de l'empereur, il se retire en 830 dans son abbaye de Seligenstadt où il meurt dix ans plus tard.

Les conditions de conservation de sa correspondance sont similaires à celles de Frothaire. Elle se trouve dans un seul manuscrit – le ms. 11379 du fonds latin de la Bibliothèque nationale de France – constitué d'un collage compliqué de lettres, de formules et d'outils propres à l'enseignement. John Contreni résume clairement les motifs et les modalités de la constitution du manuscrit :

Ce recueil de lettres [la correspondance d'Éginhard] est probablement venu à Laon par l'intermédiaire des moines de Saint-Bavon de Gand, où le biographe de Charlemagne était abbé; lors de la destruction de leur abbaye par les Normands en 851, ces moines avaient cherché refuge à Laon. La correspondance doit sa préservation à son emploi comme un modèle de style épistolaire dans l'enseignement des jeunes moines. À Laon, plusieurs formules ont été ajoutées aux lettres d'Éginhard. Ces formules fournissaient aux clercs de Laon des exercices dans les genres de lettres qui ne se trouvaient pas parmi les lettres d'Éginhard tels que les *litterae formatae* (lettres en code employant l'alphabet grec pour dérouter les faussaires), les notices de mort, les manumissions et la formule pour la consécration d'un évêque. On a fait copier ces additions au codex sur un feuillet de garde et sur les feuillets des lettres d'Éginhard laissés vides. Le maître de Laon responsable de la constitution du codex, tel qu'il nous a été transmis [le ms 11379], a ajouté aussi des formules sur quelques fragments de parchemin provenant d'autres manuscrits¹⁹.

Ce manuscrit est clairement celui d'un maître d'école : de petite taille²⁰, de facture modeste, largement annoté par ses usagers laonnois de la première génération. Il contient tout un outillage de textes utiles à l'enseignement. Le tableau suivant en résume le contenu²¹ :

TABLEAU V

MANUSCRIT BNF FONDS LATIN 11379		
Folios	Textes	Éditions des lettres et formules épistolaires²²
1-1v	<vide>	
2	liste de compte, antérieure à la constitution du manuscrit	
2v	lettre formée de l'évêque Hétilon de Noyon à l'évêque Didon	Zeumer 16
2v	deux recettes médicales	
3-15	collection épistolaire dite d'Éginhard	EG1-71, sauf EG10
15-16v	formules épistolaires	Zeumer 11-13; 1-5
17	lettre anonyme adressée à l'impératrice Ermengarde	EV27
17v	table de concordance des alphabets grec et latin	
18	liste de personnages de l'Ancien Testament, associés chacun à un vers des Écritures	
18v-19v	formules épistolaires	Zeumer 6-8
20-20v	lettres d'Éginhard provenant d'une autre collection que celle des folios 3 à 15	EG10, 11
21-23v	texte de prédication d'Ephrem de Syrie	
24	vers sur les jours du mois d'avril, complétés par un petit texte au sujet du calcul de la date de Pâques.	
24	poème entremêlant des bénédictions et des malédictions	

¹⁹ John J. Contreni, « Le formulaire de Laon, source pour l'histoire de l'école de Laon au début du X^e siècle ». *Scriptorium*, 27 (1973), p. 21.

²⁰ La surface des pages varie considérablement, celles qui portent la correspondance d'Éginhard ne dépassent guère les 220 mm par 150 mm, moins que celles du ms. 13090.

²¹ La confusion dans l'enchaînement des folios 24 à 36 a été causée par une reliure subséquente à la confection originale du codex; l'ordre de ces folios aurait dû être : 24, 27, 26, 28, 25, 29-36.

²² Karl Zeumer (édit.), *Formulae codicis Laudunensis*, dans *MGH. Legum sectio V. Formulae Merovingici et Karolini aevi*, Hanovre, MGH, 1886, p. 512-520. Karl Hampe (édit.), *Einhardi epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini Aevi III*. Berlin, MGH, 1899, t. 5, p. 105-145.

24v	formule épistolaire	Zeumer 9 (début)
25	formule épistolaire	Zeumer 17
25v	lettre d'Hincmar de Reims (début)	PL 126, col. 270 (début)
26-26v	Priscien, <i>Partitiones duodecim versuum Aeneidos principalium</i>	
26v	formule épistolaire	Zeumer 14 (début)
27-27v	formules épistolaires	Zeumer 9 (fin) et 10
28-28v	formules épistolaires	Zeumer 14 (fin), 15
29-36v	lettre d'Hincmar de Reims (fin)	PL 126, col. 270 (fin)

Les notes et les gribouillis abondent – on trouve même des neumes dans le haut des folios 26v et 28 – ce qui ajoute à l'impression que ce manuscrit avait une fonction utilitaire : il a été celui d'un maître d'école qui l'a sans cesse modifié en fonction de ses besoins. La nature composite du manuscrit transparait tant dans la variété de ses textes que dans l'assemblage de plusieurs fragments de cahiers d'origines diverses. Plutôt que de conserver et de mettre à profit le manuscrit de Saint-Bavon, le compilateur de Laon²³ y a prélevé ce qui lui était utile, sans égard particulier pour le manuscrit pourtant récent qu'il mutilait. Voilà qui jette un peu de lumière sur le processus de recyclage et de destruction rapide qui pourrait avoir eu raison d'un très grand nombre de codex contenant des correspondances ou des formulaires.

Les folios 3 à 15 témoignent du fait que le manuscrit dont ils ont été tirés avait une fonction analogue à celle du ms. 11379. La mise en page des lettres de la collection d'Éginhard est semblable à celle de la collection de Frothaire : chaque lettre occupe sa première et sa dernière ligne en propre; elle commence avec une grande capitale de deux à cinq lignes de hauteur, rehaussée de bleu ou de rouge; elle est annoncée par une croix en marge. Il s'agissait de faciliter la localisation et la consultation des différentes pièces du recueil. Tout comme celles du ms. 13090, les lettres d'Éginhard sont courtes, puisqu'elles sont 70 à couvrir 25 pages manuscrites. Elles sont, elles aussi, le résultat d'une correspondance pragmatique²⁴ :

²³ Contreni a démontré de façon convaincante que ce maître était Adelelm, doyen du chapitre de Laon de 903 à 921, puis évêque en ce même lieu de 921 à 930. Contreni, « Le formulaire... », p. 24-27.

²⁴ Le mot « pragmatique » est utilisé à quelques reprises dans ces pages, non pas selon sa signification française, plutôt restreinte, mais dans le même sens que le mot allemand « *pragmatisch* », fréquemment utilisé dans l'historiographie germanophone pour désigner ce qui concerne

TABLEAU VI

OBJET DES LETTRES DE LA COLLECTION D'ÉGINHARD ²⁵	
Lettre ²⁶	Objet
1	réclamation en faveur d'un vassal à propos d'un bénéfice
2	réclamation en faveur d'un vassal à propos d'un bénéfice
3	transmission de directives de l'empereur concernant une mission
4	demande d'ordination d'un clerc
5	concessions à propos de la relocalisation et de l'ordination d'un dépendant de l'abbaye de St-Servais
6	réclamation en faveur d'un vassal à propos d'un bénéfice
7	intercession en faveur de deux braconniers en fuite
8	intercession en faveur d'un prêtre voyageant vers Rome
9	intercession et demande d'intercession en faveur d'un ami
10	réponse à une demande de reliques et d'informations
11	demande d'information en faveur d'un vassal mêlé à une dispute judiciaire
12	ordre de se mettre à la disposition d'un envoyé pour la récolte de redevances
13	réponse concernant un mariage, un don de provisions et une troisième affaire mal définie
14	réponse à un ordre de se présenter à Aix; demande de réplique à propos d'une affaire mal définie
15	intercession en faveur d'un dépendant en fuite pour une affaire de mariage
16	intercession en faveur d'un dépendant en fuite pour une affaire de mariage
17	intercession en faveur d'un homme incapable de répondre à l'appel aux armes
18	intercession en faveur des frères d'un meurtrier
19	ordre de se mettre à la disposition de l'empereur
20	ordre de se mettre à la disposition de l'empereur
21	ordre de se mettre à la disposition de l'empereur
22	intercession en faveur d'hommes accusés de manquer au service armé
23	ordres à un subordonné
24	ordre à un subordonné
25	intercession en faveur d'un meurtrier en fuite
26	intercession en faveur du détenteur d'un bénéfice
27	intercession en faveur du détenteur d'un bénéfice
28	intercession en faveur du détenteur d'un bénéfice

l'organisation et la gestion des activités essentielles au fonctionnement de la société : droit, commerce, fiscalité, administration, etc.

²⁵ Les objets des lettres dont Éginhard n'est ni le destinataire ni l'expéditeur sont en caractères gras.

²⁶ Nous reproduisons ici l'ordre d'apparition des lettres dans le manuscrit, comme l'a fait Dutton dans sa traduction des lettres d'Éginhard, plutôt que de reprendre la classification chronologique de Karl Hampe. Paul Edward Dutton (trad.), *Charlemagne's Courtier : The Complete Einhard*, Peterborough (Ont.), Broadview Press, 1998.

29	lettre de recommandation; réponse à une demande de renseignement
30	conseils à un disciple
31	encouragements à un évêque malade
32	intercession en faveur d'un candidat à l'abbatiate; envoi de présents
33	remerciements
34	exhortation à l'obéissance; mise en garde contre les mauvaises influences
35	intercession en faveur d'un protégé
36	intercession concernant l'achat de cochons
37	remontrances à un subordonné concernant des provisions
38	ordre à un subordonné
39	encouragement et promesse de soutien à une population menacée
40	excuses pour une rencontre avortée avec l'empereur
41	demande d'intercession
42	demande d'exemption d'une rencontre avec l'empereur
43	affirmation de loyauté
44	demande d'information concernant l'assemblée générale et les déplacements de Lothaire
45	remerciement pour une intercession réussie; intercession en faveur d'un peintre détenteur d'un bénéfice
46	demande d'achat de plomb pour la toiture d'une église
47	témoignage d'amitié; demande de transmission d'une lettre
48	intercession en faveur du détenteur d'un bénéfice
49	lettre de recommandation
50	réclamation et demande d'assistance concernant des terres et des dépendants
51	demande d'intercession
52	intercession en faveur d'un demandeur de bénéfice
53	excuses pour une rencontre retardée
54	ordre à des subordonnés concernant des cadeaux à offrir à l'empereur
55	recommandation à propos d'un mariage
56	transmission d'information
57	confirmation qu'une aide a été accordée
58	approbation d'un mariage liant des familles vassales
59	lettre de recommandation
60	demande d'ordination
61	réflexions inspirées par le passage d'une comète
62	intercession en faveur d'un vassal à propos d'une compensation
63	préparatifs pour une réunion des comtes austrasiens
64	exhortation aux moines de Seligenstadt
65	acclamation d'un monarque (extrait d'une lettre ?)
66	lettre dévote à un évêque
67	intercession en faveur de deux clercs détenteurs de bénéfices
68	demande à une impératrice concernant une promesse accordée
69	débat concernant une chapelle et sa remise en état
70	lettre à un noble concernant un de ses devoirs

Les parallèles sont nombreux entre les conditions de conservation et la composition des collections d'Éginhard et de Frothaire de Toul. Leurs manuscrits nous permettent d'entrevoir la façon dont les maîtres épistoliers se constituaient des outils d'enseignement et de travail de durée de vie limitée. À cet égard le ms. 11379 fait double office, puisqu'il nous renseigne aussi sur le manuscrit perdu de Saint-Bavon et sur son recyclage par le maître de l'école de Laon. La collection de Loup de Ferrières vient compléter le témoignage de celles de Frothaire et d'Éginhard, puisqu'elle a été conservée dans des conditions qui sont plus proches de celles de sa confection originelle.

Une collection didactique presque complète : Loup de Ferrières

Loup serait né vers 805, d'une famille noble. Il entre jeune à Ferrières. L'abbé Aldric l'envoie étudier les arts libéraux à l'extérieur du monastère, avant de le confier aux soins de Raban Maur vers 828. Il passe environ huit années à Fulda, et lorsqu'il quitte ce monastère en 836, sa réputation de lettré est déjà considérable. Il devient écolâtre à Ferrières et y remplace ensuite l'abbé Odon, disgrâcié en 840. Il meurt vers 862, après une vie bien remplie par les charges inhérentes à ses fonctions de dignitaire de l'Église et de fonctionnaire de l'État. L'importance de Loup dans le monde carolingien des lettres et de l'éducation a été surévaluée. Thomas F. X. Noble offre un portrait plus nuancé du lettré et de l'administrateur :

« [...] A typical sort of Carolingian figure whose career is instructive, not because it is peculiar, but because it is, seen in its proper context, remarkably ordinary and, as such, wonderfully revealing of how lots of things worked and happened in the central decades of the ninth century. »²⁷

« Lupus never enjoyed the kind of patronage, of enveloping support, that so deeply benefited the generation of his predecessors. Lupus' career illustrates that in later decades personal initiatives as well as personal connections were decisive. This, I think, is an important clue to reading those of his letters that sought to borrow or exchange books or to share information and ideas. I take those letters to be a sign of the times more than an indicator of particular ambitions and interests on Lupus' part. »²⁸

²⁷ Thomas F. X. Noble, « Lupus of Ferrières in his Carolingian Context », dans A. C. Murray (dir.), *After Rome's Fall. Narrators and Sources of Early Medieval History. Essays presented to Walter Goffart*, Toronto, 1998, p. 232.

²⁸ *Ibid.*, p. 235.

« No matter how intellectually significant Lupus has seemed to some modern authorities, he did not attract the kind of contemporary following that, say, Alcuin, Hrabanus, or Walafrid Strabo did. Ferrières was a medium-sized monastery, sheltering some seventy-two monks, so its school cannot have been very large in any case. And monastic education was addressed principally to the kinds of religious subjects that made good choir monks, not to the kinds of classical topics that made good scholars. Thus, Lupus' direct or indirect influence on his time was undoubtedly very limited. »²⁹

Le seul manuscrit contenant la collection épistolaire de Loup, le ms. 2858 du fonds latin de la Bibliothèque nationale de France, aurait été composé à Ferrières au IX^e siècle. Encore une fois, nous avons l'avantage de pouvoir étudier un codex composé dans l'entourage de l'épistolier, de son vivant ou peu après sa mort. De format modeste³⁰, il était constitué de 64 feuillets, mais le 36^e a été excisé et un autre entre le 56^e et le 57^e a disparu lors d'une reliure subséquente³¹. Le dernier folio³² est très sale et abîmé et fermait sans doute le recueil; le fait que la collection prenne fin au milieu du recto de ce dernier folio le confirme. Il est intéressant de constater que le verso est chargé d'une écriture rapide faisant grand usage des notes tironiennes, et que dans la marge du haut on retrouve une série de lettres grecques et latines chacune associée à un chiffre. Il s'agit sans doute d'une table de concordance servant à composer les lettres formées comme celles associées aux correspondances de Frothaire et d'Éginhard. Dans son état originel, le manuscrit ne contenait donc que cette collection, mais un quaternion de plus petit format y a été ajouté (fol. 64-71) contenant un bric-à-brac de textes peu utile à notre étude, puisque l'ajout date du XI^e siècle³³.

La correspondance de Loup et le manuscrit qui la contient témoignent des mêmes préoccupations didactiques que les collections de Frothaire et d'Éginhard. Une fois de plus les lettres sont relativement brèves, puisqu'elles sont 128 à occuper 124 pages manuscrites d'une taille analogue à celles des mss 13090 et 11379. La mise en page est comparable : chaque lettre occupe sa première et sa dernière ligne

²⁹ *Ibid.*, p. 235.

³⁰ Semblable à celui du BNF fonds latin 11379.

³¹ Dümmler n'écarte pas la possibilité que ce soit tout un quaternion qui ait été retiré entre le 56^e et le 57^e feuillets. Ernst Dümmler (édit.), *Lupi abbatis Ferrariensis epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini Aevi IV*, Berlin, MGH, t. 6, vol. 1, p. 98, n. 11.

³² Le 62^e, nommé 63^e parce que le folio 36 est appelé folio 36-37 par les éditeurs qui cherchent de cette façon à indiquer la mutilation du manuscrit à cet endroit.

³³ Dümmler (édit.), *Lupi abbatis...*, p. 1-2.

en propre, en plus d'être annoncée par une grande capitale en marge encadrée du signe « \lceil » au lieu de la croix des deux collections précédentes. Qui plus est, l'adresse de la lettre est écrite en grandes onciales dans l'espace libre laissée sur la dernière ligne de la lettre précédente. Une consultation de la table des matières commentée de l'édition de Léon Levillain – qui a effectué l'étude la plus systématique de cette correspondance – permet de constater que les sujets traités dans les lettres sont encore très proches des activités administratives³⁴. Toutefois, la collection de Loup contient aussi des lettres touchant à des questions de littérature, de science, de métrique, de théologie et d'autres sujets savants. Quelques-unes d'entre elles se démarquent par leur longueur; citons en guise d'exemple quatre des cinq lettres de la correspondance entre Loup et Éginhard [LF1, 3-5] qui occupent à elles seules 10% des pages de l'édition des *MGH*. Ces lettres ont à ce point attiré l'attention des historiens, charmés par l'idée de trouver un proto-humaniste en plein IX^e siècle, que la nature éminemment utilitaire de la collection est parfois négligée.

Nous avons vu que les mss 13090 et 11379 sont des constructions dans lesquelles ont été insérés des fragments des manuscrits originaux des collections épistolaires de Frothaire et d'Éginhard. Le ms. 2858 se distingue parce qu'il nous est parvenu presque entier, dans un état assez proche de ce qu'il devait être au IX^e siècle alors qu'il servait encore à ses compilateurs. Il est possible d'observer la façon dont trois scribes ont collaboré à sa confection; le tableau suivant résume les constatations de Levillain à ce sujet³⁵, avec quelques modifications autorisées par la consultation du manuscrit :

TABLEAU VII

COPISTES ET CORRECTEURS DU MANUSCRIT BNF FONDS LATIN 2858		
Folios	Texte	Corrections et notes marginales
fol. 1-17v	1 ^{ère} main	1 ^{ère} main

³⁴ Léon Levillain (édit. et trad.), *Loup de Ferrières, Correspondance*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1927, t. I, p. 251-259; t. II, p. 247-255.

³⁵ *Ibid.*, p. xiv-xvii.

fol. 17v-28v	2 ^e main	1 ^{ère} main
fol. 28v-35v	2 ^e main	1 ^{ère} main; 2 ^e main
<i>(feuille 36 coupé)</i>		
fol. 37 (recto seul.)	3 ^e main	2 ^e main
fol. 37v-fol. 55	2 ^e main	2 ^e main
fol. 55-56v	2 ^e main	<i>(peu ou pas de corrections)</i>
<i>(feuille manquant)</i>		
fol. 57-63	3 ^e main	<i>(peu ou pas de corrections)</i>

L'étude des corrections amène Levillain à penser que les correcteurs étaient en mesure de réviser les textes à même les copies originelles des lettres³⁶, et que les deux premières mains sont celles des professeurs qui ont fait usage de ce manuscrit pour enseigner :

[...] on ne peut douter que le moine qui a conçu le projet du recueil et son continuateur ont fait servir le manuscrit latin 2858 à l'enseignement et que les notes marginales étaient pour les deux professeurs un aide-mémoire en vue des explications grammaticales, littéraires et historiques qu'ils avaient à donner à leurs élèves ou qu'ils leur demandaient de répéter quand ils les avaient déjà fournies. Par là ces notes prennent un très vif intérêt, parce qu'elles nous font pénétrer dans une école du IX^e siècle et qu'elles nous apportent comme un écho de l'enseignement des maîtres. [...] ce sont ces annotations qui permettent d'affirmer que le manuscrit latin 2858, dont le maître commença l'exécution et confia l'achèvement à quelque disciple, est l'original de la compilation³⁷.

Ces constatations sont similaires à celles de Contreni à propos de la fonction de la collection des lettres d'Éginhard³⁸, de même qu'à celle de Morelle à propos de la correspondance de Frothaire. Les annotations marginales du ms. 2858 montrent bien que ce type de recueil servait à enseigner plus que les règles épistolaires. Les trois manuscrits présentent bien quelques différences l'un par rapport à l'autre – en particulier les lettres plus littéraires de la correspondance de Loup – mais il suffit d'avoir démontré que ces trois correspondances et leurs manuscrits originaux avaient comme fonction de servir à l'enseignement d'un art utilisé à des fins de communication utilitaire, administrative.

³⁶ *Ibid.*, p. xv.

³⁷ *Ibid.*, p. xvi.

³⁸ Cité plus haut. Contreni, « Le formulaire... », p. 21.

Il n'y a pas à s'émerveiller du fait que les quatre témoins manuscrits³⁹ des collections épistolaires à fonction didactique et pragmatique soient tous contemporains des auteurs des collections. À la lumière de ce qu'ils nous permettent de comprendre sur leur nature d'outil d'enseignement, en temps normal leur durée de vie ne dépassait guère celle de leurs utilisateurs premiers, responsables de leur confection. Cette constatation rend attrayante l'hypothèse selon laquelle ces manuscrits ont dû être aussi nombreux que le nombre de personnages engagés dans la pratique courante de la correspondance pragmatique et de son enseignement. Cette idée trouvera des états déterminants dans les prochains chapitres, qui traiteront plus avant de la nature de la communication administrative à distance.

Un cas d'exception : Agobard de Lyon et le ms. 2853 du fonds latin de la Bibliothèque nationale de France

Agobard serait né en Espagne en 769. Un parcours dont nous ne connaissons à peu près rien l'aurait amené dans l'entourage de l'archevêque de Lyon Leidrad, lequel aurait fait en sorte qu'il lui succède. Agobard aurait reçu la consécration épiscopale en 804, mais aurait dû attendre la mort de Leidrad avant d'être confirmé dans ses fonctions. Il est destitué en 835 au synode de Thionville pour avoir épaulé Lothaire. Il est ensuite réinstallé au synode de Quierzy en 838, deux ans avant sa mort.

Les trois collections que nous avons observées jusqu'à présent partageaient plusieurs caractéristiques de forme et de contenu, dues pour la plupart à leur fonction didactique commune. La situation est différente dans le cas de la correspondance d'Agobard. Une fois de plus, nous avons la chance d'avoir un manuscrit contemporain comme témoin principal, le ms. 2853 du fonds latin de la Bibliothèque nationale de France, dont les folios 1 à 212 auraient été constitués à Lyon au IX^e

³⁹ Il faut placer le manuscrit perdu de Saint-Bavon contenant la collection d'Éginhard aux côtés des mss 13090, 11379 et 2858.

siècle et les suivants (fol. 213-230) au X^e siècle⁴⁰. Ce codex renferme les 17 lettres connues d'Agobard⁴¹, plus une lettre de Grégoire IV aux évêques francs, un traité anonyme (*Liber de divina psalmodia*) et six autres oeuvres d'Agobard. D'autres manuscrits sont porteurs de ses lettres, mais leur intérêt pour notre étude est moindre. Le ms. 618 (535) de la Bibliothèque municipale de Lyon en contient une [AL11], mais il est daté du XII^e siècle. Le ms. 717 de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris a lui aussi une lettre d'Agobard [AL12] et il ne date que du début du X^e siècle. Il n'est fait que de neuf feuillets et porte aussi une lettre du successeur d'Agobard, Amolon de Lyon, à l'évêque de Langres Thibault [EV36], et un texte concernant les trêves. Enfin, on trouve l'énorme lettre d'Agobard portant sur l'antiphonaire [AL18] dans neuf autres manuscrits, dont quatre descendent du ms. 2853⁴². Voici la façon dont se présente ce dernier, selon la description de Dümmler⁴³, Lauer⁴⁴ et van Acker⁴⁵ :

TABLEAU VIII

MANUSCRIT BNF FONDS LATIN 2853		
Folios	Textes	Éditions ⁴⁶
1v-39v	traité (<i>Adversus dogma Felicis</i>) précédé de sa lettre préface	van Acker 5; Dümmler 1
40-44	lettre (<i>De insolentia Iudaeorum</i>)	van Acker 11; Dümmler 7
44-64v	lettre (<i>De iudaicis superstitionibus et erroribus</i>)	van Acker 12; Dümmler 8
64v-66v	lettre (<i>De baptismo mancipiorum Iudaeorum</i>)	van Acker 6; Dümmler 4
66v-69v	lettre (<i>De cavendo conuictu et societate iudaica</i>)	van Acker 14; Dümmler 9
70-78v	lettre (<i>Adversus legem Gundobaldi</i>)	van Acker 2; Dümmler 3
78v-93	lettre (<i>De privilegio et iure sacerdotii</i>)	van Acker 4; Dümmler 11

⁴⁰ Ernst Dümmler (édit.), *Agobardi Lugdunensis archiepiscopi epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini Aevi III*, Berlin, MGH, 1899, t. 5, p. 150.

⁴¹ Dümmler lui a attribué une autre lettre, la 19^e de son édition, mais Egon Boshof l'a définitivement exclue de la correspondance d'Agobard. Voir Egon Boshof, *Erzbischof Agobard von Lyon. Leben und Werk*, Cologne/Vienne, Böhlau Verlag, 1969, p. 135-138.

⁴² L. van Acker (édit.), *Agobard de Lyon. Oeuvres complètes*, Turnhout, Brepols, 1981, p. xviii-lvi.

⁴³ Dümmler (édit.), *Agobardi...*, p. 150.

⁴⁴ Philippe Lauer, *Catalogue général des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale de Paris*, Paris, 1952, t. 3, p. 164-165.

⁴⁵ Van Acker (édit.), *Agobard...*, p. li-lii.

⁴⁶ Dümmler (édit.), *Agobardi...* van Acker (édit.), *Agobard...*

93-106	traité (<i>De grandine et tonitruis</i>)	van Acker 1
106-122	lettre (<i>Contra obiectiones Fredegisi</i>)	van Acker 18; Dümmler 13
122-124	lettre (<i>Contra praeceptum impium de baptismo iudaicorum mancipiorum</i>)	van Acker 10; Dümmler 6
124v-127v	lettre (<i>De quorundam inlusione signorum</i>)	van Acker 15; Dümmler 12
128-129	lettre (<i>De iniusticiis</i>)	van Acker 13; Dümmler 10
129-132v	lettre (<i>De modo regiminis ecclesiastici</i>)	van Acker 23; Dümmler 2
133-151	traité (<i>De picturis et imaginibus</i>)	van Acker 9
151-164v	lettre (<i>De dispensatione ecclesiasticarum rerum</i>)	van Acker 7; Dümmler 5
164v-172	traité (<i>De divinis sententiis contra iudicium Dei</i>)	van Acker 3
172-187	traité (<i>De fidei veritate et totius boni institutione</i>)	van Acker 17
187-190	lettre (<i>De divisione imperii</i>)	van Acker 16; Dümmler 15
190-192v	lettre (<i>De privilegio apostolicae sedis</i>)	van Acker 19; Dümmler 16
192v-197	lettre de Grégoire IV aux évêques francs	Dümmler 17
197-200	(<i>Liber apologeticus I</i>)	van Acker 20
200-206	(<i>Liber apologeticus II</i>)	van Acker 21
206-208v	(<i>Cartula de Ludovici imperatoris poenitentia</i>)	van Acker 22
208v-212	lettre (<i>De spe et timore</i>)	van Acker 8; Dümmler 14
213-216	(<i>Liber de divina psalmodia</i>)	
216-230v	lettre (<i>De antiphonario</i>)	van Acker 24; Dümmler 18

Remarquons tout d'abord que la longueur moyenne des lettres d'Agobard est beaucoup plus grande que celle des lettres de Frothaire, d'Éginhard ou de Loup. Les 26 titres de ce manuscrit occupent 230 folios, soit presque neuf folios par titre en moyenne. Qui plus est, les lettres cohabitent avec des oeuvres qui n'ont rien d'épistolaire, et aucun effort n'a été fait pour séparer les unes des autres. Les thèmes abordés sont eux aussi fort différents de nos trois collections précédentes, et c'est justement selon des préoccupations thématiques que le manuscrit semble organisé. Le long traité contre l'adoptianisme (fol. 1-39) est suivi d'une série de quatre textes concernant la question juive (fol. 40-69). Un second dossier regroupe six pièces ayant rapport avec les troubles de l'unité impériale sous le règne de Louis le Pieux (fol. 187-208). La dernière partie du manuscrit (fol. 213-230), ajoutée au X^e siècle, traite de questions liturgiques. Le coeur du manuscrit contient des textes traitant de questions de droit, de théologie et d'administration ecclésiastique. Nous sommes très loin des courtes lettres pragmatiques qui constituent la plus grande part des lettres de

Loup de Ferrières et la presque totalité de celles de Frothaire et d'Éginhard : de toute évidence, la fonction pressentie pour cette collection n'était pas la même que pour les précédentes. D'ailleurs la qualité du latin ne semble pas avoir été une préoccupation importante dans la confection du ms. 2853. En tant qu'éditeur van Acker s'en étonne, essaie de comprendre le phénomène, et ne peut que finalement reconnaître « qu'Agobard n'avait pas un souci trop vif de la forme, pourvu que les grandes lignes de sa pensée se dessinent suffisamment »⁴⁷. Il en serait autrement si ce manuscrit avait été confectionné pour servir à l'enseignement de la forme épistolaire, c'est-à-dire d'un art d'écrire latin. À première vue le ms. 2853 servait de vaisseau pour la pensée d'Agobard, pour le contenu de ses oeuvres beaucoup plus que pour leur forme. Mais qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre, ses lettres sont très éloignées de celles que nous retrouvons dans les collections didactiques. Elles semblent avoir été perçues comme les traités qu'elles côtoient dans ce manuscrit, et présentent plusieurs similarités formelles avec ceux-ci. Ces lettres témoignent des mêmes pratiques épistolaires que celles que nous avons observées dans les lettres savantes et les préfaces épistolaires, seul leur vecteur de conservation les distingue.

Quelques traces de collections didactiques : lettres de Theuthilde de Remiremont et de Dungal de Saint-Denis

Il existe deux autres témoins de la pratique de compilation de modèles pour l'enseignement et la pratique. Le premier est un petit groupe de lettres attribuables à l'abbesse Theuthilde [TR1-6], noble parente du sénéchal Adalhard, mise en charge de l'abbaye royale de Remiremont aux alentours de 820-823⁴⁸. Parisse en donne une description juste et constate la nature formulaire de l'ensemble : « il s'agit d'un courrier à caractère diplomatique et officiel : à l'adresse, classique dans sa formulation pleine de révérence, succèdent des compliments à l'égard du bénéficiaire

⁴⁷ Van Acker (édit.), *Agobard...*, p. xii.

⁴⁸ Michel Parisse (édit.), « Lettres de Theuthilde, abbesse de Remiremont », dans Michel Parisse (dir.), *La correspondance d'un évêque carolingien...*, p. 151.

et des demandes d'aide, de soutien et de protection »⁴⁹. Le grattage des noms propres constitue un indice probant de la nature didactique de la collection. Il n'y a là que six lettres, mais elles suffisent tout de même à représenter les principales préoccupations administratives que l'on retrouve dans les collections personnalisées les mieux fournies : demandes d'immunité, de protection d'un bénéfice, de transmission d'information ou d'intercession à la cour, expression de remerciements et de compliments au prince. Parisse souligne l'intérêt particulier de la dernière de ces lettres, envoyée par Theuthilde au nom de la communauté de Remiremont à une autre abbesse et à ses moniales [TR6]. Le corpus épistolaire est largement dominé par les hommes. Les reines y sont aussi présentes, mais dans un contexte qui laisse planer un doute sur leur degré d'implication dans la lecture et l'écriture de leur courrier. Trouvée dans un ensemble consacré à une abbesse, construite selon les règles de l'art épistolaire et expédiée à une autre femme dans le contexte d'une correspondance suivie⁵⁰, cette lettre permet de croire que les femmes placées à la tête d'institutions monastiques avaient une place dans le réseau de communication écrite.

Le deuxième petit recueil d'exemples épistolaires est redevable à un certain Dungal. On ne connaît à peu près rien de cet homme, sinon qu'il était prêtre reclus à Saint-Denis dans le premier quart du IX^e siècle et qu'il jouissait d'un prestige particulier en tant que savant⁵¹. Dümmler a édité une petite collection de sept lettres de ce personnage, trouvées dans un même manuscrit datant du IX^e siècle [DS2-8], auxquelles il a ajouté deux autres missives du même expéditeur [DS1, 9]. Le groupe des sept est remarquable par ses ressemblances de forme et de contenu avec les lettres des collections de Frothaire, Loup et Éginhard. Le respect du schéma rhétorique de base, la nature pratique des échanges de même que le remplacement de certains noms par un pronom argumentent en faveur de la nature d'outil didactique et pratique de cette collection. Son originalité tient à ce que l'épistolier n'était pas abbé ou évêque. Il ne s'agissait pas d'un administrateur ou d'un chargé de pouvoir mais bien d'un simple clerc, jouissant d'une certaine crédibilité scientifique auprès du

⁴⁹ *Ibid.*, p. 151.

⁵⁰ « *Placuit quippe dilectioni vestre per vestros sacros apices nostris intimare auribus de vestro quidem reditu* » – *Ibid.*, p. 162.

prince. Alors que les lettres de Theuthilde permettent d'entrevoir une participation active des femmes dans le monde de la communication écrite, celles de Dungal laissent croire que les personnages situés plus bas dans les hiérarchies sociales et ecclésiastiques pouvaient aussi en apprendre les usages et y trouver une place.

* * *

Il appert que les lettres ont été copiées et conservées pour différentes raisons et qu'il y a un rapport direct entre celles-ci, la forme et la teneur de leurs textes. D'une part, à la façon des formulaires, les collections de Frothaire de Toul, Éginhard et Loup de Ferrières faisaient fonction d'outils didactiques, de répertoires de modèles utiles dans la formation des épistoliers; il s'agissait d'abord et avant tout de conserver une forme, un *contenant*, afin d'en enseigner les méthodes de composition. D'autre part, la grande majorité des autres lettres du corpus a plutôt été conservée pour son intérêt littéraire, savant ou religieux; on cherchait donc à préserver un *contenu*. Cette répartition du corpus selon les motifs de conservation amène à observer que les lettres de ces deux groupes étaient différentes *tant par la forme que par le fond*. Cette distinction est importante lorsqu'il s'agit de comprendre le rôle de la communication épistolaire dans l'administration, dans la mesure où la plupart des lettres des collections didactiques doivent être placées dans le champ de la *pragmatische Schriftlichkeit*, alors que les autres lettres ne touchent que rarement aux questions de gestion.

Le corpus épistolaire est bel et bien divisé en deux groupes. Le cloisonnement n'est pas parfait, certes, mais les lettres pragmatiques réunies en collections didactiques et les missives littéraires conservées seules ou par petits agglomérats doivent être approchées séparément. Face à une aussi grande disparité de forme et de contenu, force est de s'interroger sur ce qui justifie l'usage d'un mot commun pour désigner l'ensemble de ces textes et, de façon plus générale, sur la nature de la lettre carolingienne. Le seul fait qu'elle se soit déplacée d'un expéditeur

⁵¹ Franz Brunhölzl, *Histoire de la littérature latine au Moyen Âge*, Henri Rochais (trad.), Brepols, 1991 [1975], t. 1, vol. 2, p. 63.

à un destinataire ne peut suffire à définir la lettre, ce serait englober grossièrement une trop grande variété de documents. Le contenu et la fonction du texte ne peuvent pas non plus constituer des critères satisfaisants : ce serait créer des classifications rigides qui trop souvent bafoueraient le sens commun, en plus d'imposer l'arbitraire d'un répertoire des fonctions de la communication à distance, de décider quels sont les champs d'action propres à la communication épistolaire. William G. Doty ébauche une nomenclature de ce genre pour l'épistolographie hellénistique d'une utilité à tout le moins limitée⁵². Il reste donc la possibilité de définir la lettre par sa forme, en accord avec la façon dont les épistoliers du IX^e siècle la percevaient eux-mêmes. La rhétorique servait de point de référence en cette matière, et son utilisation était requise dans certaines situations. Toutefois, les épistoliers n'hésitaient pas à en contourner les règles, qu'ils savaient pourtant être indispensables à la rédaction d'une lettre digne de ce nom, lorsque la nature de leur relation avec le destinataire et le sujet à traiter le permettaient. Les échanges savants, les traités, les opuscules pouvaient se contenter d'une salutation initiale et de quelques lignes d'introduction. La communication écrite avec les officiers locaux de l'administration était elle aussi constituée de missives qui négligeaient les canons de la rhétorique épistolaire⁵³. On peut supposer que ces individus de moindre rang et d'éducation limitée ne recevaient guère que des billets servant à transmettre le plus simplement possible les ordres ou les informations.

Les deux premiers chapitres auront permis de circonscrire le groupe de lettres qui sera le plus utile à l'étude de la communication administrative, objet de la deuxième partie de ce travail. Il s'agit des lettres éparses qui ne font pas partie de la correspondance savante⁵⁴, des lettres des collections de Loup de Ferrières, de Frothaire de Toul, d'Éginhard, en plus des quelques lettres de Theuthilde de Remiremont et de Dungal de Saint-Denis.

⁵² William G. Doty, « The Classification of Epistolary Literature », *The Catholic Biblical Quarterly*, 31 (1969), p. 196-197.

⁵³ Voir chapitre suivant.

⁵⁴ Voir tableau I, p. 17.

Chapitre 3

Gestion des domaines et communication écrite

Situés au niveau le plus bas de la hiérarchie sociale, les travailleurs de la terre sont la force motrice de la civilisation carolingienne. Le domaine agricole est la source tant de l'essentiel que du superflu – du pain comme de l'or – et de son exploitation optimale dépend l'ensemble des activités des puissants, clercs ou laïques : il s'agissait bel et bien du « [...] point de départ de toutes les fonctions économiques »¹. Au gré des donations pieuses et des distributions de bénéfices, une institution ecclésiastique réunissait autour d'elle un chapelet de domaines, dont la mise à profit permettait de financer ses opérations et de subvenir aux besoins de ses membres. L'augmentation et la protection de cet important patrimoine sont au cœur des préoccupations de l'évêque comme de l'abbé, mais qu'en est-il de la gestion de ses ressources ? Monastères et cathédrales dépendaient de la production domaniale et de la répartition de ses surplus. Par conséquent, il est loisible de croire que dans la limite des moyens mis à leur disposition, leurs représentants cherchaient à y exercer leur contrôle. Or les dépendances abbatiales et diocésaines étaient souvent très éloignées de leur institution maîtresse; les distances impliquées sont parfois si grandes qu'il est tout à fait probable que l'écriture ait servi aux échanges avec les subordonnés locaux. Ce chapitre servira à mettre cette hypothèse à l'épreuve en relevant tous les indices susceptibles de nous renseigner sur la nature des vecteurs de communication entre les supérieurs éloignés et leurs préposés, responsables sur place de la gestion des domaines. Dans cette optique, il est logique de commencer par regarder là où l'information est sans doute plus abondante, donc dans les collections didactiques dont le lien direct avec la pratique d'une écriture épistolaire administrative a été démontré.

¹ Renée Doehaerd, « Au temps de Charlemagne et des Normands. Ce qu'on vendait et comment on le vendait dans le bassin parisien », *A.E.S.C.*, 2 (1947), p. 279.

Les silences de la collection de Frothaire

En tant qu'évêque, Frothaire était directement responsable des domaines diocésains, à l'exclusion de ceux qui étaient assignés au chapitre canonial, aux abbayes et aux établissements hospitaliers². On pourrait s'attendre à ce que la gestion de ces terres éparpillées à l'intérieur et même à l'extérieur des frontières du diocèse ait nécessité un nombre considérable d'échanges écrits, mais la fraction conservée de la correspondance de Frothaire ne laisse rien entrevoir de tel. La seule lettre à un subordonné qui s'y trouve est adressée à deux abbés, et concerne l'organisation d'une pénitence publique visant à remédier aux attaques des loups [FT27]. Il ne s'agit donc pas du genre de missive recherché, tant par la nature de l'échange que par l'identité des destinataires puisque ceux-ci ne sont pas responsables de la gestion des domaines de l'évêque. Deux autres lettres font état des plaintes des moines de Moyenmoutier à propos de leur abbé qui outrepassa un arrangement au sujet du partage des manses assignés aux monastères [FT1, 3]. Une autre mentionne l'organisation d'un synode diocésain [FT4]. Deux lettres laissent comprendre que Frothaire était impliqué dans l'administration des biens de l'État, d'abord dans le cas de l'extermination de loups rôdant dans les réserves de chasse [FT21], ensuite pour les travaux de réfection du palais de Gondreville [FT11]. Tout cela ne nous renseigne en rien sur l'exploitation des domaines diocésains. En ce qui concerne l'implication personnelle de Frothaire dans la gestion des terres dont il est responsable, le silence est complet.

Voilà qui pourrait constituer un premier argument en faveur du rejet de l'hypothèse de départ selon laquelle l'écriture aurait servi à la communication entre les préposés à la gestion locale des domaines et leurs supérieurs, mais ce serait ignorer la vocation de cette collection de lettres qui était de fournir des modèles au maître d'école et à l'épistolier. Le sujet principal de l'enseignement dont elle était l'outil était l'aspect formaliste de l'art épistolaire³. Cette façon d'écrire, inspirée des formes traditionnelles de la rhétorique, servait à communiquer avec ses supérieurs ou

² Jean Imbert, *Les temps carolingiens (741-891). L'Église : les institutions*, Paris, Cujas, 1994, p. 149-152.

³ Voir chap. 2.

avec ses égaux, du moins avec les personnages d'un certain rang : princes, papes, métropolitains, évêques, abbés, comtes, nobles, *missi* et autres grands fonctionnaires. Goulet et Vulliez remarquent que les lettres adressées aux personnages susceptibles de servir d'intermédiaire entre Frothaire et l'empereur sont « les plus formalisées et les plus travaillées sur le plan stylistique »⁴. Elles forment justement le plus important sous-groupe de la collection avec dix lettres⁵, auxquelles on pourrait ajouter les deux lettres adressées à Louis le Pieux et à l'impératrice [FT3, 7] et les deux autres qui transmettent les directives de l'empereur [FT26, 29]. Le deuxième sous-groupe en importance est celui des neuf lettres envoyées par Frothaire à ses égaux⁶. Le troisième est celui des cinq (six ?) lettres échangées avec des abbés⁷. Une seule d'entre elles est dirigée vers un monastère dépendant directement de Toul [FT27], les autres témoignent d'échanges amicaux analogues à ceux que Frothaire entretient avec les autres évêques. Qu'il s'agisse d'un prince ou d'un ami, ces situations d'échange entre correspondants d'un rang égal ou supérieur exigeaient un formalisme stylistique précis et difficile à maîtriser. L'échange entre l'abbé d'Inden Wichard et l'évêque Frothaire offre un intéressant point de comparaison, puisque la collection contient une lettre pour chacune de ses directions [FT12, 19]. Regardons leur *captatio benevolentiae* respective :

Wichard à Frothaire [FT12]

Quam graciaram actionem de beneficiis, quae solo mercedis caelestis intuitu parvitati nostrae inpenditis, virorum optime, vobis rependemus, qui non solum pastorali cura intima nostra, verum pia quoque sollicitudine exteriora nostrae substantiae procurare dignemini ?⁸

Frothaire à Wichard [FT19]

De profectu atque utilitate vestra sollicitudinem et curam me assiduae sciatis habere [...]⁹

Hierarchiquement inférieur, bien que placé sous l'autorité d'un autre évêque, Wichard fait preuve d'une plus grande déférence et d'efforts stylistiques plus

⁴ Monique Goulet et Charles Vulliez, « Étude littéraire de la correspondance », dans Michel Parisse (dir.), *La correspondance d'un évêque carolingien. Frothaire de Toul (ca 813-847)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 54.

⁵ FT1, 2, 4-6, 9, 11, 14, 24, 25.

⁶ FT8, 10, 12, 13, 18, 28, 30-32.

⁷ FT12, 19, 20, 22(?), 23, 27.

⁸ Parisse (dir.), *La correspondance d'un évêque...*, p. 114.

⁹ *Ibid.*, p. 128.

poussés que ceux de Frothaire; la même chose peut aussi être observée dans les salutations de ces deux lettres. Frothaire tient ici le rôle du bienfaiteur et Wichard celui de l'obligé, en accord avec leur dignité relative. Les missives adressées à des subordonnés aux fonctions et aux origines modestes – prêtres paroissiaux, préposés, prévôts, vidames, doyens, archidiares – pouvaient sans doute se passer de ces finesses, d'autant plus que dans la plupart des cas ceux-ci n'étaient probablement pas éduqués pour être en mesure d'apprécier ou même de comprendre autre chose que des messages très simples. Il est possible que le besoin de modèles pour ces situations était moindre, voire nul dans le cas d'une correspondance strictement utilitaire qui n'était peut-être faite que de billets assez brefs situés en marge de la tradition épistolaire.

En fait, non seulement l'administration des domaines, mais encore la plupart des responsabilités de Frothaire comme administrateur de son diocèse sont absentes de sa correspondance. Barbier définit comme suit la tâche de l'évêque carolingien : « À côté de l'exercice du ministère sacré, la notion de service associait la fidélité due au souverain, l'obéissance à ses ordres et l'exécution de tâches découlant des fonctions épiscopales selon leur conception carolingienne : gestion du temporel de l'église (n°11), organisation de services d'assistance et de scolarité, collaboration au maintien de l'ordre et de la paix publics »¹⁰. Il n'est pas étonnant qu'elle trouve dans la correspondance beaucoup à dire sur les relations entre l'évêque et la cour¹¹, alors que Gaillard constate à quel point les vides sont nombreux en ce qui concerne les affaires internes du diocèse¹². Trois des monastères diocésains – Bonmoutier (Meurthe-et-Moselle), Etival et Remiremont (Vosges) – n'y sont même pas mentionnés. Il n'est nulle part question du fermage de la dîme et de sa redistribution, ni de l'organisation des troupes ou de la direction des prêtres paroissiaux. Dans ces cas comme dans celui de la gestion des domaines diocésains, l'absence de lettres aux subordonnés responsables de la gestion est explicable par la

¹⁰ Josiane Barbier, « L'évêque et le palais », dans Michel Parisse (dir.), *La correspondance d'un évêque...*, p. 28.

¹¹ *Ibid.*, p. 28-30; 36-40.

¹² Michèle Gaillard, « Frothaire, évêque de Toul », dans Michel Parisse (dir.), *La correspondance d'un évêque...*, p. 26.

fonction qu'avait la collection épistolaire. Il serait abusif d'y voir un signe que ces lettres aux subordonnés n'ont jamais existé.

Loup de Ferrières, défenseur d'un patrimoine monastique

Il est permis d'espérer que la correspondance de Loup de Ferrières soit plus bavarde en matière de communication avec les administrateurs locaux. D'abord parce qu'il s'agit d'une collection quatre fois plus étendue que celle de Frothaire. Ensuite parce qu'en tant qu'abbé d'un monastère de taille moyenne, Loup est placé plus bas que l'évêque de Toul dans la hiérarchie ecclésiastique : il est donc associé de plus près à la gestion du patrimoine dont il a la charge, au demeurant beaucoup plus modeste que celui d'un diocèse. Deux épisodes relatés dans la correspondance confirment que Ferrières avait effectivement des dépendances lointaines, le premier concerne les terres et les biens possédés par Ferrières aux alentours d'Orléans, le deuxième est celui de la celle de Saint-Josse (Pas-de-Calais).

Dans une lettre envoyée vers décembre 840 et janvier 841, Loup se plaint à l'évêque Jonas d'Orléans des exactions perpétrées par un dénommé Agius sur les biens que possède la communauté de Ferrières dans la ville d'Orléans et ses environs [LF24]. À travers l'expression de ses doléances, Loup donne quelques détails intéressants. Il apparaît que Ferrières avait en cet endroit des terres et des bâtiments d'exploitation dans lesquels du vin, du blé et du sel étaient entreposés. Or, Agius n'aurait même pas laissé les grains nécessaires aux semailles, réserve ultime et primordiale, ce qui signifie qu'il aurait tout volé. Loup précise qu'une partie des denrées devait être vendue afin de réunir les fonds nécessaires à l'achat de vêtements et au financement des expéditions militaires et des missions exigées de Loup par le pouvoir. De ces révélations, on peut déduire que Ferrières tirait de ces domaines une partie des moyens de sa subsistance et de son fonctionnement, et que l'abbé était au courant de l'état des réserves et de leur utilisation. Dans une telle situation la communication écrite peut avoir joué un rôle, d'autant plus qu'une centaine de kilomètres séparaient l'abbaye de ses dépendances. La correspondance de Loup n'en

porte aucune trace. À part une autre brève mention de l'affaire d'Agius¹³ [LF21] il n'y est plus jamais question de ces possessions orléanaises.

Plus riche en détails est le dossier de la celle de Saint-Josse, petit monastère situé à l'embouchure de la Canche, près du port marchand de Quentovic. Bien qu'éloignée de près de 300 kilomètres, cette dépendance semble avoir été d'une importance capitale pour Ferrières. En 840 elle fut confiée en bénéfice à un homme de Charles le Chauve, et l'abbé de Ferrières dut lutter pendant douze ans pour en reprendre le contrôle. Vingt-deux lettres de la collection font état des efforts répétés de Loup pour récupérer cette celle qu'il présente comme indispensable¹⁴. Les descriptions des privations encourues par la communauté monastique reprennent les mêmes éléments, ce qui porte à croire qu'elles ne sont pas de simples fantaisies destinées à émouvoir, mais un rapport valable de ce que Ferrières tirait de Saint-Josse : vêtements [LF42, 43, 47-49], légumes [LF42, 47-49], poissons [LF42, 47, 49], fromage [LF42, 47], blé [LF43, 45] et cire [LF47]. La celle produisait une partie des denrées alimentaires transportées jusqu'à Ferrières pour l'usage de la communauté, pour l'aide aux pauvres et pour les obligations d'hospitalité, ce que confirme Loup lorsqu'il insiste sur le fait que la perte de la celle l'oblige à *acheter* de la nourriture [LF42, 43, 45, 48] en précisant deux fois qu'il s'agit de légumes [LF42, 48]. Il obtient aussi de l'aide du monastère de Corbie sous forme d'un envoi de poisson [LF52]. Il apparaît aussi que Ferrières profitait de la proximité de Quentovic, puisque les vêtements dont parle Loup étaient probablement achetés et de facture anglo-saxonne. Peu de temps après avoir récupéré la celle en 852, Loup écrit une série de quatre lettres à des personnages et des relations insulaires, notamment pour demander du plomb [LF84, 85], pour emprunter des livres [LF87], et pour renforcer des liens d'amitiés [LF86, 87]. La position stratégique de Saint-Josse pour la communication, le commerce et les échanges faisait partie des avantages qui la rendaient utile. Dans une de ses lettres exhortatoires à Charles le Chauve [LF42],

¹³ « [...] *neque quid Agio ageret [...] expressisti* » – Léon Levillain (édit. et trad.), *Loup de Ferrières, Correspondance*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1927, vol. 1, p. 110.

¹⁴ LF19, 32, 36, 37, 42, 43, 45, 47-49, 56-58, 60-62, 65, 82, 84-87.

Loup mentionne que la celle reçoit fréquemment des voyageurs d'outre-mer¹⁵. Qui plus est, une partie de la production des terres de Saint-Josse devait être vendue, puisque Loup précise que la celle permettait à Ferrières de s'acquitter des redevances dues au prince [LF45]. Or pour ce faire il est peu probable que les surplus ait été acheminés à Ferrières, comme c'était le cas à Prüm¹⁶, étant donné la distance à parcourir et la proximité de l'important marché de Quentovic. Les opérations de Saint-Josse étaient donc complexes : production agricole, achat et vente sur les marchés portuaires, accumulation de numéraire en prévision des dépenses associées aux exigences de l'État, déplacements de fonds et de denrées. Ces activités étant réglées en fonction des besoins changeants de Ferrières, peut-on raisonnablement croire que l'abbé ne cherchait pas à les orchestrer lui-même, qu'il ne gardait pas un oeil attentif sur le travail de ses subordonnés locaux ? Loup exprime clairement sa volonté de suivre de près l'administration des domaines : « [...] *omnium villarum nostrarum meum, meum inquam, esse regimen et laborem, usum vero fructum ipsum etiam secundum meam dispositionem fratrum esse communem* »¹⁷. Pourtant, lorsqu'en 852 la celle revient sous le contrôle de Ferrières, Loup profite de l'occasion pour faire jouer les relations maintenant refroidies que lui et ses prédécesseurs avaient à York [LF84-87], et ensuite il n'est plus question de Saint-Josse, bien que Loup en ait eu la charge pendant les dix dernières années de son abbatiat. Tout ce que nous savons de l'administration ordinaire de la celle est le nom de son prévôt, Lantramne [LF87]. Par ailleurs, en 859 Loup prend soin de faire construire un bateau pour la navigation fluviale. Sa correspondance fait mention de déplacements sur la Seine et l'Oise [LF111, 121] et de la possibilité de prendre à bord un chargement de Corbie, monastère situé dans la vallée de la Somme [LF106, 107]. Cette *navicula*, comme l'appelle Loup [LF105], pourrait fort bien avoir servi à faciliter le transport entre Ferrières et Saint-Josse par les voies de la Somme, de l'Oise et de la Seine, bien que la Somme et l'Oise n'aient pas encore été reliées à

¹⁵ « [...] *in qua intermissam transmarinorum curam aliorumque pauperum et neglectam sui culturam utinam vobis Deus non imputet* » – *Ibid.*, vol. 1, p. 110.

¹⁶ Jean-Pierre Devroey, « Les services de transport à l'abbaye de Prüm au IX^e siècle », *Revue du Nord*, 61 (1979), p. 543-569.

¹⁷ LF62 : Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 1, p. 234.

cette époque¹⁸. Du reste, Loup ne dit plus rien qui puisse concerner la gestion de la celle. Et pourtant l'importance économique de Saint-Josse, la complexité de sa gestion, de même que son éloignement appuient l'hypothèse selon laquelle Loup devait avoir recours à l'écriture pour s'assurer du bon fonctionnement de ses activités. Dans ce cas comme dans celui des terres orléanaises, la correspondance reste muette, ou presque.

Les lettres de Loup contiennent d'autres éléments de description concernant les ressources matérielles de l'abbaye, sans toutefois préciser leur provenance et sans qu'elles soient adressées à des subordonnés¹⁹. En une autre occasion Loup mentionne la celle de *Roclena*²⁰, mais le contexte ne permet pas de préciser s'il s'agissait d'une dépendance de Ferrières [LF109]. En fait, la correspondance de Loup serait complètement dénuée de lettres envoyées à ses subalternes si ce n'était des missives qu'il a fait parvenir à Ferrières alors qu'il était lui-même sur la route. Il n'était pas rare pour Loup d'avoir à quitter le monastère, que ce soit pour diriger le contingent armé de Ferrières, pour effectuer le travail de *missus* ou d'ambassadeur, pour participer aux conciles ou aux assemblées. À plusieurs reprises sa correspondance fait état de ces activités. Loup écrit un bref mot d'encouragement à ses moines avant de revenir à Ferrières après sa capture lors de la défaite de l'armée de Charles le Chauve en Angoumois le 14 juin 844 [LF38]. Le cas le plus intéressant est celui de la période entre octobre 846 et avril 847 pendant laquelle il a dû suivre la cour dans ses déplacements. Six de ses lettres ont alors été adressées à Ferrières, quatre à des personnages non identifiés [LF54-56, 64], une à la communauté entière [LF62] et une au prévôt [LF63]. Cette dernière est la seule lettre de toute la correspondance à avoir été envoyée à un personnage portant un titre de subordonné. Pendant l'absence de Loup un individu a tenté de lui faire perdre le contrôle du monastère, et cette situation inquiétante a motivé Loup à écrire ces lettres. Loup profite tout de même de l'occasion pour transmettre des directives générales aux moines concernant la gestion des terres agricoles attenantes à Ferrières : semailles,

¹⁸ Des travaux de canalisation ne seront pas entrepris avant le XVIII^e siècle. Voir Albert Demangeon, *La Picardie et les régions voisines : Artois – Cambresis – Beauvaisis*. Paris, 1905, p. 324-325.

¹⁹ LF30, 35, 106, 107, 119.

gestion des réserves de blé, corvées, soin des animaux [LF58, 62]. Il n'y a là que des exhortations à s'acquitter correctement des tâches routinières. Il est intéressant de constater que ces lettres sont de facture très simple; Loup ne cherche pas à respecter les canons de l'art épistolaire, il va droit au but et transmet simplement ses directives et ses encouragements. Une seule de ces lettres possède les salutations d'office ainsi qu'un certain vernis rhétorique, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'elle a été écrite pour être lue à l'ensemble de la communauté [LF62]. Les six autres prennent davantage la forme de billets, de petits mots écrits en vitesse. Ils témoignent de cette forme de communication à distance simple et utilitaire, adaptée aux sujets dont elle traite comme au rang et à l'éducation sans doute modeste de ses destinataires. Il est possible d'imaginer que ces missives n'étaient pas jugées dignes d'être copiées, que leur forme trop fruste ne nécessitait pas d'apprentissage particulier. Celles que la correspondance de Loup nous livre doivent peut-être leur conservation au contexte exceptionnel de leur envoi, c'est-à-dire la tentative de déposition dont Loup est la cible. Il n'y a malheureusement pas d'indice qui permette de se prononcer pour ou contre ces hypothèses.

Éginhard, abbé laïque et grand propriétaire terrien

Éginhard a été un des plus importants personnages de la cour carolingienne du début du IX^e siècle. Il a été largement récompensé de ses services par Louis le Pieux qui lui a donné des terres dans les régions de Mülinheim, Michelstadt, Paris et Fritzlar, en plus de lui confier la charge de plusieurs églises et monastères : Saint-Jean-Baptiste-des-Dames à Pavie, Saint-Servais à Maastricht, Fontenelle (Saint-Wandrille) sur la Basse Seine, Saint-Cloud près de Paris, Saint-Sauve de Valenciennes, Saint-Pierre (Mont-Blandin) et Saint-Bavon de Gand²¹. À cette liste il faut bien sûr ajouter le monastère de Seligenstadt qu'Éginhard a fondé et doté à

²⁰ Levillain estime qu'il pourrait s'agir de Ferrières-sur-Beaulieu (Indre-et-Loire). Voir Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 2, p. 148.

²¹ Paul Edward Dutton (trad.), *Charlemagne's Courtier : The Complete Einhard*, Peterborough (Ont.), Broadview Press, 1998, p. xvii. Arthur Kleinclausz, *Éginhard*. Paris, Belles Lettres, 1942, p. 54-58.

même ses propres bénéfices. C'est à sa tâche d'abbé laïque qu'Éginhard décide de se consacrer lorsqu'il quitte l'entourage de l'empereur, découragé par les troubles provoqués par le remaniement de l'*Ordinatio imperii* en 829. Ses lettres sont pour la plupart postérieures à sa retraite et elles témoignent largement de ses activités d'administrateur. De Pavie à Gand, puis de Fritzlar à Paris : les possessions et les charges d'Éginhard sont éparpillées sur des distances considérables; dans ce contexte il est fort à parier que l'écriture ait été essentielle à son travail.

La collection semble avoir été confectionnée par un moine de Saint-Bavon à partir de lettres choisies dans la compilation personnelle d'Éginhard, avec quelques ajouts de lettres écrites par lui alors qu'il séjournait dans ce monastère²². Cette hypothèse expliquerait que cette collection soit constituée de missives beaucoup moins formelles que celles des collections de Frothaire et de Loup, puisque le compilateur aurait pris soin de choisir des modèles simples, adaptés à ses besoins de responsable des affaires courantes et peut-être d'écolâtre²³. Brunhölzl y voit autre chose : « Leur brièveté est surprenante. Le technicien Éginhard n'avait peut-être pas en grande estime les longs détours, mais aussi la volonté délibérée de faire antique a pu jouer un rôle »²⁴. Ces hypothèses ne prennent pas compte de la nature pratique et sélective de la collection, et laissent en marge les lettres plus travaillées qu'elle contient tout de même. La majeure partie des lettres d'Éginhard ressemble aux lettres que Loup envoie à Ferrières : courtes, directes, utilitaires et dénuées des artifices formels imposés par la rhétorique. On y trouve six lettres adressées à des subordonnés :

²² Voir chapitre 2.

²³ À la façon dont Loup avait été à la fois maître d'école et notaire de l'abbé de Ferrières entre 836 et 840.

TABLEAU IX

LETTRES D'ÉGINHARD À SES SUBORDONNÉS			
lettres	destinataires	lieu de réception	objet de la communication
EG5	<i>vicedominus</i>	Maastricht	directives précises concernant la mise en état de bâtiments aixois, de leur approvisionnement et de l'abattage d'animaux de boucherie
EG9	<i>vicedominus</i>	Fritzlar	remontrance au sujet de la production insuffisante des domaines dont le destinataire est responsable, de même qu'à propos de son silence de plusieurs mois
EG26	<i>presbyter, vicedominus</i>	Gand (?)	ordre de préparer et de faire parvenir des dons protocolaires à Lothaire et à sa femme
EG55	<i>presbyter, vicedominus</i>	Gand	ordre d'aider son envoyé à récolter les redevances en argent dues par ses deux dépendances gantoises
EG56	?	Gand	ordre d'envoyer de la cire
EG59	<i>frater</i>	?	commande de pierres taillées; ordre concernant l'ensemencement de certaines herbes

Ces lettres servaient à transmettre des ordres qui découlaient d'une situation précise. L'épistolier cherche à réagir à un problème particulier, et ses directives ne concernent pas les gestes les plus machinaux de l'administration domaniale. Ce fait est aussi observable dans les lettres que Loup adresse à Ferrières, écrites dans le contexte de la tentative d'éviction dont il est la cible. Voici en guise d'exemple la troisième lettre de cette série de lettres d'Éginhard à ses gestionnaires locaux [EG56] :

In christi nomine E dictus abbas N. in domino salutem.

Notum tibi facimus, quia cera indigemus ad servitium nostrum et hoc in istis locis recuperare non possumus, quia parvus proventus mellis fuit per hos duos annos in istis regionibus. Ideo volumus, ut tractes atque consideres cum N., qualiter, si fieri potest, unam soumatam nobis venire faciatis simul cum vasallis nostris, qui ad nos de istis partibus post missam sancti Bavonis revertuntur.

Bene vale et ora pro nobis²⁵.

La *captatio benevolentiae* est absente; une rapide mise en contexte (*narratio*) est immédiatement suivie par l'ordre d'Éginhard et ses recommandations à propos de la façon de procéder (*petitio*). Le corps de la lettre est encadré par des formules de

²⁴ Franz Brunhölzl, *Histoire de la littérature latine au Moyen Âge*, Henri Rochais (trad.), Brepols, 1991 [1975], t. 1, vol. 2, p. 82.

²⁵ Karl Hampe (édit.), *Einhardi epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini Aevi III*. Berlin, MGH, 1899, t. 5, p. 137.

salutation tout à fait banales²⁶, dont l'anonymation indique que la lettre a été copiée pour servir de modèle. Ce type de lettre était en fait si simple, si facile à écrire sans préparation, qu'il ne faut pas s'étonner de la rareté avec laquelle il se manifeste dans les collections didactiques. La lettre de Loup au prévôt de Ferrières est d'une mouture similaire [LF63] :

*E. noster probabilia fecit quaecunque abs te gererentur, quod mihi cordi fuit, moneoque te ut, sicut coepisti, in officio sincera fide permanear. Furiosum illum, super quo scripsisti, quia etiam paenitens suspectus mihi est et germana sanctitate usque ad fastidium satiamur, vehementer me recusaturum cognosce, ac, si te ingesserit, ne tridui moras excedat, ceteris persuade; quia quod toleremus non opus est nobis extrinsecus quaerere*²⁷.

Loup se serait-il permis d'envoyer une lettre sans salutation à son subordonné ? la chose est possible, à moins que le compilateur n'ait pas jugé digne qu'elle soit copiée puisqu'elle était adressée à un personnage sans envergure. Dans l'un ou l'autre cas nous sommes en présence d'une communication peu travaillée qui n'a pas mérité beaucoup d'égards de la part du compilateur de la collection.

Il est possible que les subordonnés locaux responsables des domaines n'aient pas eu besoin d'être suivis de près, alors que les distances parfois considérables entre une institution ecclésiastique et ses dépendances imposaient de leur déléguer les pouvoirs ordinaires de gestion. Éginhard se contente de réclamer les redevances monétaires de ses abbayes gantoises [EG55], ce qui implique que le travail de production et de vente requis pour réunir les sommes demandées était l'affaire du *vicedominus* en fonction. Dans une autre lettre, Éginhard critique vertement son administrateur de Fritzlar parce que les vivres qu'il lui a fait parvenir sont insuffisants [EG9]. Éginhard s'attend à des résultats, certes, mais rien n'indique qu'il ait jugé bon de se mêler des affaires courantes de ce domaine. Il tient tout de même à ce que ses subalternes restent en contact avec lui, comme le démontre bien cette remontrance : « *Et non solum hoc, sed etiam illud, quod in toto hiberno isto nec te nec missum tuum aliquem videre potuimus, qui nobis aliquid de istis partibus adnuntiaret* »²⁸. Par ailleurs nous avons déjà observé que, dans les quelques passages où il s'adresse à ses moines à propos de la gestion des domaines attenants à

²⁶ Au sujet des salutations épistolaires, voir Carol Dana Lanham, *"Salutatio" Formulas in Latin Letters to 1200 : Syntax, Style, and Theory*, Munich, Arbeo-Gesellschaft, 1975.

²⁷ Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 1, p. 236-238.

²⁸ EG9 : Hampe (édit.), *Einhardi epistolae...*, p. 113.

Ferrières, Loup n'allait pas plus loin que les recommandations générales. Il est donc fort possible que les évêques et les abbés n'aient pas cherché à se mêler de près à l'administration quotidienne des domaines éloignés et qu'ils aient généralement préféré faire confiance à un gestionnaire délégué au niveau local, tous les jours affairé aux travaux de l'endroit et certainement plus au fait du caractère de ses gens et de ses ressources. Les polyptyques, sources par excellence pour l'étude de l'économie rurale carolingienne, ne laissent rien transparaître qui puisse contredire cette hypothèse²⁹. Par contre, lorsque certaines opérations exigeaient une attention particulière, que les rendements étaient insuffisants, que les besoins de l'institution maîtresse changeaient ou qu'un événement hors de l'ordinaire se produisait, l'abbé et l'évêque devaient certainement se mêler des affaires du domaine. Ces occasions étaient sans doute suffisamment fréquentes pour remplir les routes de messagers porteurs de lettres, comme Loup le laisse entendre, placé dans l'expectative d'avoir régulièrement des nouvelles de ses amis de Prüm grâce au va-et-vient entre leur monastère et ses dépendances bretonnes [LF116] : « *Ut igitur familiaritas olim inita uberiori proficiat incremento, in occidua plaga recuperatae facultates fuerint adjumento, dum excursus et recursus per nos, quae utrimque gerantur, aperiet* »³⁰.

Orientée en fonction d'une demande pour des modèles épistolaires simples, à l'inverse des collections de Frothaire et de Loup, la collection d'Éginhard permet d'étudier la forme et le contenu de quelques lettres adressées aux administrateurs désignés de ses différents domaines et établissements religieux. Sans doute Frothaire et Loup ont eux aussi communiqué de cette façon avec leurs subordonnés locaux. Les simples billets qui participaient de cette correspondance n'auraient simplement pas été copiés.

²⁹ Jean Durliat, « La vigne et le vin dans la région parisienne au début du IX^e siècle d'après le polyptyque d'Irminon », *M.A.*, 74 (1968), p. 387-419. Jean-Pierre Devroey, « Un monastère dans l'économie d'échanges : les services de transport à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au IX^e siècle », *A.E.S.C.*, 1984, p. 570-589. *Id.*, « Les services de transport... ».

³⁰ Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 2, p. 168.

Lettre d'un évêque à un *praepositus*, conservée dans son état originel

Bien que les collections didactiques aient livré suffisamment d'information pour soutenir l'hypothèse selon laquelle les abbés et les évêques avaient recours à la communication écrite pour s'assurer de la bonne gestion des dépendances de leur institution, la récolte est toutefois un peu mince puisque seule la correspondance d'Éginhard contient des lettres écrites à des subalternes locaux. Le reste du corpus épistolaire carolingien des trois premiers quarts du IX^e siècle n'est pas plus bavard, puisqu'il ne livre qu'une seule lettre adressée à un subordonné, celle envoyée entre 876 et 877 par l'évêque d'Halberstadt au prévôt du monastère de Werden dont il est aussi abbé [EV86] :

Hildigrimus [o]mnipotentis dei gratia episcopus Reginberto praeposito una cum reliqua congregatione in domino salutem.

Serenam inprimis caritatem vestram non ignorare optamus, quoniam prosperitatis vestrae felicitatem semper Christi in gratia pollentem ovare desideramus. Deinde, quod nostri iugiter in Domino memoriam habeatis tam [super variis nost]ris excessibus vel infirmitatibus, quam etiam pro communibus omnium nostrorum necessitatibus sive utilitatibus, obnixe precamur.

Proinde nuntium nostrum modo cum Oddone ad palatium ire sciatis propter ammonitionem negotii nostri, pro cuius legatione mentionem vestram coram sancto patrono nostro cotidie fieri modis omnibus persuademus, quatinus per Dei misericordiam quandoque bonitas illius in hoc negotio nostrae paevalere mereatur infirmitati.

Subinde mandamus praeposito et omnibus officialibus nostris, ut unusquisque suum ministerium ad communem fratrum utilitatem quasi coram Deo honeste procuret, nec fratribus aliquid ex suis necessariis vel etia[m] in vinali propinatione inrationabiliter subtrahatur, sed omnia mensurate fiant. Nam Deo favente nobis advenientibus ministeria vestra et cunctas utilitates vestras vobiscum rationabiliter ord[ina]r[e] et utiliter constituere st[f]udebimus. Quod tamen quando fieri valeat, redeunte preafato nuntio [v]obis remu[n]tiare curamus. Propterea aed[if]icio turris sine intermissione insistere iubemus, quatinus Deo volente cum a[l]iis beneficiis hoc etiam nostris temporibus perficiatur.

Valete semper horum memores in Christo Iesu³¹.

Cette lettre peut être assimilée à celle que Loup expédie aux frères de Ferrières [LF62], de même qu'à celle d'Éginhard aux moines de Seligenstadt [EG53] : toutes

³¹ Ernst Dümmler (édit.), *Epistolae variorum inde a saeculo nono medio usque ad mortem Karoli II (Calvi) imperatoris collectae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi IV*, Berlin, MGH, 1925, t. 6 vol. 1, p. 194-195.

les trois ont été envoyées par un abbé à la communauté dont il est responsable. Éginhard ordonne que sa lettre soit lue à voix haute : « *Ista vero epistola nostra coram omnibus fratribus sanctissime legatur atque sibi oboediatur* »³². La lettre d'Hildegim a sans doute été écrite avec la même intention, ce qui explique que l'auteur ait pris soin de la faire commencer par une *captatio benevolentiae*, de bien la structurer, de la rendre agréable à l'oreille. Dénuées de tout artifice, les autres lettres d'Éginhard à ses subordonnés nous laissent croire que cet effort d'écriture n'aurait pas été nécessaire si celle-ci avait été dirigée au prévôt seulement.

Le dernier paragraphe s'adresse plus particulièrement aux officiers du monastère et correspond à ce que les collections de Loup et d'Éginhard permettent d'observer : les recommandations générales cohabitent avec des ordres précis ne touchant pas à l'administration quotidienne. Hildegim y exhorte ses subalternes à s'acquitter honnêtement de leur tâche : « [...] *omnia mensurate fiant* ». Il annonce ensuite sa visite et insiste sur le maintien de leurs échanges épistolaires, mais ce n'est qu'à la toute fin qu'il leur confie un ouvrage particulier : « *propterea aed[i]ificio turris sine intermissione insistere iubemus* ». Il faut remarquer que Hildegim ne précise rien de la façon dont la tour doit être construite, qu'il s'agisse de l'emplacement, des matériaux, de la main-d'oeuvre, du financement des travaux ou même du résultat escompté. La teneur de cette lettre cadre avec une conception de l'administration à distance construite autour de la délégation des pouvoirs et des responsabilités à un gestionnaire local. L'abbé se contente de garder contact avec une communauté éloignée dont il est responsable, de faire sentir sa présence, d'encourager ses hommes à bien travailler, et dans certains cas à effectuer des tâches précises en leur abandonnant toute planification, comme c'est le cas pour ce projet de construction.

Cette lettre est une des rares missives conservées telle qu'elle a été envoyée. Elle constitue donc un témoignage exceptionnel, susceptible de livrer davantage d'information qu'une simple copie. En ce qui concerne son apparence physique, elle ressemble à deux autres lettres carolingiennes parvenues jusqu'à nous dans le même état : le mandat de Louis le Pieux à l'évêque de Paderborn, et celle de Charles le

³² Hampe (édit.), *Einhardi epistolae...*, p. 136.

Chauve aux habitants de Barcelone. Grâce aux fac-similés photocopiés en annexe³³, il est possible de constater que dans chacun de ces trois cas le scribe écrivait sur une grande pièce de parchemin, sans séparer clairement la salutation et les différentes sections du texte. La lettre était ensuite coupée de façon à limiter la taille des marges et à gaspiller le moins de parchemin possible. Le pliage se faisait selon une technique précise, puis l'identité du destinataire était écrite au verso en prenant soin de laisser un espace pour la bandelette qui servait à retenir le tout³⁴. Rien de significatif ne distingue l'apparence de ces trois lettres, bien que les échanges soient de natures très différentes : Louis concède un privilège à un archevêque, Charles offre son soutien à une population menacée par les musulmans, Hildegrim écrit à une communauté monastique à propos d'affaires courantes. Cette homogénéité pourrait indiquer que les lettres adressées aux subordonnés ne se présentaient pas différemment des lettres échangées entre grands, mais le fait que la lettre d'Hildegrim ait été destinée à être lue à voix haute à la congrégation pourrait suffire à expliquer que l'expéditeur ait pris la peine de respecter les conventions propres aux lettres plus importantes, ce qui inclut l'utilisation du parchemin.

En effet, Mary Garrison explore la possibilité qu'un bon nombre de lettres administratives carolingiennes aient été écrites sur des matériaux moins durables et moins coûteux, donc mieux adaptés à une communication fréquente et peu formaliste³⁵. Les fouilles archéologiques n'ayant rien découvert de tel pour le haut Moyen Âge, Garrison se tourne donc vers ce qui a été trouvé pour les périodes antérieures et postérieures : tablettes de bois de Vindolanda³⁶, écorces de bouleau de Novgorod³⁷, etc. Elle argumente en faveur de l'existence d'un réseau de communication administrative sur une échelle considérablement supérieure aux

³³ Voir annexe 2.

³⁴ Pierre Chaplais, « The Letter from Bishop Wealdhere of London to Archbishop Brihtwold of Canterbury : The Earliest Original 'lettre close' extant in the West », dans Malcolm B. Parkes et A. G. Watson (dir.), *Medieval Scribes, Manuscripts and Libraries : Essays presented to N. R. Ker*, Londres, Scolar Press, 1978, p. 7-9.

³⁵ Mary Garrison, « "Send More Socks" : On Mentality and the Preservation Context of Medieval Letters », dans Marco Mostert (dir.), *New Approaches to Medieval Communication*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 69-99.

³⁶ Alan K. Bowman, *Life and Letters on the Roman Frontier : Vindolanda and its People*. Londres, British Museum Press, 1994.

évaluations basées sur les sources épistolaires conservées, et met en garde contre toute conception de la communication à distance qui ne laisserait pas de place à l'éventuelle découverte de lettres écrites sur un autre support que le parchemin :

Juxtaposing the lost letters of the ancient and medieval world with those that were deliberately preserved reveals the partiality and one-sidedness of the extant corpus of medieval Latin letters. It is clearly wrong to assume that the extant evidence constitutes all that once existed. It is also untenable to assume that the physical format of the extant evidence was the only material possibility. [...] It is remarkable to note that the extraordinary discoveries at Vindolanda, Bergen and Novgorod have been known for less than the last fifty years of the end of the second millenium. Will the next fifty years see any more such finds? Whether or not they do, students of medieval literacy and communication should avoid explanatory models that would be undermined by such a discovery³⁸.

La possibilité qu'aient existé plusieurs matériaux d'écriture épistolaires et plusieurs façons de les utiliser ne peut être écartée, mais la lettre d'Hildegim indique que les épistoliers n'utilisaient pas systématiquement de matériaux et de conventions de mise en forme différentes pour les différents types de correspondants et de communication. Une étude du vocabulaire servant à désigner la lettre sous ses différentes formes appuie cette hypothèse.

Bilan lexicographique : absence d'un vocabulaire propre aux missives destinées aux officiers locaux

Le dépouillement du lexique de l'ensemble des lettres de Frothaire, Loup et Éginhard démontre que les lettres sont presque toujours désignées par le terme passe-partout *litterae* (pl.), sinon par le plus spécifique *epistola*. Ceux-ci se prêtent à la construction de toutes sortes de locutions verbales dont la variété démontre bien que ces deux termes réfèrent à la lettre au sens large, indépendamment de son contenu, de sa forme, de son apparence physique ou du rang des correspondants impliqués. On ne trouve qu'une douzaine d'expressions utilisant d'autres mots pour signifier la lettre; le tableau suivant en présente toutes les occurrences :

³⁷ Wladimir Vodoff, « Les documents sur écorce de bouleau de Novgorod », *Journal des savants*, (1966), p. 193-233.

TABLEAU X

MOTS AUTRES QUE <i>LITTERAE</i> (pl.) ET <i>EPISTOLA</i> SERVANT À DÉSIGNER LA LETTRE DANS LES CORRESPONDANCES DE FROTHAIRE, ÉGINHARD ET LOUP DE FERRIÈRES			
Désignant	Locution verbale	Contexte	Lettre
Apices	<i>consolatoriis apicibus lenire</i>	Un ami de Loup se plaint de ne pas avoir reçu de lettre de consolation.	LF11
	<i>apicibus reportare</i>	Loup demande à un évêque de lui envoyer son opinion dans sa prochaine lettre.	LF73
	<i>per apices petere</i>	L'expéditeur, un évêque, fait référence à la lettre qu'il envoie à un comte.	EG68
	<i>per apices remandare</i>	Un chapelain fait référence à une lettre que doit lui envoyer l'impératrice.	EG69
	<i>apices dirigere</i>	référence à la lettre elle-même, envoyée à un évêque par plusieurs individus non cités	EG67
Loup fait référence à la lettre elle-même, adressée à un évêque.		LF97	
Brevis	<i>per brevem indicare</i>	Éginhard demande à un subordonné de lui écrire pour lui faire savoir le résultat de la tâche qu'il lui impose.	EG26
	<i>breves mittere</i>	En qualité de <i>missus</i> , Loup demande à un abbé de lui envoyer une description des ressources de son monastère.	LF40
Chartula	<i>congratulationis chartulam tradere</i>	Loup demande au chancelier de transmettre une lettre de félicitation au roi.	LF45
Exemplar litterarum	<i>litterarum exemplar dirigere</i>	Loup fait référence à la lettre elle-même, adressée à un évêque	LF72
Indiculus	<i>indiculum mittere</i>	mention d'une lettre envoyée par un noble à des subordonnés	EG71
Sceda	<i>per scedam salutem optare</i>	locution utilisée dans la salutation de la lettre d'un chapelain à l'impératrice	EG69
Scedula	<i>scedula sigillo munita mittere</i>	Loup demande à Éginhard de lui envoyer des documents sous pli cacheté.	LF5
Scriptum	<i>legatum cum scriptis dirigere</i>	référence à un légat, envoyé avec une lettre du pape vers Noménoé, duc des Bretons	LF81
	<i>scriptis ingerere, committere</i>	Loup fait référence à ce qu'il ose s'adresser au pape par cette lettre.	LF100
	<i>scripta legere, mittere, etc.</i>	Éginhard fait référence à une lettre envoyée à un moine occupant un poste d'officier de la cour.	EG52

³⁸ Garrison, « "Send More Socks"... », p. 99.

Apices semble avoir le même sens que *litterae*, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'à l'origine l'un et l'autre signifiaient les caractères de l'alphabet et que leur utilisation pour désigner un texte entier ou un document écrit s'est développée par le même déplacement métonymique. Le contexte dans lequel les autres mots sont utilisés ne permet pas de leur découvrir une signification particulière. Éginhard utilise *brevis* pour désigner la lettre qu'il exige d'un *vicedominus*, mais cette occurrence unique ne peut suffire à indiquer que ce mot désignait spécifiquement les billets utilisés pour la communication rapide et informelle. Somme toute, il appert que les mêmes mots servaient à désigner toutes les lettres, donc que les épistoliers carolingiens ne percevaient pas de différence fondamentale entre les objets qui portaient la correspondance des grands et ceux qui colportaient celle des petits. Les épistoliers connaissaient bien les différents registres de la communication écrite, mais à leurs yeux il ne s'agissait toujours que de lettres et ce, quel que soit le support d'écriture utilisé. Cette homogénéité lexicale vient ajouter aux difficultés qui limitent la connaissance historique de la communication administrative avec les officiers en charge des domaines monastiques et diocésains. La rareté de certains mots étonne, celle de *indiculus* par exemple, dont l'utilisation est pourtant attestée dans une série de documents en usage au IX^e siècle³⁹ comme le formulaire de Marculf, le capitulaire d'Aix-la-Chapelle de 809 et une lettre d'Agobard de Lyon [AL7]. Une fouille de l'ensemble du corpus épistolaire permettrait sans doute d'éclaircir davantage la question du vocabulaire servant à désigner la lettre, par exemple :

- 1- *Perlectis litteris sanctitatis vestrae, quas mihi in epistola transmisistis [...]*⁴⁰
- 2- [...] *vester nuntius ad me veniens, portavit vestram epistolam, simul et opusculum quod fecistis ad reclusos et simplice, qui in vestra parrochia consistunt, contra Goteskali errorem. Adferebat etiam secum aliorum scripta [...]*⁴¹
- 3- [...] *si ad omnia, que in vestrae dilectionis cartula scripta reperimus, respondendum iudicaremus, non tantum cartule, verum prolixioris libri modum excedere videremur*⁴².

³⁹ J. F. Niermeyer, « Indiculus », *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, 1^{ère} éd., 1976, p. 526.

⁴⁰ RM43 : Ernst Dümmler (édit.), *Hrabani (Mauri) abbatis Fuldensis et archiepiscopi Moguntiacensis epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi III*. Berlin, MGH, 1899, t. 5, p. 487.

⁴¹ RM44 : *Ibid.*, p. 490.

⁴² AL13 : L. van Acker (édit.), *Agobard de Lyon. Oeuvres complètes*, Turnhout, Brepols, 1981, p. 283.

- 4- *Accipe, frater et fili, istam rotulam, sed et illam de cognatione non coniungenda, et porta illas domno regi et relege coram illo [...]*⁴³
- 5- *Nam et rudes Italici, qui sibi, ut in rethoricis Cicero ait, victu fero vitam requirebant, ante carte et membranarum usum aut in dedolatis ex ligno codicellis, aut in corticibus arborum mutua epistolarum alloquia missitabant [...]*⁴⁴

Dans les trois premiers passages la mise en comparaison de différents termes servant à désigner les lettres et d'autres types de documents écrits permet d'apercevoir plus clairement leur signification relative. À la base, *scripta* a un sens très large et ne désigne plus spécifiquement la lettre que lorsque le contexte ne laisse pas de doute; même chose pour *litterae*, bien que chez Frothaire, Loup et Éginhard ce mot soit plus utilisé que *epistola*, dont le sens est plus clairement circonscrit. Chez Agobard de Lyon, *cartula* désigne l'objet lui-même, puisque le qualificatif *scripta* vient préciser que dans ce cas il est utilisé comme support d'écriture. Hincmar de Reims désigne une missive grâce à un terme que l'on ne retrouve pas dans les collections didactiques, *rotula*, ce qui indique que les lettres trop volumineuses étaient peut-être roulées plutôt que pliées. Les textes trop longs, même s'ils étaient écrits dans le but d'être acheminés à un destinataire précis, perdaient parfois leur appellation de lettres et méritaient le titre d'*opusculum*, de *liber*, ou bien sûr de *capitula* lorsque ceux-ci étaient constitués de recommandations ordonnées en chapitres. Le cinquième extrait démontre bien que les épistoliers carolingiens connaissaient d'autres supports que le parchemin. Néanmoins, en se référant à une anecdote de la Guerre des alliés rapportée par Cicéron plutôt qu'à son expérience personnelle pour parler de lettres sur bois ou écorce, l'épistolier anonyme laisse planer un doute quant à l'utilisation de ces matériaux au IX^e siècle. Peut-être est-il aussi étonné que nous de la variété des supports d'écriture utilisés au temps de la République romaine.

Même partielle, l'étude du vocabulaire servant à désigner la lettre dans le corpus épistolaire du IX^e siècle démontre que pour les correspondants une seule classe suffisait à englober l'ensemble des lettres, mandements, billets, épîtres et opuscules qui sont les véhicules de la communication écrite à distance. L'utilisation

⁴³ Lettre 170 : Perels (édit.), *Hincmari archiepiscopi Remensis epistolarum pars prior*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi VI*. Munich, MGH, 1975 (1939), t. 8, vol. 1. p. 165.

⁴⁴ AA2 : Ernst Dümmler (édit.), *Appendix ad Alcuini Epistolas*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi II*. Berlin, MGH, 1895, t. 4, p. 484.

de termes précis dans le but de préciser le support d'écriture utilisé, la longueur du texte ou la teneur de la communication était très rare. Des mots les plus communs au moins usités, de *litterae* à *brevis*, rien ne servait à désigner spécifiquement les missives placées hors de la tradition épistolaire qui devait servir à assurer la communication entre les abbés ou les évêques et les subordonnés mis en charge de l'administration de leurs domaines.

* * *

Le corpus épistolaire ne livre que très peu d'information concernant la communication administrative avec les subalternes mis en charge de la gestion des domaines ecclésiastiques. Les collections didactiques de Frothaire de Toul et de Loup de Ferrières ne contiennent pas de lettre adressée à un de leurs administrateurs subordonnés; celle d'Éginhard n'en donne que six. Les lettres conservées en dehors de ces collections n'en livrent qu'une seule, expédiée à une communauté entière dont le destinataire avait la charge. Dans sa forme physique, cette lettre de l'évêque d'Halberstadt au prévôt de Werden ne se distingue pas des lettres envoyées par Charles le Chauve aux habitants de Barcelone et par Louis le Pieux à l'archevêque de Salzbourg. Enfin, lorsqu'il s'agissait de désigner les lettres, les épistoliers carolingiens utilisaient presque toujours les mêmes termes généraux – *litterae* et *epistola* – englobant indistinctement une grande variété de missives dont les billets qu'adressaient abbés et évêques à leurs officiers.

L'absence de témoignages plus affirmatifs ne met pas en doute l'usage de la communication écrite au service de l'administration des domaines ecclésiastiques. Les collections de Frothaire et de Loup ne contiennent pas de lettres à leurs subordonnés parce que celles-ci n'auraient pas eu leur place dans un recueil destiné à l'enseignement d'un art épistolaire auquel elles n'appartenaient pas. Si la collection d'Éginhard en contient quelques-unes, c'est peut-être qu'elle servait à former des épistoliers dont les tâches étaient plus modestes, moins bien entraînés à la mise en pratique des principes de la rhétorique. Tout comme les lettres d'Éginhard à ses subordonnés, la lettre d'Hildegim d'Halberstadt cadre tout à fait avec une

conception de l'administration des domaines basée sur la délégation des pouvoirs ordinaires de gestion. Sa conservation dans l'état original de sa réception est une chance unique d'étudier une lettre telle qu'elle fut envoyée, mais à elle seule elle ne peut permettre de tirer des conclusions générales sur l'aspect physique des lettres expédiées à des subordonnés locaux. La possibilité d'une utilisation d'autres supports d'écriture ne peut être écartée, bien que la lettre d'Hildegim ait été écrite sur parchemin. Enfin, l'existence d'un type de communication écrite largement en deçà des exigences de l'art épistolaire ne peut être infirmée sous prétexte que le lexique n'en porte pas de trace. L'épistolier carolingien regroupait derrière des mots au sens large une variété de types de lettres dont le corpus donne un aperçu sans en respecter la composition et les proportions.

L'énorme dossier des lettres d'Hincmar de Reims n'a pas été retenu pour cette étude, mais de toute façon il n'est pas en mesure de modifier ce qui a déjà été observé. Flodoard a pourtant réservé tout un chapitre de son *Historia Remensis ecclesiae* à la correspondance de l'archevêque et de ses subordonnés. On y trouve seulement deux brèves mentions touchant la gestion des domaines et l'utilisation de leurs produits. On peut y lire qu'Hincmar écrivait aux responsables locaux, mais rien ne permet de croire qu'il ait été au-delà des recommandations générales : « *Plebeiis quoque quibusdam personis, villarum scilicet ministerialibus, pro rebus ministeriorum suorum nonnunquam scribens, prudenter atque rationabiliter disponebat qualiter res sibi commissas tractare deberent* »⁴⁵. L'autre cas est plus explicite, il semble bien qu'Hincmar se soit donné la peine de transmettre des directives précises à un certain Pierre, en charge de la gestion de possessions rémoises situées en pays provençal, mais il le fait parce que cet officier avait des difficultés à organiser ses affaires et à asseoir son autorité⁴⁶. Hincmar ne s'attendait pas à devoir intervenir une fois que ses subalternes étaient bien en place.

Le corpus épistolaire carolingien ne contient pas suffisamment de lettres adressées aux officiers de l'administration locale pour qu'il soit possible de pousser plus avant l'étude de la mise à profit de l'écriture dans le cadre de l'administration

⁴⁵ Flodoard de Reims, *Historia Remensis Ecclesiae*, I. Heller et G. Waitz (édit.), dans *MGH. Scriptores*. Hanovre, MGH, 1881, t.13, p. 553, l. 42.

des domaines. Il permet néanmoins de soutenir l'hypothèse selon laquelle les abbés et les évêques étaient obligés de confier l'essentiel de leurs pouvoirs de gestion à des responsables mis en charge de leurs domaines. L'écriture servait à garder contact avec eux, voire à transmettre des ordres concernant des situations hors de l'ordinaire, mais elle ne pouvait pas permettre un contrôle à distance des opérations quotidiennes de leurs dépendances.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 553, l. 32.

Chapitre 4

Amicitia et caritas. Entraide et négociation dans la correspondance administrative

Lorsque Agius, familier de l'évêque Jonas d'Orléans, s'attaque pour la première fois aux biens de Ferrières, l'abbé Loup reste sans sourciller¹. Une deuxième charge le pousse à demander conseil au prince, sans grand succès, puis à l'évêque Héribold d'Auxerre et à un certain Foulques. On lui suggère de rester tranquille, car perdre l'amitié de Jonas serait pire que d'être privé des plus grands biens; Loup écrit à Jonas : « [...] *qui mallent me maximarum rerum quam amicitiae vestrae dispendia sustinere* »². Loup se décide néanmoins à présenter ses doléances à l'évêque d'Orléans, car les privations encourues sont trop grandes : « *Hinc enim me fratrum vexat inopia, hinc impendenda itineribus vehementer affligit pecunia, et pene omnibus rebus nostris undique aut sublatis aut devastatis, nusquam nisi in Dei amicorumque suffragio auxilium valeo repperire* »³. L'amitié est mentionnée à nouveau, cette fois en tant que recours ultime face à l'insuffisance des ressources qui restent à Ferrières. Ainsi, dans une même lettre, Loup établit la complémentarité des amitiés et des ressources domaniales, et place les premières devant les deuxièmes. Simple artifice visant à convaincre Jonas de sa bonne foi ? Il n'en est rien.

Le présent chapitre vise à mettre en valeur l'importance qu'avaient ces liens tissés en dehors de la hiérarchie ecclésiastique pour les responsables des patrimoines monastiques et diocésains. Il apparaîtra que ceux-ci trouvaient effectivement dans l'amitié, la famille et leurs autres relations, un soutien essentiel à l'accomplissement de leurs tâches administratives. Loup savait qu'en s'opposant à Jonas d'Orléans, il risquait de créer des tensions dans l'enchevêtrement de relations dont il dépendait, et que cette dispute pouvait avoir de plus grandes conséquences pour lui et pour Ferrières que les méfaits d'Agius.

¹ Voir chap. 3, p. 60.

² LF24 : Léon Levillain (édit. et trad.), *Loup de Ferrières, Correspondance*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1927, vol. 1, p. 116.

À propos de l'amitié au IX^e siècle

Dans une des rares publications sur le sujet de l'amitié médiévale, Jean Leclercq donne de ce sentiment une définition réductrice mais essentiellement juste, faisant du haut Moyen Âge une période de régression :

Un ami est essentiellement quelqu'un à qui on peut demander quelque chose, L'amitié donne le droit d'exiger : elle entraîne entre égaux l'obligation de services mutuels⁴.

De ce don réciproque, les générations du haut moyen âge ne devaient guère retenir que les manifestations concrètes. L'amitié se réduit alors à n'être plus qu'un service mutuel; dans le vocabulaire féodal, elle est un engagement sur l'honneur à défendre en commun les mêmes intérêts temporels et spirituels. Cette notion s'enrichit progressivement au cours du moyen âge : à la conception augustinienne, retrouvée peu à peu, s'ajoute un élément sentimental qui s'exprime dans les lettres et dans les prières et qui trouvera son épanouissement au XII^e siècle [...]⁵

L'affaire n'est pas si simple. Au IX^e siècle, l'amitié sert de toile de fond à une variété d'interactions. Dans les préfaces épistolaires et les lettres savantes du corpus, l'amitié se présente comme un sentiment plus complexe que ne l'affirme Leclercq, certes concrétisé par le commerce de l'entraide, mais tout de même caractérisé par un *affectus* réel, par l'expression d'un attachement qui dépasse les artifices de la rhétorique. La lecture même partielle de ces échanges entre lettrés suffit à convaincre : l'amitié carolingienne n'est pas qu'une entente de service mutuel. Prenons pour exemple la première partie d'une lettre de 814, adressée par un jeune moine à un camarade éloigné :

Librum sanctae crucis, quem te adhorante inchoavi, te conlaborante dictavi, teque opitulante perfeci, tibi, postquam consumavi, ad probandum direxi, deprecans, ut qui studiorum meorum solacium eras, quique laboris refrigerium, gaudii quoque sis particeps, gratanter officium accipiendo, quod sola caritas administrat, diligenter opus examinando, quod dilectio vera commendat, studioseque in eo corrigendo que necessitas expostulat. Dignum etiam arbitrabor, ut, qui in animo meo primatum tenes, et in amicis summam, primitias operis primus acciperes, ne alius tibi preriperet in officio quem nullus prevenit in diligendo. Recte quidem, quia memoratum opus in laudem sanctae crucis et in honorem redemptoris nostri, quantum potui, non quantum volui, confeci, ipsi vero ac summo pontifici per leviticum ministerium ad deferendum conscivi te socium, ut qui unius sumus propositi eiusdemque ordinis simili intentione parique voto idem officium compleveremus. Ergo quod opto fiat, ut ambobus eadem remuneratio perpetrati operis ab ipso tribuatur piissimo

³ LF24 : *Ibid.*, vol. 1, p. 118.

⁴ Jean Leclercq, « L'amitié dans les lettres du Moyen Âge » *Revue du Moyen Âge latin*, 1 (1945), p. 404.

⁵ *Ibid.*, p. 401.

*largitore, qui parem voluntatem, idem consilium, unum studium eandemque dilectionem in cordibus amborum tribuit*⁶.

L'expéditeur est nul autre que Raban Maur. Il venait tout juste de terminer sa première oeuvre, la collection de poèmes à figure *De laudibus sanctae crucis*, un tour de force dont l'ampleur ne lui échappait certainement pas⁷. Raban présente son correspondant comme le plus fidèle des amis, un collaborateur indéfectible, la source de sa motivation et de son inspiration. Peut-on douter de sa sincérité, alors qu'il l'associe à sa réussite en tant que premier soutien de son travail ? Son émotion est palpable, bien qu'il ait pris le temps d'en façonner l'expression. Simple diacre dans la jeune trentaine, écolâtre sans réputation dont la seule réalisation jusque là avait été de suivre les cours d'Alcuin, Raban ne peut être accusé de faire des hyperboles afin de gagner les bonnes grâces d'un autre diacre, comme lui sans ressource, sans influence. Peu d'épistoliers possèdent le talent d'écrivain de Raban Maur, ils sont pourtant nombreux à avoir laissé des traces de leurs amitiés érudites, lesquelles témoignent de sentiments véritables que Leclercq choisit d'ignorer. En matière de désintéressement, les collections didactiques ne sont pas en reste, comme en atteste ce passage d'une lettre d'Éginhard : « [...] *de te et ceteris amicis meis – si te excepto ullus remansit – magna est mihi cura cognoscere, ubi sitis et quid agatis. Ideo karitati tuae has litteras mittere curavi, ut te commone facerem scribere mihi de his, que aguntur erga te, id est : quali uteris valitudine, et ubi vel quando evenire possit [...]* »⁸. Les exemples de ce genre ne sont pas si rares; la correspondance de Loup contient, elle aussi, plusieurs lettres qui témoignent d'affections généreuses.

En dehors des échanges savants par contre, l'amitié se présente effectivement sous des aspects contractuels. À cet égard, le partage du corpus épistolaire de la première moitié du IX^e siècle s'affirme encore une fois⁹. D'un côté, les préfaces épistolaires et les lettres savantes, copiées çà et là, seules ou en petits

⁶ RM1 : Ernst Dümmler (édit.), *Hrabani (Mauri) abbatis Fuldensis et archiepiscopi Moguntiacensis epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi III*. Berlin, MGH, 1899, t. 5, p. 381.

⁷ Franz Brunhölzl, *Histoire de la littérature latine au Moyen Âge*, Henri Rochais (trad.), Brepols, 1991 [1975], t. 1, vol. 2, p. 85-86.

⁸ EG35 : Karl Hampe (édit.), *Einhardi epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini Aevi III*. Berlin, MGH, 1899, t. 5, p. 127.

⁹ Voir chap. 1 et 2.

groupes, révèlent une amitié qui transcende les services intéressés. De l'autre, Frothaire de Toul, Éginhard et Loup de Ferrières font état de relations principalement construites sur les échanges de bons procédés. L'impression que provoque la lecture des lettres administratives contenues dans ces collections est que la réciprocité était l'ingrédient clé des amitiés, lesquelles de ce fait prennent à nos yeux l'apparence de contrats. Cette façon de concevoir l'amitié semble avoir de profondes racines. Ian N. Wood démontre que l'*amicitia* est une préoccupation centrale des épistoliers de l'Antiquité tardive (400-700). Ceux-ci semblent en tirer parti d'une manière qui est encore celle de leurs continuateurs carolingiens :

[...] Equally, friends could be called upon to provide political or legal support. Even those letters that convey no more than greetings are best seen as deliberately smoothing lines of communication in case they should be needed in future. [...] Letters were a way of preserving and cultivating much needed connections, or rather *amicitia*, when individuals were no longer in direct physical contact; hence the recurrent concern, often expressed in theological terms, with the ability of friendship to survive separation. Neither the letter of Sidonius, nor those from any of the other collections, can be reduced simply to this process of creating and ensuring a circle of friends, but this was undoubtedly a major element in the popularity of letter-writing as a genre. [...] They are strategic documents rather than the frivolous creation of an idle aristocracy¹⁰.

Il serait fastidieux d'en faire la preuve en regroupant ici tous les passages qui associent une demande d'aide et un engagement de réciprocité. Prenons la correspondance de Frothaire. Elle est sans doute la moins riche à cet égard, mais n'en contient pas moins un nombre appréciable d'indications. Par exemple, Frothaire prépare l'expression de ses plaintes à Drogon de Metz par une *captatio benevolentiae* construite autour de l'expression de la *caritas* qu'ils ressentent l'un pour l'autre : « *A vobis quoque eiusdem mihi caritatis iura rependi et inviolabiliter conservari suppliciter expeto [...]* »¹¹. Lorsque Frothaire fait parvenir des reliques au monastère d'Inden, l'abbé Wichard exprime sa gratitude en expliquant la difficulté qu'il aura à répondre à ce bienfait : « *Quam graciaram actionem de beneficiis, quae solo mercedis caelestis intuitu parvitati nostrae inpenditis, virorum optime, vobis*

¹⁰ Ian N. Wood, « Letters and Letter-Collections from Antiquity to the Early Middle Ages : the Prose Works of Avitus of Vienne », dans Marc Anthony Meyer (dir.), *The Culture of Christendom : Essays in Medieval History in Commemoration of Denis L. T. Bethell*, Londres/Rio Grande, The Hambledon Press, 1993, p. 38.

¹¹ FT10 : Michel Parisse (dir.), *La correspondance d'un évêque carolingien. Frothaire de Toul (ca 813-847)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 108.

*repndemus [...] ? »*¹². La suite des remerciements de Wichard est représentative d'une façon courante de contourner ce problème : « *Sed pro his omnibus, pro cuius amore hoc geritis, prorsus vobis ipse manentis retribucionis fructum restituere non obliviscetur. Quod tamen possumus, minimas praeces nostras supernae maiestati vestrae salutis causa offerre meminerimus, et in temporalibus, ubicumque nobis dignatio vestra imperare voluerit, devotissimi paratissimique fore studebimus* »¹³. Le ciel se chargera de rendre à Frothaire le fruit de sa générosité. Pour sa part, Wichard lui offre d'abord les prières de la communauté, avant d'indiquer son intention de rééquilibrer leur relation en se plaçant à sa disponibilité. Cette façon d'exprimer à la fois la reconnaissance et la volonté de répondre à l'aide obtenue est typique de la version longue de l'annonce de réciprocité : 1- les moyens du bénéficiaire sont trop modestes pour qu'il soit en mesure de rendre la pareille au bienfaiteur; 2- de toute façon, la prière pour son salut est sa meilleure récompense; 3- en effet, la plus importante rétribution est celle qui vient de Dieu; 4- le bénéficiaire confirme tout de même sa volonté d'ajouter un *effectus* concret à ses remerciements et ses prières. Écrite par un évêque à un simple abbé, la demande de vin adressée à Wichard est beaucoup plus directe¹⁴, mais Frothaire prend soin lui aussi d'annoncer sa volonté de ne pas être en reste¹⁵. La requête de Frothaire à l'abbé Aglemar reprend cette approche en y ajoutant l'expression d'un engagement mutuel et rémanent basé sur la *caritas*¹⁶. L'équilibre dans les échanges sert de fondation à cette forme intéressée de l'*amicitia*, vite menacée lorsque les amis ne parviennent pas à s'entendre sur la valeur relative des dons et contre-dons. La dispute entre Loup de Ferrières et l'abbé Odon de Corbie illustre bien cette instabilité. Dans une première lettre, Loup offre à son ami d'utiliser son bateau moyennant compensation [LF106]. Dans la lettre suivante, Loup s'offusque de la rebuffade d'Odon [LF107]. Loup annonce qu'il n'est plus en mesure de répondre à ses attentes concernant une livraison de vin, et termine même sa lettre avec une salutation tout à fait étonnante : « *Licet minaciter epistolam*

¹² FT12 : *Ibid.*, p. 114.

¹³ FT12 : *Ibid.*, p. 114.

¹⁴ Voir chap. 3, p. 58.

¹⁵ FT19 : Parisse, *La correspondance d'un évêque...*, p. 128.

¹⁶ FT20 : *Ibid.*, p. 128.

terminaverim, cupio vos valere feliciter »¹⁷. La différence de ton entre les deux lettres étonne, malheureusement la correspondance ne livre pas beaucoup d'autres exemples de mésentente de ce genre. Est-ce le fait d'une mise de côté par les compilateurs des lettres exprimant des sentiments jugés moins conformes à leurs idéaux épistolaires ? Doit-on en déduire que les épistoliers parvenaient à ménager les susceptibilités de leurs amis et alliés ? Difficile à dire.

Il n'appartient pas à ce mémoire de démêler pour elle-même la question de l'amitié carolingienne. Il aura suffi de remarquer que telle qu'exprimée dans le corpus épistolaire, elle avait plusieurs registres et que le mot *amicitia* servait à y désigner un phénomène qui n'était pas défini catégoriquement. Certains échanges témoignent de sentiments véritables, d'autres se situent dans l'application d'un principe de réciprocité assez stricte, assimilable à un contrat. En ce qui concerne la gestion des domaines, qu'il s'agisse d'aide matérielle ou d'intercession en leur faveur, les administrateurs vont demander le soutien dont ils dépendent tant aux amis de longue date qu'aux connaissances susceptibles de trouver leur compte dans une entente ponctuelle. Dans tous les cas, une demande est presque toujours accompagnée d'un engagement à rendre bienfait pour bienfait.

Définir la nature des relations

Il n'est pas facile d'isoler les différents types de liens qui s'ajoutaient à l'*amicitia* pour constituer la trame des relations humaines de la société carolingienne. Il faut d'abord tenter de distinguer les lettres qui ont été échangées entre amis et alliés de tous genres. Plusieurs indices permettent de les identifier. Premièrement, elles se situent en dehors de la correspondance hiérarchique, où les usages étouffent l'expression des sentiments : lettre au prince ou au pape, lettre d'un archevêque à un évêque suffragant, d'un abbé à son évêque diocésain, etc. Deuxièmement, elles témoignent souvent d'interactions fréquentes, que ce soit par allusion dans le texte ou par la conservation d'un nombre élevé de lettres adressées au même personnage.

¹⁷ Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 2, p. 144.

Troisièmement, l'auteur de la lettre utilise un vocabulaire typé, exprimant le lien privilégié qui l'unit à son correspondant. À cet égard, les salutations sont particulièrement riches en information, puisque le destinataire y est appelé *dilectus*, *dilectissimus*, *carissimus*, *amicus*, etc. Ces qualificatifs ne sont pas utilisés lorsque l'épistolier s'adresse à quelqu'un avec qui il n'a vraisemblablement pas de relation, puisque dans ce cas la salutation ne servait la plupart du temps qu'à préciser le rang de l'un et de l'autre des correspondants, à distinguer leur honneur relatif. Quatrièmement, le contenu des lettres vient généralement confirmer ce que les autres indices suggèrent. La correspondance savante – envois de livres, discussions scientifiques, débats théologiques, demandes de corrections – témoigne souvent de l'amitié, tout comme les transmissions de nouvelles et les demandes d'intercession ou d'aide matérielle. Du reste, seulement huit des lettres conservées en dehors des collections didactiques traitent de sujets touchant l'administration des domaines et n'ont pas été envoyées ou reçues par le prince ou le pape¹⁸. Elles sont sans utilité pour la compréhension du soutien que les administrateurs trouvaient en dehors de la structure hiérarchique, puisqu'à la lumière des quatre types d'indices énumérés ci-dessus, aucune d'entre elles ne permet de supposer que les correspondants entretenaient des rapports privilégiés. Il en résulte que l'étude de la place de l'amitié et des autres modes d'acointance dans le cadre de la communication administrative se construit presque exclusivement sur les collections de Frothaire, Éginhard et Loup. Dans ce contexte, les lettres de Dungal de Saint-Denis méritent aussi d'être mentionnées, bien que ce prêtre ne semble pas avoir exercé de charge administrative importante¹⁹. En quittant son Irlande natale pour s'établir sur le continent, Dungal se coupait du réseau de relations qui l'avait soutenu²⁰. De ce fait, il semble avoir été particulièrement dépendant de ses nouveaux patrons. Une lettre à un évêque mentionne clairement la récurrence de ses demandes d'aide : « [...] *consuetam a vobis opem repeto* »; « [...] *si bonum semel incoeptum infatigabiliter et sine*

¹⁸ EC31, 34; EV24, 28, 36, 77, 80, 87.

¹⁹ Dans une de ses lettres, Dungal mentionne qu'il doit aller au palais rendre des comptes au sujet d'un *servitium* dont il a la charge [DS4].

²⁰ « [...] *mihī in hoc tempore multum necesse est; qui antea, postquam veni in istam terram, non fui sic redactus et coangustatus, sicut modo sum.* » – Ernst Dümmler (édit.), *Dungali Scotti epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi II*, Berlin, MGH, 1895. p. 579.

lassitudine exerceatis »; « *Hac ego fiducia fretus, anniversarius vobis petitor existo [...]* »²¹.

Une deuxième difficulté réside dans la distinction entre les associations par alliance et les relations familiales. L'ambiguïté de la terminologie fait obstacle. Par exemple, dans la correspondance de Loup de Ferrières, Levillain traduit systématiquement *propinquus* par « parent »²², alors qu'en fait ce mot ne désigne pas nécessairement une relation de parenté²³. La situation est similaire avec le terme *necessarius*, que Levillain traduit par « ami » alors qu'il ne signifie rien d'aussi précis²⁴. Qui plus est, au-delà des difficultés de vocabulaire, la superposition effective des liens d'amitié et de parenté fait obstacle aux efforts de catégorisation des relations. Il n'est pas souvent facile de préciser l'origine et la nature des liens que tissent les épistoliers entre eux. Régine Le Jan, qui accorde une grande importance à la question de l'équilibre de la triade parenté-amitié-fidélité dans ce qui caractérise le passage de l'ordre carolingien à l'ordre féodal²⁵, a démontré que l'amitié pouvait servir à confirmer les alliances de sang²⁶. L'amitié permettait d'assurer la vitalité des liens familiaux et de les compléter par l'agrandissement du cercle de relations. Qu'en est-il des abbés et des évêques ? Est-ce que les liens qui les unissaient étaient soutenus par les mêmes mécanismes que ceux de la noblesse, dont ils étaient presque toujours issus ? L'amitié des clercs est-elle la même que celle des guerriers ?

Il n'est pas du ressort de cette recherche de répondre à ces questions. Il s'agit ici de comprendre quelle espèce de soutien l'administrateur ecclésiastique était en mesure de recevoir de ceux avec qui il entretenait des relations situées en dehors des

²¹ DS2 : Dümmler (édit.), *Dungal Scotti epistolae*, p. 578.

²² LF24 : Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 1, p. 116-117. LF51 : *Ibid.*, vol. 1, p. 210. LF89 : *Ibid.*, vol. 2, p. 88-89. LF103 : *Ibid.*, vol. 2, p. 128 et 130. LF115 : *Ibid.*, vol. 2, p. 162-163.

²³ Anita Guerreau-Jalabert, « La désignation des relations et des groupes de parenté en latin médiéval », *Bulletin Du Cange*, 46-47 (1986-1987), p. 85-86. Régine Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 167.

²⁴ LF54 : Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 1, p. 216. LF64 : *Ibid.*, vol. 1, p. 238.

²⁵ « [...] dans une société où le public et le privé n'avaient jamais été nettement distingués, l'« équilibre social » dépendait de la capacité du système à articuler les relations horizontales (parenté et amitié) avec les relations hiérarchiques (autorité et fidélité). L'échec des Carolingiens tient à ce que l'ordre hiérarchique qu'ils avaient conçu et qui reposait d'abord sur l'autorité se heurtait aux réseaux horizontaux qui sous-tendaient la société aristocratique. D'une certaine manière, la mise en place du système féodal permit de résoudre ces contradictions, en combinant relations de parenté, d'amitié et de fidélité » – Le Jan, *Famille et pouvoir...*, p. 98.

hiérarchies d'Église et d'État. Parce qu'elle ne s'attarde pas à distinguer les différentes sortes d'attaches, cette approche est la seule qui soit praticable dans la mesure où il n'est pas facile de voir clair dans les associations des épistoliers entre eux. Prenons par exemple la relation qu'entretenaient Loup de Ferrières et Hincmar de Reims. Il en est resté cinq lettres, quatre de la collection de Loup [LF43, 48, 59, 108] et une autre conservée à part [LF79]. Dans les deux plus anciennes, Loup demande à Hincmar d'intercéder en sa faveur auprès de Charles le Chauve dans l'affaire de la celle de Saint-Josse [LF43, 48]. À peu près rien ne permet d'y préciser quel genre de rapport ils entretenaient, mis à part ce passage qui n'offre rien de bien concluant :

*Proinde familiaritatis fiducia moneo ut, dum tempus habetis, usuram talenti multiplicare curetis, ut instar solis benevolentiae vestrae splendor cunctos irradiet nec quemquam excipiat, nisi qui superba caecitate lucem justitiae aspernatur Nobilitatem vestrae generositatis ornat eruditio salutaris, altitudinem officii commendat religio professionis. Haec vestrae celsitudini non arrogantiae vitio, sed amicitiae studio scripsi, ut [...]*²⁷

Loup aurait été poussé à écrire par l'ardeur de l'amitié, mais il semble faire référence à un sentiment général, sans objet précis. La *captatio benevolentiae* dans laquelle ce passage s'inscrit est construite autour de l'éloge des qualités d'Hincmar, non pas sur le rappel d'une relation particulière entre les correspondants, laquelle aurait sans doute mérité une mention si elle avait été bien établie. L'impression est la même si l'on regarde du côté des salutations des lettres que Loup adresse à l'archevêque de Reims :

LF43 (pas de salutation conservée)

LF48 : *Summa veneratione suspiciendo Hincmaro antistiti L[upus] omnimodam salutem*²⁸

LF59 : *Suspiciendo H[incmaro] antistiti L[upus] omnimodam salutem*²⁹

LF79 : *Reverentissimo praesuli H[incmaro] L[upus] perpetuam in Domino salutem*³⁰

LF108 : *Clarissimo praesuli Hincmaro L[upus] perpetuam salutem*³¹

²⁶ *Ibid.*, p. 407.

²⁷ LF43 : Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 1, p. 178-180.

²⁸ *Ibid.*, vol. 1, p. 198.

²⁹ *Ibid.*, vol. 1, p. 228.

³⁰ *Ibid.*, vol. 2, p. 36.

³¹ *Ibid.*, vol. 2, p. 146.

Est-ce le protocole de la communication épistolaire qui impose à un simple abbé de s'adresser au plus grand archevêque du royaume en des termes qui ne laissent rien paraître de l'amitié qu'on peut leur supposer ? Doit-on, au contraire, comprendre que Loup et Hincmar n'étaient pas si proches ? Dans une lettre envoyée à l'évêque Pardoul de Laon, Loup laisse tout de même entendre qu'il peut compter sur l'intercession d'Hincmar auprès du souverain [LF72]. Dans une lettre à Ratramne de Corbie, il reproduit un passage d'une de ses propres lettres à Hincmar, afin de montrer qu'il a fait jouer cette relation pour aider une autre connaissance : « *Hilmeradus, inquam, quem rex Ambianensium episcopum jussit, quadam mihi necessitudine conjunctus est. Cui, supplico, prosit, quod apud vos plurimum valeo* »³². Loup va jusqu'à demander à Hincmar de lui accorder une aide matérielle [LF59], mais cette fois encore il n'y a pas de référence explicite à une quelconque amitié ; Loup incite plutôt son bienfaiteur à faire preuve de *caritas*. Vers décembre 849 ou janvier 850, Loup envoie à Hincmar un petit traité sur la prédestination, libre des artifices de la correspondance amicale [LF79]. Comment leur relation fut-elle affectée par leurs divergences d'opinion en cette matière ? Le corpus épistolaire ne nous en dit rien. Du reste, la plus tardive des lettres de Loup à Hincmar détonne, en ce sens qu'elle traite familièrement de l'emprunt d'un livre et de l'envoi de pommes de pin [LF108]. Il s'agit d'une missive toute simple qui incite à penser que la correspondance entre les deux hommes a pu être régulière et toucher à des sujets moins lourds que les jeux d'influence de la cour, le manque de vivres et les débats dogmatiques. Elle se termine avec une salutation finale moins stricte que les précédentes : *Benigne vos mei memores opto valere feliciter*³³. Ces deux hommes étaient sans doute liés, peut-être davantage à mesure que le temps passait, puisqu'ils s'écrivaient en dehors des échanges épistolaires plus formalisés. Que Loup puisse espérer trouver en Hincmar un intercesseur et un bienfaiteur confirme cette impression. Toutefois, il n'est pas possible de savoir s'il s'agissait d'amitié à proprement parler parce que Loup hésite à en utiliser les manières et le lexique. Qui plus est, le dossier épistolaire d'Hincmar de l'*Histoire de l'Église de Reims* ne

³² LF74 : *Ibid.*, vol. 2, p. 14-16.

³³ *Ibid.*, vol. 2, p. 146.

signale aucune lettre envoyée à Loup, bien qu'on y trouve un chapitre réservé à la correspondance avec les abbés et que Flodoard y mentionne l'*affectus* d'Hincmar pour les abbés Adalard³⁴, Trasulf de Corbie³⁵, Gozlin³⁶, et Lambert³⁷. Voilà qui ajoute à l'impression que la relation qu'entretenait Hincmar et Loup n'était peut-être pas développée au point de mériter l'appellation d'*amicitia*.

Un tel travail de caractérisation des amitiés, des alliances et des liens de parenté ne peut pas être entrepris dans le cadre de cette recherche portant sur un autre aspect de la communication. Comme l'atteste le cas de Loup et d'Hincmar explicité ci-dessus, chaque situation d'échange mérite une attention particulière. Qui plus est, en matière de relations humaines la diversité est aussi grande à cette époque qu'elle peut l'être aujourd'hui, et bien souvent les sources ne permettent pas d'éclaircir avec certitude la teneur de chaque association entretenue par voie épistolaire. Néanmoins, en regroupant toutes les lettres administratives échangées en dehors des hiérarchies, il est possible d'apprécier le soutien que l'administrateur cherchait à obtenir grâce à ses contacts quels qu'ils soient. Il s'agissait, d'une part, de se procurer les vivres, les matériaux et les autres denrées qu'il n'était pas en mesure d'obtenir grâce au commerce ou à la production des domaines à sa charge. De l'autre, de circonvenir l'impossibilité d'être partout à la fois, de profiter de l'influence des autres en leur demandant de prendre la parole en son nom.

Subvenir aux besoins matériels

En théorie, monastères et évêchés disposaient des moyens nécessaires pour subvenir aux besoins de leur personnel, effectuer les tâches qui leur incombent et s'acquitter de leurs devoirs envers l'État. Les hommes corvéables, les employés salariés et parfois les esclaves permettaient d'assurer l'exploitation des domaines et des autres types d'exploitations, lesquels fournissaient l'essentiel des denrées

³⁴ Flodoard de Reims. *Historia Remensis Ecclesiae*, I. Heller et G. Waitz (édit.), dans *MGH. Scriptores*. Hanovre, MGH, 1881, t.13, p. 535, l. 19.

³⁵ *Ibid.*, p. 535, l. 29.

³⁶ *Ibid.*, p. 536, l. 14, 17, 19, 28.

³⁷ *Ibid.*, p. 536, l. 45.

nécessaires à la vie courante. Les surplus éventuels étaient sans doute échangés ou vendus, mais l'argent provenait d'abord des dîmes, des donations et des redevances. Les franchises, les immunités et les privilèges réduisaient les obligations qui pesaient sur les institutions ecclésiastiques, ce qui augmentait d'autant leur marge de manoeuvre. L'énumération est difficile à compléter, car les particularismes locaux prenaient souvent le pas sur l'idéal organisationnel carolingien³⁸. À cet égard, pour les IX^e et X^e siècles, Laurent Theis préconise la prudence et décourage à juste titre les efforts de synthèse :

« [...] l'occupation du sol, les modes de vie, les structures sociales, les niveaux de culture varient intensément dans l'espace, même à courte distance, et à l'intérieur des populations. Nulle part l'évolution ne marche du même pas. Ici, l'Antiquité se perpétue, la romanité demeure la plus forte, tandis qu'un peu plus loin le système de la seigneurie châtelaine est déjà lisible. Bref, les cas d'espèce, quelque bien étudiés qu'ils puissent être, ne parlent le plus souvent que pour eux-mêmes. C'est dans le domaine de la production, de la consommation et des échanges de biens matériels que nous sommes le plus mal éclairés. Là, le risque d'approximation, voire de contresens, est si élevé que j'ai préféré n'en guère écrire davantage que les contemporains eux-mêmes. »³⁹

Quoi qu'il en soit, il fallait bien que les abbés et les évêques puissent compter sur des matériaux, des vivres, de la main-d'oeuvre et de la monnaie.

Lorsque les ressources d'une institution ne pouvaient plus suffire à assurer son fonctionnement, il était naturel de s'adresser au prince; depuis Charles Martel et sa politique de sécularisation des biens d'Église, celui-ci avait affirmé sa capacité de faire et de défaire les patrimoines, de distribuer les domaines selon ses propres politiques. À coup de privilèges et d'immunités, le roi était en mesure d'effectuer des ajustements, adéquats en principe. Dans les faits, la situation était beaucoup plus complexe. Abbayes et cathédrales ne pouvaient pas espérer trouver, année après année, tout ce dont elles avaient besoin dans l'exploitation de leurs terres et de leurs droits, quand bien même elles auraient été particulièrement bien dotées. Bien qu'il ait été beaucoup plus vigoureux que les partisans de la thèse de Pirenne l'ont affirmé, rien ne permet de croire que le commerce ait suffi à garantir l'appropriation des denrées manquantes. L'écoulement des surplus n'était sans doute pas facile à optimiser. Le crédit ne pouvait pas suppléer les pénuries de numéraire. La mobilité

³⁸ Richard E. Sullivan, «The Carolingian Age : Reflections on its Place in the History of the Middle Ages», *Speculum*, 64/2 (1989), p. 290-293.

restreinte des hommes ne permettait pas d'engager les artisans requis sur le moment. Plutôt que de recourir à l'intervention de l'État, les grands administrateurs ecclésiastiques trouvaient dans les noeuds de relations un moyen complémentaire pour assurer le déplacement des biens, des vivres, des hommes et des fonds. L'orchestration de ces échanges qui n'étaient ni commerciaux, ni fiscaux, a été rendue possible grâce à la communication écrite à distance.

Lorsqu'il s'agit de comprendre les modalités de cette pratique, la contribution des collections didactiques est inégale. La correspondance d'Éginhard est la plus pauvre à cet égard, alors qu'en ce qui concerne la gestion des domaines elle est au contraire la plus généreuse⁴⁰. Une phrase d'une de ses lettres indique qu'il a fait parvenir des denrées au comte Poppo : « *Nam de dispensa, quam in Aquis accepistis, nullam volo aliam retributionem, nisi amicitiam tuam* »⁴¹. Éginhard ne délivre qu'en apparence le comte de l'obligation de lui remettre son aide, puisque la confirmation de leur amitié est le gage de nouveaux échanges. Dans une autre missive, Éginhard insiste pour qu'un abbé respecte sa promesse de lui vendre le plomb nécessaire à la couverture du toit de son église de Seligenstadt [EG36]. Le ton de cette lettre étonne, dans la mesure où Éginhard semble inquiet de la volonté de son correspondant de boucler l'affaire. Peut-être est-ce parce qu'il s'agit d'une vente, d'un échange effectué en dehors d'une entente à long terme contraignante pour les deux parties. Du reste, une part appréciable des lettres d'Éginhard est expédiée à des personnages avec lesquels l'épistolier semble lié⁴². Plusieurs de ses associations sont difficiles à qualifier, puisqu'elles sont évoquées sans précision. Le thème de la réciprocité y est clairement exprimé à trois reprises, dans un contexte de remerciement ou de pétition :

EG1 : *Habebitis me magis promptum atque devotum ad vestram voluntatem atque utilitatem perficiendam, si meas petitiones in hac causa adimplere dignamini*⁴³.

EG51 : *Unde vobis, ut dignum est, magnas agimus gratias Deumque rogamus et sanctos eius, ut vobis non solum hic in presenti vita, sed etiam in futura congruam factis vestris*

³⁹ Laurent Theis, *L'héritage des Charles (de la mort de Charlemagne aux environs de l'an mil)*, Paris, Seuil, 1990. p. 8-9.

⁴⁰ Voir chap. 3, p. 64.

⁴¹ EG8 : Hampe (édit.), *Einhardi epistolae...*, p. 112.

⁴² EG1-3, 6, 8, 14, 16-19, 27, 30-32, 35-39, 42, 45, 46, 48, 50-52, 57, 58, 61, 65.

⁴³ Hampe (édit.), *Einhardi epistolae...*, p. 109.

*mercedem retribuere dignetur. Promittimus etiam vobis, quod et nostram parvitatem ad voluntatem vestram faciendam paratam habere debeatis*⁴⁴.

EG65 : [...] *rogamus karitatem tuam, ut, in quantum fieri possit, ei parcere digneris in illa compositione, quam tibi per legem debet; ut eum ad nostrum servitium utilem habere possimus, et tu nos ad tuam voluntatem faciendam paratiores ac promptiores per iustitiam semper habere valeas*⁴⁵.

Une part considérable de la correspondance d'Éginhard témoigne de ses communications amicales. Elle contient même un échange avec son ami l'évêque Bernaire de Worms, affecté par la maladie au point d'exposer ses dernières volontés dans sa lettre [EG3, 51]. Éginhard prenait soin de ses relations. En contrepartie il n'hésitait pas à les solliciter. Pourquoi ses lettres ne portent-elles pas davantage de traces d'entraide matérielle ? La question est difficile, d'autant plus que la collection a été constituée pour l'usage de la communauté de Saint-Bavon⁴⁶; on peut imaginer sans effort que celle-ci avait besoin de modèles de lettres pour les demandes de soutien. Mais la variété dans l'objet des pétitions ne semble pas avoir été une préoccupation particulière du compilateur, davantage absorbé par les différents degrés d'écriture épistolaire que par le contenu factuel des lettres. Du reste, peut-être qu'Éginhard n'avait pas besoin de recourir à ses amis pour obtenir des vivres, de la main-d'oeuvre ou des matériaux. Après tout, il détenait un nombre considérable de bénéfices largement répartis, dont la diversité de production était peut-être suffisante à lui procurer plus que le nécessaire. Dans ses occupations d'épistolier, sa situation d'ancien homme de cour de premier plan écrase peut-être celle d'administrateur.

Avec cinq lettres mentionnant des échanges de service entre correspondants, la collection de Frothaire est plus riche que celle d'Éginhard; l'écart est d'autant plus marquant qu'elle contient deux fois moins de lettres (32 contre 70). Frothaire prie un abbé de lui envoyer des pigments pour la décoration d'une église [FT20], en remercie un autre pour le travail d'un artisan [FT23], promet un cheval [FT22], reçoit d'un évêque une proposition d'achat de sel [FT28] et demande trois chariots de vin à l'abbé d'Inden [FT19]. Cette dernière tractation est intéressante parce que Frothaire suggère de faire cheminer la livraison de Bonn à Aix. Il est possible qu'il

⁴⁴ *Ibid.*, p. 135.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 141.

⁴⁶ Voir chap. 2, p. 40.

s'agisse d'une redevance due au prince dont Frothaire essaierait de limiter les coûts de transport : Inden est placée à mi-chemin entre Bonn et Aix sur un axe de 70 kilomètres, alors que Toul est située à plus de trois fois cette distance de la ville impériale⁴⁷. Le thème de la réciprocité est bien présenté, servant même à conclure trois des échanges :

FT19 : *Ceterum peto, ut vestro amminiculo tria carra vini de Bonna faciatis nobis perduci ad palatium Aquis et quicquid iterum vobis de nostro servitio competit, remandate*⁴⁸.

FT20 : *Haec nobis dirigito et a nobis debitum servitium iterum exigito. Caritatis enim indissolubili nexu adstricti vicissim nobis famulari et fraterna obsequia redibere compellimur*⁴⁹.

FT28 : *Quapropter misi libram, ut consideretis, qualiter carra nostra sale inde mihi revertantur homusta [...]. Hoc aut ita age, sicut rogo, aut ipsum argentum tuis usibus retine*⁵⁰.

Tout comme dans celle d'Éginhard, la collection épistolaire de Frothaire contient plusieurs lettres envoyées dans le contexte d'une relation d'amitié, de parenté ou d'une autre forme de lien interpersonnel. Il y en a onze en tout⁵¹, ce qui veut dire que la moitié de ces lettres qui témoignent d'échanges situés en dehors de la hiérarchie concerne l'aide matérielle. La différence avec la correspondance d'Éginhard est donc grande, puisque cette dernière s'est avérée relativement pauvre en cette matière.

La collection épistolaire de Loup est une véritable mine d'information sur les mécanismes de l'amitié, et pourrait sans aucun doute alimenter à elle seule une recherche approfondie sur le sujet. Comment expliquer cet état de fait ? Tout d'abord, il ne faut pas oublier qu'elle est la seule à nous être parvenue presque en

⁴⁷ L'hypothèse de Depreux selon laquelle le vin serait destiné à l'usage de Frothaire pendant ses séjours au palais semble difficile à défendre. Il s'agit tout de même d'une livraison nécessitant un transport de trois chariots. Stratmann et Pfister croient plutôt qu'il était question d'assurer la dernière étape d'un chargement parti de Toul pour Aix et qui aurait emprunté la voie fluviale de la Moselle et du Rhin. Une troisième possibilité à considérer serait que Frothaire ait demandé à Wichard de le dépanner en fournissant lui-même le chargement de vin dû à la cour. Voir Philippe Depreux, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (741-840)*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1997, p. 204. Martina Stratmann, « Schriftlichkeit in der Verwaltung von Bistümern und Klöstern », dans Rudolf Schieffer (dir.), *Schriftkultur und Reichsverwaltung unter den Karolingern : Referate des Kolloquiums der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften am 17.-18. Februar 1994 in Bonn*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1996, p. 85. Christian Pfister, « L'évêque Frothaire de Toul », *Annales de l'Est*, 4(1890), p. 302. Josiane Barbier, « L'évêque et le palais », dans Michel Parisse (dir.) *La correspondance d'un évêque...*, p. 39.

⁴⁸ Parisse, *La correspondance d'un évêque...*, p. 128.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 128.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 142.

⁵¹ FT5, 8, 10, 13, 20, 22, 23, 28, 30-32.

entier; elle contient plus de lettres que celles de Frothaire et Éginhard réunies, et couvre une grande partie de la vie de son auteur. De plus, un monastère comme Ferrières était beaucoup plus vulnérable aux imprévus que ne devaient l'être l'ensemble des domaines diocésains de Toul ou des possessions d'Éginhard. Il est fort possible que Loup ait plus souvent été forcé d'avoir recours à une aide extérieure pour être en mesure de faire face à ses responsabilités. Finalement, l'abbatiate de Loup (840-862) est marqué par les troubles politiques, les guerres internes et les invasions des hommes du Nord. Cette instabilité a contribué à faire ressortir l'amitié dans ses lettres, puisque ses relations lui étaient d'autant plus précieuses que l'équilibre social était constamment menacé.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la correspondance de Loup permette d'éclairer la nature des engagements amicaux. La réciprocité y est partout exigée : dans les prières, les intentions, les paroles, les actes. Loup place l'amitié au centre des activités humaines : « *Amicos honestis certare officiis seque invicem velle sinceris praevenire obsequiis inter praecipua humanae vitae negotia non inmerito deputatur* »⁵². Il va jusqu'à utiliser une comparaison entre l'amitié et le mariage pour inciter l'abbé de Corbie à respecter leur union⁵³. Après la reprise de la celle de Saint-Josse en 852, la célérité avec laquelle il noue et renoue ses alliances northumbriennes indique bien leur importance⁵⁴; il prend la peine d'expliquer à l'évêque d'York sa façon de voir l'amitié comme une source de soutien spirituel et temporel, réciproque et durable :

*Nunc autem aperiente se gratia pacis et recepta cella sancti Judoci, unde et haec scribimus, curavimus, ut par fuit, priores certare officio vosque sive ad repetendam sive ad declarandam amicitiam provocare. Ac primum illud ante omnia suppliciter poscimus, ut et in privatis et in publicis precibus nostri memores esse dignemini. Deinde volumus ut vicissim nobis praestare studeamus quicquid gratiosum fore litteris utrimque directis constiterit et facultas permiserit. Maturate igitur vestram nobis pandere voluntatem, ut et ad morigerandum vobis continuo praeparemur [...]*⁵⁵

Dans la même lancée, Loup fait parvenir une invitation similaire à un abbé de la même cité : « [...] *hac epistola meam offero et vestram expeto amicitiam, ut nobis vicissim, cum in sacris orationibus, tum etiam in quibuslibet aliis utilitatibus,*

⁵² LF13 : Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 1, p. 88.

⁵³ LF107 : *Ibid.*, vol. 2, p. 142.

⁵⁴ Voir chap. 3, p. 62.

prodesse curemus »⁵⁶. Chez Loup, les allusions de cette teneur de manquent pas.

Qu'il suffise de citer un dernier passage, d'un intérêt particulier :

*Quemadmodum scribere dignati estis, divinitus cum exiguitate nostra familiaritatis foedera sociastis. Caritas enim, ut scribit apostolus, a Deo est; quae maxime in his eminent, qui sincera amicitia foederantur. Utinam autem vel orando spiritualiter vel obsequendo saeculariter aliquid vobis conferre possemus : profecto nostram in vos voluntatem fideliter aperiremus*⁵⁷

Il y a là une des présentations les plus concises de la nature de l'amitié carolingienne : l'*amicitia* est un engagement (*foedus*) inspiré par Dieu, caractérisé par l'aide spirituelle et séculière, par la communion d'idées et par l'expression continue de la plus exquise *caritas*. L'amitié serait donc une forme sublimée de la charité, une entente préférentielle entre deux chrétiens, avec comme toile de fond le sentiment qui lie toute la communauté. La *caritas*, et son équivalent l'*humanitas*, sont mises en jeu lorsqu'une demande s'adresse à une connaissance lointaine, voire à un inconnu. Comme pour l'amitié, la réciprocité y joue un rôle, mais dans le contexte d'un échange particulier plutôt que dans une entente de soutien à long terme. Les lettres de la collection de Loup servant à obtenir de l'aide sur la route pour les voyageurs présentent effectivement les choses de cette façon. La *caritas* y est évoquée quatre fois sur six [LF76, 98, 99(2x), 128], l'*humanitas* une fois [LF75]. L'amitié y apparaît aussi, dans une phrase qui met justement en valeur sa nature d'engagement particulier et durable : « [...] *inter ceteros hunc quoque faciatis amicum, qui sunt vos in aeterna tabernacula recepturi* »⁵⁸. La correspondance de Loup ne laisse pas de doute quant à la conception qu'il avait de l'amitié, où le soutien réciproque dans les affaires du siècle avait une place importante.

Les mentions d'échanges de services et de biens sont suffisamment nombreuses chez Loup pour qu'il soit préférable de les présenter sous forme de tableau :

⁵⁵ LF86 : Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 2, p. 76.

⁵⁶ LF87 : *Ibid.*, vol. 2, p. 78.

⁵⁷ LF109 : *Ibid.*, vol. 2, p. 148.

⁵⁸ LF128 : *Ibid.*, vol. 2, p. 198.

TABLEAU XI

MENTIONS D'AIDE MATÉRIELLE DANS LA CORRESPONDANCE DE LOUP DE FERRIÈRES		
Lettres	Destinataire	Aide demandée ou reçue
LF25	Louis de Saint-Denis, chancelier	formation de deux artisans
LF34	Odacre, abbé de Cormery	hébergement
LF35, 58, 65	Marcward, abbé de Prüm	formation de trois jeunes élèves
LF39	Hatton, moine de Fulda	une livre d'or
LF51, 52	Paschase Radbert de Corbie	vivres (poisson)
LF59	Hincmar, archevêque de Reims	vivres
LF60	Marcward, abbé de Prüm	denrées et/ou numéraire
LF61	<inconnu>	numéraire
LF65	Marcward, abbé de Prüm	<non spécifiée>
LF68	Didon, abbé de Saint-Pierre-le-Vif	soins médicaux
LF75	Rainfroi, évêque	besoins de voyage
LF76	<évêque inconnu>	besoins de voyage
LF77	Marcward, abbé de Prüm	cheval, tissu de luxe
LF83	Marcward, abbé de Prüm	coupes en bois
LF84	Ethelwulf, roi de Northumbrie	plomb pour recouvrir une toiture
LF85	Félix, chancelier	transport d'un chargement de plomb (cf. LF84)
LF90	Hilduin, archichapelain	cache pour un trésor
LF98, 99	<à qui de droit>	besoins de voyage
LF105	Bertold, abbé	bois, charpentier
LF106, 107	Odon, abbé de Corbie	utilisation d'un bateau, naulage, pêches, vin
LF108	Hincmar, archevêque de Reims	pommes de pin
LF114	Arduic, archevêque de Besançon	asile pour la communauté en fuite
LF119	Folcric, évêque de Troyes	hébergement, vivres, etc.
LF128, 129	<à qui de droit>	besoins de voyage

Certains regroupements thématiques s'imposent. On trouve les six lettres, dont il a déjà été question, concernant les besoins de voyage. Quatre autres ont été écrites alors que Loup suivait Charles le Chauve dans ses déplacements et que les dépenses de cette expédition l'obligeaient à solliciter de l'aide [LF59-61, 65]. Les envois des

coupes de bois [LF83], du tissu pour offrir au pape [LF77], des pêches [LF106] et des pommes de pin [LF108] laissent entrevoir l'existence d'une foule d'échanges cordiaux, par lesquels on pouvait obtenir les petites choses délaissées par le commerce de détail. Le troc des compétences et des moyens techniques est aussi représenté, avec la demande de formation en orfèvrerie [LF25], de prise en charge d'étudiants [LF35, 58, 65], d'intervention médicale [LF68], d'un charpentier [LF105] et de transport de marchandise [LF85, 106, 107]. Les laïques ne sont pas tout à fait absents, puisqu'on trouve ici la mention d'une requête envoyée à un roi [LF84] et une autre à une femme noble [LF61]; dans ce dernier cas, Loup précise qu'il peut certainement compter sur son aide puisqu'elle a déjà subvenu à ses besoins. Rappelons qu'Éginhard avait lui-même soutenu un comte [EG8].

Le soutien le plus régulier de Loup est l'abbé de Prüm, avec cinq mentions. Aucune des lettres que Loup lui écrit ne contient d'engagement de réciprocité, à l'inverse de la grande majorité des autres lettres de cette sélection. Il ne s'agit pas d'un simple jeu du hasard : Loup était très lié avec Marcward et quelques autres moines de la communauté. Avant d'être abbé, Marcward avait été moine à Ferrières [LF35]. De plus, Loup avait séjourné à Prüm dans le courant de ses années de formation en pays germanique (env. 828-836). Les amitiés qu'il y a nouées sont très bien présentées dans ses lettres; quinze de celles-ci sont envoyées à Prüm et réparties sur toute la durée de son abbatiat. Elles constituent non seulement une fraction importante de la collection, mais aussi la correspondance amicale la plus vaste qu'ait laissée le IX^e siècle⁵⁹. Entre Loup et Marcward le ton est détendu, comme si leur amitié était suffisamment enracinée pour que les formalités épistolaires perdent leur utilité. Les deux amis semblent avoir atteint un point où leur complicité se passe de la répétition des clauses du contrat qui la définit.

La petite collection épistolaire de Dungal de Saint-Denis est particulièrement riche en témoignages de recours à l'amitié pour obtenir une assistance matérielle. Sa lettre envoyée à un évêque bienfaiteur a déjà été mentionnée [DS2]. Dans la suivante Dungal demande à un abbé de ses amis d'intervenir auprès de l'empereur pour que celui-ci lui accorde une subvention [DS3]. Il s'agit d'une des expressions les plus

⁵⁹ LF18, 28, 30, 33, 35, 58, 60, 65, 69, 70, 77, 83, 88, 116, 117.

claires des termes de l'*amicitia*. L'amitié de Dungal et de l'abbé anonyme est une entente intime, engagée de manière explicite, basée sur une promesse durable d'aide spirituelle et matérielle, orientée du plus fort vers le plus faible :

*Memor nostri iamdudum peracti inter nos foederis, quo mutua alternamque orationem semper pro invicem habituros esse promisimus, ea confidentia fungens, audeo privatim familiariterque de meis conferre vobiscum necessitatibus. Sperans per vos et ex vobis Deo auxiliante veraciter aeternum et spiritale habere adiutorium, corporale autem et temporale habiturum non dubito. Qui enim, quod maius et sublimius est, suo amico libenter tribuit, si de eo, quod minus et inferius est, rogetur, hoc posse putandus. Bene ergo confidens de vestrae benignae et fraternae caritatis adiutorio et in praesenti et in futuro, ideo rogo vos suppliciter, ut [...]*⁶⁰

Une troisième missive présente la demande d'un cheval à l'abbé Adam de Jumièges [DS4]. Dungal y explique qu'il est redevable à Adam pour tous ses bienfaits, mais que malgré sa bonne volonté il est incapable de lui rendre la pareille et que sa récompense se trouve donc auprès de Dieu⁶¹. Dungal sollicite un autre abbé pour qu'il fasse confectionner des objets cultuels par un de ses orfèvres [DS6]. Dans l'ensemble, la situation modeste de Dungal, sa dépendance face à ses relations conjuguée à son impuissance à rendre ce qu'ils lui accordent, font en sorte que ses lettres rendent surtout compte d'une amitié de type contractuelle, apparentée au patronage, dans laquelle l'annonce d'une rétribution spirituelle pour l'aide matérielle accordée sert de clause principale.

Du moine à l'archevêque, de la chapelle de village à la plus riche cathédrale, les institutions religieuses et leurs clercs devaient être dotés des moyens nécessaires à leur subsistance et à leur fonctionnement. L'édifice ecclésiastique carolingien dépendait de ce partage, de cette distribution de biens que le pouvoir cherchait à contrôler. Même au début du IX^e siècle, alors que la cohésion administrative carolingienne était à son plus haut niveau, les ressources imparties ne suffisaient pas à répondre à tous les besoins. Les correspondances permettent d'élucider comment les abbés et les évêques trouvaient dans leurs réseaux de relations la plus grande part du supplément d'aide matérielle dont ils dépendaient. Le nombre de lettres échangées afin de boucler ces transactions écrase largement les traces—des

⁶⁰ Dümmler (édit.), *Dungali Scotti epistolae*, p. 579.

marchandages commerciaux et des recours aux instances supérieures qui auraient pu répondre aux mêmes besoins. L'absence presque complète d'information concernant le commerce pourrait trouver une explication dans le fait que l'art épistolaire n'était pas orienté vers ce genre de communication. Il est tout à fait possible que les marchands aient utilisé l'écriture pour échanger avec leurs clients, mais alors ces billets n'ont pas été jugés dignes d'être conservés. Par contre, s'ils avaient existé, les appels d'aide aux princes, aux archevêques et aux autres supérieurs hiérarchiques auraient certainement laissé des traces; des missives de ce genre auraient sans doute trouvé leur place dans les collections didactiques, puisqu'elles n'auraient pas pu faire l'économie des méthodes de la rhétorique épistolaire. Les institutions religieuses n'hésitaient pas à réclamer du pouvoir central des dotations ajustées à leurs besoins, mais en cas de problème ponctuel, qu'il s'agisse d'approvisionnement ou de tout autre support technique, le recours aux plus hautes instances n'était pas toujours possible.

Telle que présentée dans les lettres, l'aide matérielle sollicitée par les administrateurs vise toujours à répondre à un besoin particulier. Il peut s'agir de trouver un supplément de nourriture à la suite de mauvaises récoltes (vin, sel, poisson), de se procurer une matière que l'on ne produit pas soi-même (plomb, pigments), de profiter du savoir-faire exceptionnel d'un artisan (artiste, charpentier, médecin, orfèvre), de subvenir à un besoin pressant de liquidités, d'assurer les étapes d'un voyage, de transporter une cargaison, de rendre un service particulier ou même de dénicher des denrées de fantaisie (pêches, pommes de pin, tissus, coupes). Il se peut que certains de ces échanges de bons procédés aient permis de s'acquitter de devoirs ou de redevances à moindre frais, comme pour la demande de livraison de vin de Frothaire à Wichard d'Inden [FT19]. Quoi qu'il en soit, l'information soutirée aux lettres des collections didactiques démontre bien qu'il s'agissait d'abord de résoudre des problèmes spécifiques grâce à une entraide fondée par des ententes de réciprocité. On ne cherchait pas à organiser des échanges réguliers, cycliques, ordinaires, à écouler des surplus, à créer un commerce.

⁶¹ L'inspiration évangélique de ce topos de l'amitié est évidente, notamment : Mt, VI, 3-4; Mt, X, 42; Mc, IX, 41.

Intercéder et négocier entre égaux

Les échanges amicaux de main-d'oeuvre, d'argent, de matériaux et de vivres avaient une importante fonction de régulation, de répartition des ressources, mais il ne s'agit pas de l'interaction relationnelle la mieux représentée dans le corpus épistolaire. Le commerce des influences y occupe beaucoup plus de place que celui des denrées. Grâce à leurs alliés, à leurs familles, à leurs amis, les administrateurs carolingiens pouvaient compter sur une aide matérielle d'appoint, certes, mais leur objectif premier était d'entretenir un réseau d'individus disposés à intercéder en leur faveur. Il s'agissait d'élargir leur propre cercle de contacts en profitant de ceux des autres. Dans sa forme la plus simple, ce genre d'échange met en scène trois personnages : un bénéficiaire, un intercesseur et un bienfaiteur. La première lettre de la collection d'Éginhard est typique : Éginhard demande à l'abbé Anségise de Fontenelle, son successeur à ce poste, de laisser temporairement un bénéfice à un de ses anciens vassaux [EG1]. Les recommandations écrites pour les voyageurs entrent dans ce groupe d'activités, comme dans le cas de la lettre de Dungal de Saint-Denis en faveur d'un Saxon qui tente de se rendre auprès de Charlemagne [DS4]. Un second intermédiaire s'insère parfois entre le bénéficiaire et le bienfaiteur. On voit, par exemple, Éginhard prier un ami noble d'assister deux de ses dépendants qui vont présenter leur cause devant l'empereur [EG19]. Quelles que soient les façons dont l'affaire est engagée, plus souvent qu'autrement il s'agit de défendre ou d'obtenir des droits fonciers, de protéger le patrimoine d'une institution ou d'un particulier. Les abbés et les évêques se tournent vers leurs amis lorsqu'il faut suppléer ce que leurs domaines ne leur permettent pas d'obtenir, le recours est le même lorsque leurs terres et leurs droits sont menacés.

La communication écrite peut apparaître à différents endroits de la chaîne, mais la majorité des lettres conservées sont les demandes d'intercession du bénéficiaire à l'intercesseur ou du premier intercesseur au deuxième. Voilà qui n'a rien de surprenant, à la lumière du fait que la lettre est le véhicule par excellence de

la pétition formelle. Néanmoins, il arrive parfois que l'intercesseur rapporte par écrit les résultats de son travail, comme en témoigne l'échange entre Paschase Radbert et Loup de Ferrières, où ce dernier prend la peine de décrire les efforts qu'il a déployés à l'intention du premier. Loup cherche à assurer Paschase de sa bonne volonté, ce qui pourrait fort bien s'expliquer par le fait qu'il profite de l'occasion pour lui faire ses propres demandes en retour [LF51-52]. Dans une autre lettre, et pour des raisons similaires, Loup prend soin de faire transmettre à Hilmerad d'Amiens le texte en sa faveur qu'il a envoyé à Hincmar de Reims [LF74].

Il existe une différence marquée entre les intercessions dirigées vers le pouvoir et celles qui ne le concernent pas directement. Il ne sera ici question que de la deuxième catégorie, car l'ensemble des rapports entretenus par les administrateurs avec le prince et ses officiers fera l'objet du prochain chapitre. Cette façon de procéder n'a rien d'artificiel dans la mesure où il s'agit bel et bien de deux différents contextes de communication. L'intercession auprès du prince se passe rarement de rencontre directe : l'intercesseur devait être mis en sa présence, alors qu'à l'inverse les interventions par lettres seulement étaient fréquentes lorsqu'elles ne l'impliquaient pas. Le contact direct permet une interaction dynamique dans laquelle l'intercesseur adapte son discours en fonction des réactions du bienfaiteur, et lorsqu'il s'agit d'obtenir quelque chose du prince, les lettres ne livrent que relativement peu de cas où le demandeur ne cherche pas à exploiter cet avantage. La façon dont Loup envoie des directives au chancelier Louis de Saint-Denis, qui sera son intermédiaire auprès du souverain, montre bien l'intérêt de choisir un représentant dans l'entourage du bienfaiteur [LF45]. Loup encourage Louis à procéder de la façon qui lui semblera la plus efficace, prenant soin de le munir d'un cadeau et d'une lettre qu'il pourra remettre à Charles le Chauve si la manoeuvre lui semble bonne : « [...] *quicquid muneris consequi potui per vos offerendum direxi : quod gratum ei, sicut mihi expedire videtis, quaeso, dignamini facere* »⁶²; « *congratulationis chartulam, si utilem futuram ex morum ejus qualitate deprehenderitis, hoc est, ut ea ad bene agendum aliquo modo incitetur, ei ex*

⁶² Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 1, p. 188.

parvitatit meae nomine tradendam curate »⁶³. En d'autres circonstances, Loup fait parvenir à l'évêque Pardoul de Laon les documents qui lui sont nécessaires pour défendre un privilège de la communauté monastique de Sainte-Colombe [LF71]. Bien souvent, les intercessions au palais sont un véritable travail de représentation active, une façon de contourner l'impossibilité de comparaître soi-même. Les interventions auprès des personnages de moindre rang, bien qu'il s'agisse parfois de grands archevêques, peuvent être effectuées à distance, grâce aux méthodes de la rhétorique épistolaire.

Une fois de plus, les collections de Frothaire, Éginhard et Loup ne présentent pas les mêmes témoignages. La première susmentionnée est riche de renseignements sur les rapports qu'entretenait l'évêque de Toul avec le pouvoir central, mais elle ne contient que quelques bribes d'information concernant les jeux d'influences situés à l'extérieur de ces échanges. Dans une lettre à Drogon de Metz, Frothaire propose une discussion à propos du mariage d'un certain Leufrid [FT8]. Une deuxième missive au même traite de quelques églises et monastères contrôlés par l'évêque de Metz mais situés en territoire toulousain [FT10]. L'abbé Wichard d'Inden et l'évêque Albéric de Langres doivent se concilier Frothaire pour assurer leur emprise sur leurs possessions dans la province de Toul [FT12, 31]. Pour sa part, Frothaire écrit à l'évêque de Bâle au sujet d'une dispute entre ce dernier et un de ses vassaux [FT32]. La correspondance de l'évêque de Toul permet de comprendre que l'éparpillement des dépendances au-delà de leur diocèse obligeait les institutions ecclésiastiques à transiger avec des prélats auxquels elles n'avaient pas à répondre. La communication écrite permettait aux dignitaires voisins de démêler les litiges qui naissaient inévitablement entre eux, d'affirmer leurs droits en matière d'administration humaine et terrienne. Afin de sauver du temps et de limiter les risques d'escalade, il était préférable de chercher une entente sans recourir à la médiation des échelons supérieurs de la hiérarchie. Il n'était pas toujours possible de s'en tirer à aussi bon compte, comme le confirme l'affaire opposant les moines de Moyenmoutier à leur abbé. Frothaire s'avère incapable de réconcilier les partis en cause, et doit en référer au palais [FT1-3]. Qui plus est, grâce au courrier, la planification de rencontres

⁶³ *Ibid.*, vol. 1, p. 192.

directes était réservée aux cas trop difficiles, ce qui permettait de faire économie du temps et des coûts associés aux voyages. Avec ses formules, ses codes et ses usages établis, l'art épistolaire rendait possible le règlement à distance des disputes entre lettrés puissants, sans pour autant éliminer tous les recours au face-à-face.

La collection épistolaire d'Éginhard permet d'observer la même pratique d'intervention à distance, mais la perspective qu'elle en offre se distingue par ses témoignages de soutien à la clientèle vassalique plutôt que par les questions de juridiction qui, chez Frothaire, prennent l'avant-scène. L'application de l'engagement du patron envers ses clients occupe une part considérable de cette correspondance. Précisément, dans les premières lignes d'une lettre à un de ses vassaux, Éginhard prend la peine de définir la nature de leur relation : « *Memorem te esse non dubito, qualiter tu te tuumque mihi commisisti; et quoniam, [ut] ita se haberet, tua propria decrevit voluntas, mea utique deinceps est, ut ubicumque oportunum fuerit, tibi tuisque condignum suffragium, in quantum nosse et posse accesserit, omnibus modis inpendam* »⁶⁴. Grâce aux charges qu'il a accumulées, Éginhard regroupe autour de lui une foule de dépendants. Il ne semble pas avoir hésité à défendre leurs intérêts, mais il lui aurait été impossible de se déplacer chaque fois que l'un d'entre eux réclamait son intervention auprès d'un tiers. Ceci est d'autant plus évident que les dernières années de sa vie, auxquelles nous devons la totalité de ses lettres, ont été marquées par la maladie et les infirmités⁶⁵. Il fallait donc bien transiger à distance, et lorsque le bienfaiteur visé n'était pas le prince, Éginhard s'accommodait parfaitement de la communication écrite pour l'influencer. Il ne cherche généralement à se concilier un intercesseur capable de le représenter en personne que lorsqu'il s'agit d'infléchir la volonté de Louis le Pieux, de Lothaire ou de Louis le Germanique. À cinq reprises, il intercède par lettre auprès d'un abbé, d'un évêque ou d'un comte afin de garantir un bénéfice à un client⁶⁶. Un seul de ces cas implique un deuxième intercesseur, afin de mettre à profit le crédit particulier d'un homme auprès de l'oncle de son protégé [EG32]. Quelques autres lettres montrent qu'Éginhard n'hésitait pas à user de son influence pour d'autres affaires

⁶⁴ EG62 : Hampe (édit.), *Einhardi epistolae...*, p. 140.

⁶⁵ EG10, 13-16, 25, 27, 52.

que les bénéfiques, qu'il s'agisse de l'achat d'animaux [EG58], d'un mariage entre deux enfants de familles vassales [EG62] ou d'un dédommagement [EG65]. On peut voir dans une lettre de remerciement adressée à un comte et à un juge qu'Éginhard prenait soin d'entretenir ses relations avec les personnages disposés à l'aider dans ses activités de soutien à sa clientèle : « *Homines nostri, qui de istis partibus ad nos veniunt, solent nobis narrare de bona voluntate et de benignitate vestra erga nos, in eo quod homines nostros servatis et eis parcitis, in qualicumque loco illis parcere potestis, tam in heribannis, quam in aliis causis ad vestrum missaticum pertinentibus* »⁶⁷. Éginhard fait lui aussi office d'intercesseur en une occasion, dans la lettre aux allures de testament de l'évêque Bernaire de Worms, qui lui demande de veiller après sa mort sur les biens de son église [EG3]. Il est remarquable que sa correspondance ne contienne qu'un seul épisode où Éginhard prend la plume pour se défendre lui-même, et encore il ne s'agit pas de ses terres ou de ses droits, mais de son incapacité à répondre à l'appel de l'empereur [EG13-15, 18]. Cette caractéristique de la collection est-elle l'affaire du compilateur ? Éginhard disposait-il de suffisamment d'appuis pour ne jamais être inquiété ? Simple effet des hasards de la conservation ? La question reste ouverte. Quoi qu'il en soit, en rendant compte de l'emploi courant et parfois exclusif de la lettre dans les pratiques d'intercession à distance, la correspondance d'Éginhard trouve un point de concordance avec celle de Frothaire.

Pour sa part, Loup de Ferrières n'a pas manqué d'occasions de défendre les droits de son abbaye. Les moyens de le faire ne lui faisaient pas défaut non plus; sa correspondance permet de lui attribuer une impressionnante liste d'amis, d'alliés et de relations de tout poil. Il est intéressant de constater que plusieurs des contacts qui lui serviront pendant son abbatiat ont été établis alors qu'il n'était encore que moine et étudiant. Loup profite pleinement de l'amitié qu'il entretient avec Louis, son ancien camarade de Ferrières devenu chancelier de Charles le Chauve⁶⁸. Son association avec les abbés Marcward et Eigil remonte à leur séjour comme moines à

⁶⁶ EG1, 24, 32, 39, 50.

⁶⁷ EG51 : Hampe (édit.), *Einhardi epistolae...*, p. 135.

⁶⁸ LF14-16, 25, 36, 45, 47, 82, 111, 112.

Ferrières, de même qu'à la visite de Loup à leur monastère de Prüm⁶⁹. Loup n'hésite pas à relancer les vieilles alliances de ses prédécesseurs, comme l'attestent ses lettres aux Northumbriens Félix et Guimond [LF85, 86]. Il rencontre Hilduin à Fulda pendant ses études, ce dernier étant devenu archichapelain de Charles le Chauve après la mort de son prédécesseur Ébroin, lui aussi lié avec Loup [LF23, 89, 90]. Parmi les connaissances de Loup qui datent de ses plus jeunes années, il faudrait aussi nommer Éginhard, Bun de Hersfeld, Immon de Noyon, Altuin, Probus, Waldon de Saint-Maximin de Trèves, Hatton, Rathier, Folcric, peut-être Hincmar de Reims et Ébroin de Poitiers. Cette liste ne comprend pas les individus qui semblent avoir été de sa famille, *consanguinei*, *germanitates* et autres Réginb.⁷⁰, Adalgaud, Odacre de Cormery, Héribold d'Auxerre, Abbon, Rémi et Ébrard. Les relations qui datent probablement de ses années d'abbatiate méritent aussi d'être mentionnées : Jonas d'Orléans, Orsmar de Tours, Pardoul de Laon, Adon de Vienne, Ratramne de Corbie, Hilmerad d'Amiens, Altsig d'York, Odon de Corbie et Hérard de Tours. Évêques, archevêques, abbés et grands officiers royaux sont ici bien représentés. Il reste à savoir quel usage faisait Loup de cette toile de relations dans le contexte de sa charge d'administrateur.

Mis à part un nombre considérable de demandes lancées en direction du prince et de sa cour, la correspondance de Loup ne livre que quelques traces d'intercessions. Loup n'y est jamais le bénéficiaire ou le bienfaiteur, toujours l'intercesseur. À trois reprises il prend la parole pour recommander une connaissance ayant obtenu une nouvelle charge : pour Hilmerad, évêque d'Amiens, face à son archevêque Hincmar de Reims [LF74]; pour son parent Odacre, abbé de la celle de Cormery, face à l'abbé Hilduin de Saint-Martin de Tours [LF89]; pour le nouvel archevêque de Vienne Adon, face au puissant duc Gérard de Roussillon [LF110]. Il prend aussi la plume en faveur du prêtre Erlegaud, à qui l'évêque Guénélon de Sens menace d'enlever sa cure [LF127], de même auprès du supérieur d'un clerc en fuite [LF132]. Dans une autre lettre, Loup essaie de convaincre l'évêque Énée de Paris de désigner un tuteur et de confier un bénéfice au fils de sa nièce [LF122]. Une

⁶⁹ LF18, 28, 30, 33, 35, 58, 60, 65, 69, 70, 77, 83, 88, 116, 117.

deuxième intervention auprès de Guénélon vise à favoriser deux prêtres qui cherchent à devenir moines [LF130]. Cette dernière intercession se distingue par l'opuscule qui s'y rattache, argumentation visant à convaincre le bienfaiteur de l'orthodoxie de la démarche des deux prêtres. Dans l'ensemble, Loup fait figure de médiateur puisqu'il s'interpose entre des individus liés par la hiérarchie ecclésiastique; seule diffère l'intercession pour Adon de Vienne, mais il s'agit tout de même de favoriser l'acceptation d'un de ses anciens moines comme prélat récemment nommé. Du reste, on peut voir Loup plaider sa propre cause à l'évêque Jonas lorsque Agius s'en prend aux possessions orléanaises de Ferrières [LF24].

Aux deux lettres expédiées par Loup à Guénélon de Sens déjà mentionnées [LF127, 130], viennent s'ajouter sept autres qui permettent d'entrevoir les rapports de l'abbé de Ferrières et de son diocésain⁷¹. Cette relation ne semble pas avoir été tellement différente de celles qu'il entretenait avec ses autres connaissances. Certains échanges appartiennent à un cadre résolument hiérarchique, par exemple lorsque Guénélon doit se mêler de l'élection du nouvel évêque de Paris [LF92, 93] ou qu'il tranche en faveur de Ferrières dans une dispute aux contours mal définis [LF103]. Loup fait de grands efforts pour retrouver la confiance de son évêque, alors que celui-ci évite de justesse la déposition pour complicité avec Louis le Germanique [LF118]. Le reste de la correspondance de Guénélon et de Loup témoignent de préoccupations diverses qui ne touchent pas directement l'administration et les rapports hiérarchiques : échange de livre et discussions théologiques [LF104], transmissions d'informations politiques [LF44], rendez-vous manqué pour cause de maladie [LF44]. L'impression générale laissée par cet ensemble est que le supérieur ecclésiastique entretenait une relation suivie avec ses subordonnés, ponctuée par les rencontres face-à-face et les envois de lettres. En matière d'administration, il était responsable de la transmission des ordres venant d'en haut, comme le confirme les directives envoyées par Hetti de Trèves à Frothaire de Toul [FT26, 29], du contrôle des ordinations et des nominations ecclésiastiques et des médiations à l'intérieur de son diocèse [EC34]. À cela venaient s'ajouter des obligations pastorales, présentes

⁷⁰ Il n'est pas toujours possible de reconstituer les noms à partir des formes abrégées utilisées par les copistes.

dans le corpus épistolaire sous forme d'exhortations écrites et de lettres d'enseignement, dirigées à un particulier ou à l'ensemble des fidèles [EV36, 66, 82]. Malgré cela, dans l'ensemble, les lettres conservées pour la première moitié du IX^e siècle ne permettent pas de croire que la communication de l'archevêque à ses suffragants ou de l'évêque à ses abbés appartenait à une catégorie à part. Certes, la dignité relative des correspondants exigeait l'application d'un protocole d'écriture assez strict⁷², les supérieurs devaient faire office de guides spirituels et temporels, mais le cadre dans lequel ils communiquaient avec leurs *inferiores* ne différait pas grandement de celui de leurs autres relations épistolaires.

En dehors de la communication avec le pouvoir souverain, chacune des trois collections épistolaires illustre une différente façon d'utiliser ses contacts à son avantage ou à celui de ses relations. La correspondance de Frothaire laisse entrevoir un usage de la lettre dans un contexte de délimitation des juridictions et de protection des droits terriens. De son côté, Éginhard apparaît comme le grand défenseur d'une vaste clientèle. Loup intervient entre le supérieur et son subalterne pour assurer leur bonne entente. De la diversité de ces témoignages, il ressort clairement que la lettre permettait aux administrateurs ecclésiastiques de régler à distance leurs affaires, ou même leurs différends, avec des personnages de toutes sortes.

* * *

En définitive, il est difficile de circonscrire la correspondance amicale dans l'ensemble du travail de l'administrateur à cause des déformations créées par le travail des compilateurs. Quel qu'en fût l'objet, la pétition respectueuse était la forme maîtresse de l'art épistolaire carolingien. Il est donc tout à fait normal que les demandes de soutien adressées aux amis soient bien représentées dans les collections didactiques. La conservation en bonne quantité de ces modèles pour l'enseignement

⁷¹ LF44, 92, 93, 103, 104, 118, 120.

⁷² Son application dans le cas de la correspondance de Frothaire a été dûment analysée, voir Monique Goulet et Charles Vulliez, « Étude littéraire de la correspondance », dans Michel Parisse (dir.), *La correspondance d'un évêque...*, p. 42 et passim.

et la pratique implique leur usage courant. Néanmoins, cette abondance ne permet pas de tirer de conclusion quant à l'importance relative de ce type de missive par rapport aux autres genres de communications administratives dont la conservation des pièces ne suscitait pas autant d'intérêt. Que l'on prenne à témoin l'existence de lettres de recommandation servant à encadrer les déplacements des clercs⁷³, ou celle des *litterae formatae*, dont la présence des tables de codage nécessaires à leur production dans les trois manuscrits des collections didactiques prouve l'utilisation courante⁷⁴. Mais dans l'absolu, tout semble indiquer qu'il ait été souvent nécessaire de recourir à ses relations pour obtenir de la main-d'oeuvre spécialisée, des vivres, des matériaux ou des denrées rares. Qui plus est, par les jeux d'intercession, les administrateurs prenaient soin de mettre à profit, voire de s'appropriier indirectement, les influences de leurs alliés.

⁷³ LF98, 99, 128, 129.

⁷⁴ Voir chap. 2.

Chapitre 5

Évêques et abbés au service de l'État

Pendant l'Antiquité tardive (300-700), les évêchés du nord de la Gaule étaient contrôlés par le pouvoir laïque. Les puissantes familles et la hiérarchie ecclésiastique étaient entremêlées dans une alliance dont dépendait la perpétuation des institutions utiles au contrôle des hommes¹. En fait, cette association a perduré bien au-delà, tout au long de la période carolingienne et jusqu'à l'émancipation de l'Église entraînée par la réforme grégorienne². La critique a démonté le structuralisme excessif des théories de Jean Durliat sur l'imbrication de l'Église et de l'État pendant le haut Moyen Âge, mais en ce qui concerne l'emprise des nobles sur les nominations épiscopales – et uniquement à cet égard – ses lignes au sujet du sud de la Gaule au V^e siècle pourraient s'appliquer au IX^e siècle carolingien :

[...] les évêques sont avant tout des nobles qui occupent les plus hautes places dans l'Église pour dominer cet important outil de puissance sociale. Ils font un séjour plus ou moins long dans les monastères où se retrouvent ceux qui se destinent au clergé séculier. Ils acquièrent une formation et une réputation qui favorisent grandement leur élection. Mais celle-ci relève en dernier ressort de l'autorité civile [...] Une fois nommé et consacré, le prélat est considéré comme le responsable local de l'idéologie nationale disposant à cet effet d'un budget alimenté par l'État et il doit rendre compte de l'usage qu'il fait de ces ressources, de sa loyauté envers le souverain et de toute son action³.

Qu'ils soient clercs ou laïques, les responsables d'une abbaye royale se trouvent dans une situation analogue. Les communautés monastiques totalement indépendantes sont rares au IX^e siècle. Dans la majorité des cas, l'abbé doit répondre de sa gestion à l'empereur, à un roi, à un évêque, à un autre abbé ou même à un chef de noble famille lorsqu'il s'agit d'un *Adelkloster*. Ainsi, quiconque dirige une abbaye placée

¹ Martin Heinzelmann, *Bischofsherrschaft in Gallien. Zur Kontinuität römischer Führungsschichten vom 4. bis 7. Jahrhundert. Soziale, prosopographische und bildungsgeschichtliche Aspekte*, Munich, Artemis, 1976. Martin Heinzelmann, « L'aristocratie et les évêchés entre Loire et Rhin jusqu'à la fin du VII^e siècle », dans Pierre Riché (dir.), *La christianisation des pays entre Loire et Rhin, IV^e-VII^e siècles : actes du colloque de Nanterre (3-4 mai 1974)*, Paris, Cerf, 1993 (1976), p. 75-90.

² Jean Durliat, *Les finances publiques de Dioclétien aux Carolingiens (284-889)*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1990, p. 239-251. Karl Ferdinand Werner, « *Missus-marchio-comes*. Entre l'administration centrale et l'administration locale de l'empire carolingien », dans W. Paravicini et K.-F. Werner (dir.), *Histoire comparée de l'administration (IV^e-XVIII^e siècles)*, Munich/Zürich, 1980, p. 200-201.

³ Jean Durliat, « Qu'est-ce que le Bas-Empire ? II », *Francia*, 18/1 (1991), p. 133.

sous le patronat du prince exerce un ministère public et doit rendre des comptes en conséquence⁴.

Les évêques et les responsables des abbayes royales faisaient donc office de fonctionnaires. Dans ce contexte, il est étonnant que la recherche visant à éclaircir les rapports qu'ils entretenaient avec le pouvoir ne se soit pas davantage intéressée à leur correspondance⁵. L'étude du corpus épistolaire offre pourtant une excellente occasion d'y voir plus clair. Les collections didactiques sont encore une fois à l'avant-plan. Frothaire de Toul était évêque d'un diocèse situé en plein cœur de l'empire, placé à l'intérieur de la zone de plus grand contrôle exercé par l'empereur. Pour sa part, Éginhard cumulait plusieurs charges d'abbé laïque, résultat de la générosité de Louis le Pieux à son égard, et pour lesquelles ce dernier attendait plus que des prières. Loup dirigeait lui aussi une abbaye royale, mais cette fois en tant que membre à part entière de la communauté monastique. Une lecture même rapide de leurs correspondances suffit à convaincre de l'importance des échanges qui les liaient au pouvoir central. Les lettres adressées directement au prince y figurent en bon nombre, de même que celles envoyées à ses grands officiers, sinon à ses hommes de cour ou même à sa dame. Si l'on y ajoute les lettres à un intermédiaire ayant servi à communiquer avec le palais, de même que les mandements et les autres missives qui ont plutôt fait le chemin inverse, du centre du pouvoir vers ses administrateurs, on se retrouve devant le plus grand sous-ensemble des lettres utiles à l'étude de la communication administrative. Qui plus est, le reste du corpus s'avère plus fructueux qu'il ne l'avait été jusqu'à présent. Les lettres éparses livrent presque

⁴ Anne-Marie Helvétius, « L'abbatit laïque comme relais du pouvoir royal aux frontières du royaume : le cas du nord de la Neustrie au IX^e siècle », dans Régine Le Jan (dir.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (début du IX^e aux environs de 920)*, Villeneuve d'Ascq, 1998, p. 287-288.

⁵ Il y a bien sûr quelques exceptions, par exemple : Josiane Barbier, « L'évêque et le palais », dans Michel Parisse (dir.), *La correspondance d'un évêque carolingien. Frothaire de Toul (ca 813-847)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 27-40. Mark Mersiowsky, « Regierungspraxis und Schriftlichkeit im Karolingerreich : Das Fallbeispiel der Mandate und Briefe », dans Rudolf Schieffer (dir.), *Schriftkultur und Reichsverwaltung unter den Karolingern : Referate des Kolloquiums der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften am 17.-18. Februar 1994 in Bonn*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1996, p. 110-166. Martina Stratmann, « Schriftlichkeit in der Verwaltung von Bistümern und Klöstern », dans Rudolf Schieffer (dir.), *Schriftkultur und Reichsverwaltung...*, p. 85-108.

une vingtaine de lettres pertinentes⁶, auxquelles viennent s'ajouter cinq des six lettres du fragment de collection épistolaire attribué à l'abbesse Theutilde de Remiremont, adressées au prince ou à des personnes de son entourage⁷. On trouve aussi chez Dungal de Saint-Denis deux lettres qui touchent à ses rapports avec la cour de Charlemagne [DS4, 8]. Les mentions d'une communication écrite ou orale avec le palais augmentent cet ensemble documentaire d'un nombre de *deperdita* impossible à évaluer précisément. La variété des témoignages est grande et leur détail ne servirait pas à grand chose. L'essentiel est de constater qu'il y a de ce côté un terrain particulièrement propice à l'étude des rapports qu'entretenaient le prince et ses *ministeriales*, évêques et abbés.

Ce chapitre vise à présenter les différentes voies par lesquelles l'administrateur d'un diocèse ou d'une abbaye pouvait espérer communiquer avec le pouvoir central, et ce en prenant soin d'éclaircir les motifs qui justifiaient de favoriser l'une ou de l'autre de celles-ci. Dans quelles situations était-il préférable de se présenter soi-même devant le prince ? Pourquoi certaines lettres lui sont-elles adressées directement, alors que d'autres sont expédiées à son chapelain, à la chancellerie, à l'huissier, au comte du palais ? Que vient faire, dans ce contexte, la correspondance amicale ? Cette mise en ordre éclairera l'importance de la communication écrite dans le cadre des échanges entre les administrateurs tributaires du prince et le palais. Par la lettre, ils pouvaient travailler à assurer leur charge et celles de leurs relations, organiser leur participation au service de l'État et garantir leur emprise sur les sources de revenu attachées à leur poste.

À la rencontre du prince

Il n'est pas possible d'appréhender la question de la communication écrite entre le pouvoir central et ses subordonnés ecclésiastiques sans placer en arrière-plan l'obligation de se mettre régulièrement à la disposition du prince. Dans la société carolingienne, la parole donnée d'homme à homme était à la base du fonctionnement

⁶ Voir tableau I, p. 17.

de l'État. On sait que Charlemagne avait été particulièrement soucieux de s'attacher directement ses sujets par le serment de fidélité. Dans un même mouvement, les fonctionnaires, les aristocrates, les abbés et les évêques avaient été poussés à devenir vassaux du prince⁸. Le face-à-face était l'élément clé de la relation entre le souverain et les délégués auxquels il confiait localement une partie de ses droits et de ses revenus publics sous forme de bénéfices viagers. L'étude du corpus épistolaire démontre effectivement que les abbés et les évêques étaient appelés à rencontrer le souverain lors de leur mise en poste. Ils devaient ensuite revenir devant lui lors des plaids annuels et le service militaire les plaçait régulièrement dans son entourage. Qui plus est, le prince n'hésitait pas à appeler quiconque pouvait participer à son conseil en temps de crise. Dans ce contexte, la lettre servait la plupart du temps à coordonner des échanges qui dépendaient largement du contact direct. Mieux que n'importe quel effort de modélisation, les exemples qui suivent illustrent cette interdépendance particulière de la communication écrite et orale.

Pour Éginhard, dont les bénéfices étaient largement éparpillés de part et d'autre du Rhin, le deuxième semestre de 833 eut des allures de cauchemar. Louis le Pieux déposé, Éginhard et sa clientèle tombaient sous la dépendance disjointe de l'empereur Lothaire et de son frère, le roi Louis. Quelques-unes de ses lettres témoignent des complications nées de ce transfert d'allégeances, et permettent ainsi d'éclairer la nature de ces liens⁹. Dans une missive adressée à Louis le Germanique, Éginhard prend prétexte de son mauvais état de santé et de son ignorance des partages pour avoir tardé à lui rendre hommage pour un bénéfice qui se retrouve sous sa gouverne [EG25]. Éginhard n'essaie pas de se libérer de cette obligation, simplement de faire patienter le souverain. La situation est essentiellement la même lorsqu'il s'agit de réclamer une terre pour deux de ses clients. La maladie les empêche de se présenter devant Lothaire et Louis respectivement. Éginhard sollicite de nouveau leur indulgence et se porte garant de l'éventuelle présence de ses clients

⁷ TR1-5. TR6 pourrait elle aussi avoir été dirigée vers un personnage palatin.

⁸ Pierre Riché, *Les Carolingiens. Une famille qui fit l'Europe*, Paris, Hachette, 1997 (1983), p. 149-150.

⁹ EG25-30, 33, 34.

devant eux [EG27, 28, 34]. Voici une des lettres de ce dossier, expédiée à un intercesseur dans l'entourage du prince :

Frumoldus filius N. comitis, cuius N. sororem habet, magis infirmitate quam senectute confectus – nam continuo ac gravi pedum dolore vexatur – habet beneficium non grande in Burgundia in pago Genawense, ubi pater eius comes fuit, et timet illud perdere, nisi vestra benignitas illi opituletur, eo quod propter infirmitatem, qua premitur, ad palatium venire non potest. Idcirco precatur, ut pro sua necessitate domnum imperatorem rogare dignemini, ut permittat se habere beneficium, quod avus eius illi concessit et pater habere permisit, quo usque viribus receptis ad eius presentiam venerit ac se sollemni more commendaverit¹⁰.

En quelques mots, Éginhard fait le portrait du vassal idéal : bien né puisque son père était comte, fidèle puisqu'il a été jugé digne de servir deux empereurs, apte bien qu'il soit présentement malade. Une incapacité chronique serait préjudiciable à la reconduction de ses bénéfices, puisqu'Éginhard prend la peine de préciser que dans le cas de Frumold il ne s'agit que d'un problème temporaire de santé. Il apparaît que la rencontre du souverain constituait un geste de soumission nécessaire, urgent et conventionnel; l'utilité d'un officier ou d'un vassal incapable de venir à la cour devait être rapidement mise en doute. Pire, sa réticence à se placer sous le regard de son seigneur lui donnait immédiatement une allure suspecte. Dans ce contexte, la communication par lettre ne pouvait pas servir à faire plus que retarder la rencontre du prince et de son vassal. Lothaire n'aurait pas pris le risque de déléguer une part de ses droits et de ses responsabilités à ce Frumold sans jamais le voir devant lui. Si la communication écrite a été essentielle au bon fonctionnement de l'État et à son contrôle par le pouvoir central, elle ne permettait pas d'éliminer tout recours au face-à-face. En fait, les lettres témoignent largement des autres exigences du prince à cet égard. La présence d'Éginhard au palais est attestée à deux autres occasions [EG5, 36]. Une lettre mentionne la pénalité encourue en cas de manquement à venir devant le prince [EG52]. De la même façon, la correspondance de Frothaire laisse comprendre que l'évêque de Toul passait régulièrement à la cour¹¹. Le constat est le même pour Loup de Ferrières¹², et justement, dans sa première lettre adressée à Charles le Chauve, Loup prend soin de le rassurer sur sa fidélité alors qu'il ne peut pas toujours être à ses côtés : « *Licet inevitabilis necessitas me ad tempus vestris*

¹⁰ EG27 : Karl Hampe (édit.), *Einhardi epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini Aevi III*. Berlin, MGH, 1899, t. 5, p. 123.

¹¹ FT11, 18, 19, 24, 25.

aspectibus subtrahat, sic tamen animus meus vobis agglutinatus est, ut vos et vestra semper in oculis habeam [...] Unde, quantum capio, quantum sufficio, quantum intellego, vobis fidelis sum »¹³. Le prince savait que l'obéissance de ses administrateurs dépendait de sa capacité à les faire venir jusqu'à lui. Les indices d'une présence régulière auprès de lui de ses évêques et de ses abbés ne sont pas toujours clairement explicités ou associés à un événement spécifique, mais cette façon routinière qu'ont les épistoliers de mentionner ces rencontres en haut lieu plaide en faveur de leur caractère usuel.

Lorsque le déplacement était impossible ou simplement retardé, la lettre, avec ses artifices propres à exprimer la déférence, servait de justification. Dans certains cas, le manquement au devoir de se présenter était suffisamment lourd de conséquence pour que la lettre ne suffise plus. Le fautif cherchait alors à se concilier un intermédiaire dans l'entourage du prince qui puisse plaider sa cause [LF15, 72, 74]. C'est encore une fois du côté d'Éginhard que l'on trouve un des exemples les plus probants de cette situation. Le contexte est celui de la première révolte des fils de Louis le Pieux qui suivit de près le remaniement de l'*Ordinatio imperii* mis de l'avant lors de l'assemblée de Worms au mois d'août 829¹⁴. Inquiété par les manoeuvres qui préparent sa déposition, Louis fait appeler Éginhard auprès de lui. Mais la maladie empêche Éginhard de répondre à une première sommation de se rendre à Aix, puis à une deuxième pour Compiègne. Sans doute inquiet des conséquences qu'entraînera sa désobéissance dans une situation aussi grave, Éginhard cherche à s'excuser. Il écrit une lettre à l'impératrice Judith, lui demandant d'intercéder pour lui auprès de l'empereur [EG13]. Il tente de se concilier un deuxième intercesseur, toujours par le truchement d'une lettre, dont les premiers mots résument clairement la situation : « *Si me inbecillitas corporis non impedit, non has litteras mitterem, sed potius ipse venirem et in his, que apud vos aguntur, simul vobiscum essem. Nunc autem in magnis angustiis positus, oro benignitatem vestram, ut apud piissimum dominum et imperatorem nostrum pro me intercedere*

¹² LF49-52, 57, 58, 60-62, 65, 78, 83, 111, 115, 122, 124.

¹³ LF22 : Léon Levillain (édit. et trad.), *Loup de Ferrières, Correspondance*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1927, vol. 1, p. 112.

¹⁴ Riché, *Les Carolingiens...*, p. 173-176.

dignemini »¹⁵. Une troisième lettre est finalement adressée à l'empereur lui-même, dans laquelle Éginhard confirme son incapacité à rejoindre la cour, et demande humblement d'être délivré de l'obligation de se présenter [EG15]. Une quatrième lettre vient clore le dossier, témoignant du succès d'Éginhard qui avait finalement trouvé un médiateur capable de lui obtenir la permission de rentrer à Seligenstadt [EG18]. Deux observations importantes peuvent être tirées de cet épisode. Premièrement, la lettre était souvent appuyée par l'intervention d'individus en contact direct avec le prince. Les bonnes paroles de l'impératrice, l'argumentation des amis bien placés, leur présence véritable qui servait de contrepoids à l'absence d'Éginhard, venaient suppléer la fixité intrinsèque de l'écrit. Deuxièmement, l'appel à la cour était un devoir difficile à contourner. Lourd de sens aussi, puisqu'il suppose le renouvellement implicite de l'engagement de fidélité. Voilà qui explique la réticence de l'abbé Marcward de Prüm à rencontrer Charles le Chauve sans avoir eu l'autorisation préalable de son souverain Lothaire [LF58].

La présence à la cour était donc un devoir, mais elle pouvait aussi être un privilège. Les petits vassaux et les clercs qui ne tenaient pas de charges importantes pouvaient difficilement y accéder, à moins d'y être appelés, comme ce fut le cas pour Dungal de Saint-Denis qui devait rendre des comptes à Charlemagne pour un *servitium* non spécifié [DS4]. Ainsi, Éginhard doit négocier l'intercession d'une connaissance pour que ses clients puissent aller présenter leurs doléances à Louis le Pieux [EG6, 19]. De la même façon, Odulf, rival de Loup dans l'affaire de Saint-Josse, aurait bénéficié du patronage de la reine pour plaider sa cause devant le roi [LF47, 48]. Les représentants de la communauté diocésaine de Sens ont dû, eux aussi, faire jouer leurs relations au palais pour se faire entendre. Leur venue a été préparée par une lettre à l'archichapelain Hilduin [FT15], à Éginhard [FT16] et à l'impératrice Judith [FT17]. Pour sa part, Loup spécifie qu'il doit sa première présence devant le prince, du temps qu'il n'était encore que simple moine, au soutien de ses amis à la cour [LF11, 12, 21]. On trouve deux exceptions possibles dans le cas d'un Saxon cherchant à comparaître devant Charlemagne [DS4], et celui d'une veuve qui vint au palais pour contester la saisie de domaines dont son mari avait été

¹⁵ EG14 : Hampe (édit.), *Einhardi epistolae...*, p. 117.

le bénéficiaire [FT14].—Toutefois, rien n'indique que l'un ou l'autre ait pu se passer du soutien d'une relation capable d'arranger son introduction. Même les membres de la famille des grands personnages semblent avoir eu besoin d'être présentés à la cour. Frothaire doit procéder de cette manière en faveur du fils d'un comte [FT6]. Le soutien d'Irmentrude a permis au frère de l'évêque Héribold d'Auxerre de rencontrer Charles le Chauve [LF96]. Les détours que doivent prendre les clercs et les laïques de modeste condition pour rencontrer le souverain contrastent avec la façon dont ses abbés et les évêques y accèdent directement, ce qui impose une fois de plus l'idée que ces derniers étaient non seulement des serviteurs de l'Église, mais encore des fonctionnaires liés de près au service de l'État.

Le palais, centre névralgique de l'administration d'État

Si la facilité avec laquelle on pouvait accéder au prince fluctuait selon son rang et ses contacts, lui écrire semble avoir été une option ouverte à quiconque en possédait les capacités. Notre compréhension de ce fait est aidée par les lettres éparses, mis à part le nombre considérable de lettres savantes et de préfaces épistolaires dont il ne sera pas question ici. On y constate que les moines de Fulda et de Saint-Médard-de-Soissons avaient adressé des plaintes concernant leur abbé respectif directement au souverain [EC33, EV78], que les fidèles de la province de Mayence avaient demandé à Louis le Pieux de réinstaller l'archevêque Otgard [EV18], qu'un simple prêtre s'était plaint au même par voie épistolaire [EV25]. Quelques autres cas sont atypiques par leur objet et leur expéditeur, comme la lettre du moine de Werden qui réclame à Lothaire II ce qui lui a été volé [EV52], celle où un noble ose critiquer directement l'impératrice Ermengarde [EV27], celle qui témoigne des doléances auprès de Louis le Pieux d'un vassal dépossédé de son héritage [EV2]. Il ne faudrait pas se laisser impressionner par la maigreur relative de cet échantillon : en dehors du contexte des collections didactiques, les motifs de conservation de ce type de lettre étaient particulièrement faibles. Ces quelques missives, réparties sur les trois premiers quarts du IX^e siècle, sont les rescapées du

hasard. Leur témoignage n'est pas validé par leur nombre, mais plutôt par ce qu'elles laissent transparaître de l'attitude face au prince de la petite noblesse et du bas clergé. L'anonymation des trois lettres de Theutilde de Remiremont expédiées à Louis le Pieux et à Judith indique que ces lettres étaient conservées pour être réutilisées, sinon pour apprendre aux jeunes élèves comment s'y prendre lorsqu'il fallait écrire aux très grands personnages [TR1-3]. Par ailleurs, les trois épistoliers dont nous possédons une collection didactique ne se sont pas gênés non plus pour envoyer des lettres à leur souverain. Frothaire et Loup s'exécutent même peu de temps après avoir obtenu leur charge respective, dans des lettres qui semblent avoir fait office de déclaration de fidélité [FT21, LF22]. Quelques autres adoptent le style et les préoccupations des épîtres savantes. Elles peuvent parfois être rattachées à des événements spécifiques, et dans ce contexte elles ne sont pas tout à fait détachées des questions administratives et des affaires du siècle. Si Éginhard explique à Louis le Pieux ce qu'il faut tirer du récent passage d'une comète, c'est pour qu'il comprenne ce qui a valu aux chrétiens de la vallée rhénane de subir les déprédations des hommes du Nord [EG40]. L'exhortation du même à Lothaire est circonstancielle à la révolte d'avril 830 [EG11]. Il n'est pas possible de déterminer ce qui pousse Loup de Ferrières à composer trois petits florilèges pour Charles le Chauve [LF31, 37, 124], mais les deux premiers ont été envoyés alors que Loup cherchait à récupérer la celle de Saint-Josse. Peut-être espérait-il faire preuve de sa bonne foi, de son mérite, ou simplement mettre le souverain dans un état d'esprit propre à accéder à ses réclamations. Un autre de ces petits *specula principis* fait suite à la défaite de Ballon en 845 et vise clairement à conseiller le roi en ces temps difficiles [LF46].

La possibilité d'adresser une lettre au prince semble avoir été ouverte à tous, mais il ne faudrait pas en déduire qu'il passait le plus clair de son temps à lire son courrier. Rien ne permet de croire que toutes les lettres se rendaient jusqu'à lui, ni même que celles qui y parvenaient méritaient nécessairement son attention. Bien au contraire, Loup, Frothaire et Éginhard – qui étaient pourtant à son service – devaient trouver les moyens pour s'assurer que leurs lettres tombent entre ses mains et que leurs affaires soient traitées avec sérieux. En quelques occasions, ces trois épistoliers ont recours à un véritable tir groupé de lettres et de demandes d'intercession. La

lettre de Frothaire et de Smaragde de Saint-Mihiel au sujet du désordre régnant au monastère de Moyenmoutier [FT3] doit être portée à Louis le Pieux par l'entremise de son archichapelain Hilduin, lequel est aussi sollicité pour servir d'intercesseur dans cette affaire [FT1]. Inquiet quant à l'efficacité de sa manoeuvre, Frothaire demande aussi à l'huissier du palais de remplacer Hilduin dans le cas où ce dernier serait absent [FT2]. En somme, Frothaire a eu recours à une lettre au souverain, deux demandes conjointes de transmission et d'intercession, et une demande d'audience en faveur des plaignants de Moyenmoutier. Toujours chez Frothaire, on trouve un ensemble de trois lettres envoyées au nom de la communauté diocésaine de Sens qui témoignent des mêmes combinaisons [FT15-17]. Frustrés par le refus des *missi* d'approuver l'élection d'un nouvel évêque, les représentants du diocèse écrivent à l'archichapelain, à Éginhard et à l'impératrice en plus d'annoncer leur venue à la cour pour présenter leur candidat. L'intercession d'Éginhard auprès de l'empereur est sollicitée alors qu'on demande à Hilduin et à Judith de prendre eux-mêmes les décisions que leur situation leur permet. Le dossier tiré des lettres d'Éginhard examiné précédemment trouve aussi sa place dans ce lot d'assemblages de gestes diversifiés de communication (lettre, intercession, rencontre directe) pour parvenir à capter l'attention du prince¹⁶. De tous les exemples de cette pratique, celui de l'affaire de Saint-Josse est de loin le plus complexe¹⁷. Il suffira ici de souligner que pour finalement récupérer la celle, il aura fallu à Loup de Ferrières plusieurs présences à la cour, quelques dizaines de lettres dont sa correspondance ne nous livre qu'une vingtaine, en plus de l'intercession de l'archichapelain, de l'archichancelier et de l'archevêque de Reims, tout cela sur une période d'une douzaine d'années. Lorsque Loup arrive finalement à ses fins, il n'hésite pas à écrire au roi de Northumbrie auquel il n'avait pourtant jamais été présenté [LF84], et cette fois encore, il prend soin de faire transiter la lettre par le chancelier Félix, qu'il connaissait déjà, auquel il s'adresse aussi par lettre afin de gagner son aide pour convaincre Ethelwulf : « [...] *precor ut apud laudabilem vestrum Aedilulfum mea*

¹⁶ Voir p. 112.

¹⁷ Voir chap. 3, p. 61.

petitio vestra diligentia sortiatur effectum »¹⁸. Une lettre pouvait bien être envoyée directement au prince, mais les chances qu'elle soit d'abord lue et ensuite prise en considération dépendaient des efforts dépensés en parallèle à son envoi.

Même les lettres expédiées au prince devaient passer entre les mains des officiers de sa cour. En théorie, cette première réception était l'affaire de la chancellerie, dont la responsabilité passe des mains de l'archichapelain à celles de son premier chancelier dans le premier quart du IX^e siècle¹⁹. Loup fait référence à ce poste en des termes qui ne laissent pas de doute à l'égard de sa fonction : « [...] *epistolare in palatio gerens officium* [...] »²⁰; « [...] *epistolarum vestrarum [officium]* »²¹; « [*officium]* *condendarum epistolarum* [...] »²². Par ailleurs, au nom de l'abbé Odon, Loup s'adresse au chancelier en ces mots : « *Non sumus nescii multarum maximarumque causarum undique confluentium vos molibus opprimi eisque componendis vix tempora ipsa sufficere; sed vestrae pietati eo usque confidimus ut apud vos nostris rebus locum semper patere credamus* »²³. Loup donne clairement à la chancellerie l'apparence d'un service de traitement du courrier, d'un secrétariat par lequel doivent passer les dossiers qui aboutissent quotidiennement au palais. Sa correspondance contient effectivement dix lettres au chancelier²⁴, alors qu'elle ne contient qu'une seule lettre à son archichapelain [LF32]²⁵. Le décompte des *deperdita* confirme la préférence de Loup pour ce personnage, puisqu'on trouve dans ses lettres cinq mentions de communication avec le roi par son intermédiaire²⁶, et seulement trois par un autre officier [LF32, 36, 58]. Il faut néanmoins se garder de sauter aux conclusions en donnant à la chancellerie un rôle exclusif et clairement

¹⁸ LF85 : Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 2, p. 74.

¹⁹ Robert-Henri Bautier, « La chancellerie et les actes royaux dans les royaumes carolingiens », *B.E.C.*, 142 (1984), p. 10-15. L'opinion de Bautier est contestée, voir Philippe Depreux, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (741-840)*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1997, p. 14-15. Toutefois, la résolution de traiter globalement la communication avec le palais fait en sorte que le débat à propos de l'existence d'une chancellerie carolingienne ne risque pas d'avoir un impact sur les conclusions de ce travail.

²⁰ LF17 : Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 1, p. 98.

²¹ LF84 : *Ibid.*, vol. 2, p. 70.

²² LF29 : *Ibid.*, vol. 1, p. 136.

²³ LF16 : *Ibid.*, vol. 1, p. 94.

²⁴ LF14-16, 25, 36, 45, 47, 82, 111, 112.

²⁵ Il y a bien deux autres lettres à l'archichapelain Hilduin, mais dans leur cas Loup ne s'adresse à lui qu'en tant que confrère et ami [LF89, 90].

²⁶ LF22, 23, 47, 111, 112.

défini en matière d'intercession auprès du prince et de réception de son courrier. Loup entretenait une relation d'amitié avec Louis de Saint-Denis, ancien camarade d'étude qui fut archichancelier de Charles le Chauve pendant tout l'abbatit de Loup. Les lettres qui lui sont adressées montrent clairement que Loup recourait à lui précisément parce qu'il s'agissait d'un ami bien placé. La *captatio benevolentiae* de la première lettre qu'il lui expédie en tant qu'abbé ne laisse pas de doute à ce sujet :

Quantum congaudeam successibus vestris prosperioribus, etiamsi non scriberem, facile possetis ex antiquo nostro amore colligere. Illud forsitan juste flagitaverim, ut vestra celsitudo parvitatem meam non aspernetur, sed olim concessam notitiam condensationemque retinere dignetur. Me vero noverit in sui obsequium fideliter praeparatum²⁷.

Le reste de la correspondance de Loup et de Louis vient simplement confirmer la double nature de leur relation, à la fois amicale et officielle. C'est précisément le fait de trouver un ami à la cour qui incite l'abbé de Ferrières à se tourner aussi souvent vers lui, car, en bout de compte, rien dans sa correspondance et dans le reste du corpus ne permet de croire que l'intervention auprès du prince était la prérogative exclusive de la chancellerie. Le tableau suivant présente toutes les communications ayant eu lieu avec le prince par l'entremise d'une tierce personne :

TABLEAU XII

INTERCESSIONS À LA COUR SANS INTERVENTION APPARENTE DES OFFICIERS PALATINS, DANS LES LETTRES DE LOUP DE FERRIÈRES			
Lettre²⁸	Demandeur	Intermédiaire au palais	Prince
(LF11)	Loup de Ferrières	<ami anonyme>	Louis le Pieux
(LF11)	<i>Ibid.</i>	Judith, impératrice	<i>Ibid.</i>
(LF12)	<i>Ibid.</i>	Aud. et Ebr., amis ²⁹	<i>Ibid.</i>
LF18	Odon de Ferrières	Marcward, abbé de Prüm; Sichard	Lothaire
(LF21)	Loup de Ferrières	Bofonius et Frosm., amis	Charles le Chauve

²⁷ LF25 : Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 1, p. 120.

²⁸ Les parenthèses servent à indiquer que la communication rapportée ici n'est que mentionnée dans la lettre.

²⁹ Le manuscrit ne permet pas de reconstituer ces noms, de même que certains autres : Reginb. [LF11], Frosm. [LF21], etc.

LF23	<i>Ibid.</i>	Ébroin, évêque de Poitiers	<i>Ibid.</i>
(LF39)	Rathier, moine de Fulda (?)	Loup de Ferrières; Hatton <i>et al.</i>	<i>Ibid.</i>
LF43	Loup de Ferrières	Hincmar, archevêque de Reims	<i>Ibid.</i>
(LF44)	<i>Ibid.</i>	<amis anonymes>	<i>Ibid.</i>
(LF47)	Odulf, noble	Irmentrude, reine	<i>Ibid.</i>
(LF48)	Loup de Ferrières	Hincmar, archevêque de Reims	<i>Ibid.</i>
(LF50-52)	Paschase Radbert	Loup de Ferrières	<i>Ibid.</i>
LF58	Loup de Ferrières	Marcward, abbé de Prüm	<i>Ibid.</i>
(LF66)	Pardoul, évêque de Laon	Irmentrude, reine	<i>Ibid.</i>
LF71	Loup de Ferrières	Pardoul, évêque de Laon	<i>Ibid.</i>
LF72	<i>Ibid.</i>	Pardoul, évêque de Laon	<i>Ibid.</i>
(LF72)	<i>Ibid.</i>	Hincmar, archevêque de Reims	<i>Ibid.</i>
(LF74)	<i>Ibid.</i>	Hincmar, archevêque de Reims	<i>Ibid.</i>
(LF96)	frère de Héribold, évêque d'Auxerre	Irmentrude, reine	<i>Ibid.</i>
(LF115)	Loup de Ferrières	<amis anonymes>	<i>Ibid.</i>
LF122	<i>Ibid.</i>	Énée, évêque de Paris	<i>Ibid.</i>

Cet ensemble fait aisément contrepoids à celui des échanges avec les officiers de la cour mentionnés dans la correspondance de Loup. Il n'y a rien d'étonnant à ce que Hincmar de Reims y soit sollicité quatre fois pour influencer Charles le Chauve, vu l'importance de sa charge et l'amitié qu'il semble avoir entretenue avec Loup³⁰. Les reines y font aussi bonne figure, car elles étaient impliquées dans les affaires d'État³¹. Une lettre d'Irmentrude à Pardoul de Laon laisse même entendre que ces deux personnages entretenaient une correspondance suivie [LF66]. Dans sa lettre à Marcward et à Sichard, Odon montre qu'il était important de se concilier des intermédiaires potentiels avant même d'avoir effectivement besoin d'eux [LF18]. Du reste, certains recours laissent comprendre qu'il ne s'agissait pas toujours de recruter un intercesseur très influent, mais parfois de profiter simplement de la présence d'un ami dans l'entourage du prince pour y faire progresser ses affaires [LF50-52, 58]. La lettre de demande d'intercession à Ébroin, évêque de Poitiers et futur archichapelain,

³⁰ Voir chap. 4, p. 87.

³¹ Régine Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 360-361. Barbier, « L'évêque et le palais », p. 33-34. Depreux, *Prosopographie...*, p. 50-51.

est intéressante parce qu'elle laisse entrevoir que les lettrés de la cour n'hésitaient pas à lire leur courrier respectif, ce qui ajoute à l'image d'un traitement relativement ouvert de la correspondance dirigée vers le palais [LF23]. On trouve des signes de cette pratique en dehors du corpus administratif, comme dans cette lettre qu'un clerc adresse à Louis le Pieux au sujet de la Trinité qui se termine par cette phrase tout à fait étonnante : « *Einharde, si hec legas, non mireris, si forte invenias errantem, sed magis volo mireris, si aliquid a me recte dictum videas* »³². En somme, pour peu qu'on y regarde de près, la correspondance de Loup confirme cette description dégagée de ses anachronismes du palais carolingien :

Diplomatistes et historiens ont eu très longtemps une vue infiniment trop « moderniste » des institutions et des pratiques du Moyen Âge et surtout du haut Moyen Âge. On a conçu le palais comme un ensemble de services, sinon de bureaux aux attributions fixes et disposant d'un personnel plus ou moins spécialisé. Ces vues de juristes sont loin de répondre à la réalité d'une époque où tout reposait, dans le flou général des institutions, sur le pragmatisme, la fidélité personnelle, la familiarité que des hommes, prêts à être utilisés dans les circonstances les plus diverses, avaient avec le souverain lui-même et les « grands » de son entourage³³.

L'accent ayant été placé sur la correspondance de Loup jusqu'à présent, il reste à voir ce que peut ajouter le reste du corpus. Une demande d'intercession auprès du roi, envoyée à un évêque par un moine anonyme, vient grossir le nombre des lettres qui témoignent de l'importance de l'intervention directe pour parvenir à influencer le souverain [EV77]. Même chose pour une lettre que Dungal de Saint-Denis expédie à un abbé afin d'obtenir de lui qu'il face une suggestion à l'empereur en sa faveur [DS8]. L'abbesse de Remiremont adresse des remerciements au sénéchal Adhaldar pour ses intercessions passées et futures : le fait que ces deux personnages aient été liés par le sang offre un nouvel exemple de recours à un officier palatin motivé en partie par une alliance personnelle [TR4]. Pour le reste, les lettres éparses ne sont pas très utiles lorsqu'il s'agit de comprendre le rôle des intermédiaires dans la communication avec le pouvoir central. Bien au contraire, elles témoignent d'une correspondance résolument tournée vers le prince, même lorsqu'il s'agit d'affaires mineures. On peut néanmoins supposer qu'avant de

³² EV39 : Dümmler (édit.), *Ad epistolas variorum supplementum*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi III*. Berlin, MGH, 1899, t. 5, p. 616.

³³ Bautier, « La chancellerie et les actes royaux... », p. 9.

parvenir jusqu'à leur destinataire, ces lettres étaient lues et triées par les notaires, auxquels revenait peut-être la tâche de les lire et d'en expliquer la teneur.

De leur côté, les correspondances de Frothaire et d'Éginhard viennent confirmer le portrait de la situation que l'étude des lettres de Loup a permis de dégager. Une fois seulement, Éginhard a recours à un officier palatin clairement identifié [EG6]. Dans tous les autres cas présentés dans ses lettres il s'agit de personnages pour lesquels il ne livre pas d'indice quant à leur statut à la cour : des évêques [EG16, 30], des comtes [EG18, 28, 29], des nobles [EG19, 27], et un ami [EG14]. Une lettre à l'impératrice Judith fait exception [EG13]. Les laïques sont ici bien représentés. Éginhard, on l'a vu, se faisait lui-même l'intercesseur de ses clients et amis. Du côté de Frothaire la balance penche dans l'autre sens. Mis à part les demandes d'intervention de la communauté diocésaine de Sens à Éginhard et à l'impératrice Judith [FT16, 17], les intermédiaires favorisés par l'évêque de Toul sont toujours officiers, qu'il s'agisse de l'archichapelain³⁴, de l'huissier [FT2, 4, 24, 25] ou d'un certain Sichard qui fut vraisemblablement à l'emploi de Lothaire [FT6]³⁵. Comment justifier l'absence complète du chancelier dans ces deux correspondances ? Pourquoi les lettres de Frothaire, Loup et Éginhard présentent-elles de manières aussi différentes l'utilisation des intermédiaires pour communiquer avec le prince ? Certes, Éginhard était laïque, et ses contacts privilégiés avec les gens de la cour peuvent expliquer qu'il ne se soit pas donné la peine d'écrire aux officiers. Mais pour le reste, il est difficile de trouver une explication structurante à de telles disparités, à moins de conclure avec Mersiowsky : *Verwaltungsaufbau wie Rechtswesen waren in der Karolingerzeit offen und bildeten kein geschlossenes System. Situative Improvisation ersetzte strukturhafte Systeme*³⁶. Il est fort possible que le chancelier ait été en charge de la correspondance adressée directement au souverain, qu'il ait eu droit de regard dans les affaires qui parvenaient devant lui, mais il semble que les évêques et les abbés subordonnés au prince aient tout naturellement cherché leur profit en recourant à différentes personnes et différentes approches selon le contexte. À cet égard, la consultation de plus d'une compilation

³⁴ FT1, 9, 11, 14, 15.

³⁵ Voir Parisse, *La correspondance d'un évêque...*, p.101.

épistolaire aura permis d'éviter de tirer des conclusions trop vastes à partir d'un seul cas d'espèce.

Il est intéressant de constater que le travail de Philippe Depreux sur les sources diplomatiques corrobore les observations rendues possibles grâce aux lettres³⁷. À partir d'un ensemble de près de 70 diplômes faisant état d'une intercession auprès de l'empereur, Depreux démontre qu'à la cour il y avait effectivement « primat de la personnalité sur l'office »³⁸, que les demandeurs cherchaient d'abord à obtenir le concours des palatins intéressés à leur condition : parents, amis, alliés ou autres connaissances. Il n'était pas nécessaire de respecter une stricte répartition des fonctions. Le parallèle entre les descriptions d'intercession présentes dans les diplômes et les lettres est concluant, jusque dans le partage d'un vocabulaire qui est justement celui de la rhétorique épistolaire :

Les interventions en faveur de tiers consistaient essentiellement en deux phases : il convenait d'informer l'empereur de la situation et de formuler ou d'appuyer la demande du requérant. Parfois, il est simplement dit que l'empereur prit sa décision sur la *petitio*, la *suggestio* ou la *deprecatio* d'un tel. Mais souvent, cette requête s'accompagnait d'une *relatio*, d'un exposé de la situation, introduit généralement par le verbe *suggere*, *innotescere* ou *referre* – quelquefois, la chose était sous-entendue. À l'occasion, d'aucuns pouvaient renoncer à se rendre à la cour et se reposer entièrement sur leur intermédiaire. De même, celui qui appuyait la demande pouvait également ne pas être physiquement présent, mais dépêcher quelqu'un pour le représenter³⁹.

Maintenant que les vecteurs empruntés pour communiquer avec le prince ont été exposés, il faut s'attarder aux mobiles de ces interactions. À cet égard, le corpus épistolaire fournit suffisamment d'information pour qu'il soit possible de dégager une vue d'ensemble. Les communications avec le pouvoir peuvent être groupées selon trois grands thèmes. Premièrement, les postulants à l'épiscopat ou à l'abbatiate d'un monastère royal devaient obtenir leur charge du chef de l'État dont ils étaient redevables⁴⁰. Il s'agissait ensuite de protéger leur situation et celles de leurs alliés. Deuxièmement, une fois en poste il ne fallait pas manquer d'assumer leurs responsabilités. Le service de l'État comprenait des obligations qui nécessitaient un

³⁶ Mersiowsky, « Regierungspraxis und Schriftlichkeit im Karolingerreich... », p. 164.

³⁷ Depreux, *Prosopographie...*, p. 52-60.

³⁸ *Ibid.*, p. 6-7.

³⁹ *Ibid.*, p. 53.

contact régulier avec la cour, que ce soit en personne ou par le truchement du message oral et de l'écriture. Troisièmement, puisque la réalisation de ces tâches était rendue possible par l'exploitation de bénéfices, les fonctionnaires abbaciaux et diocésains prenaient soin d'assurer leur emprise sur ceux-ci.

Assurer sa charge

Les tractations par lesquelles les abbés et les évêques parvenaient à obtenir leur charge sont assez peu représentées dans le corpus choisi pour cette étude. La correspondance d'Éginhard ne contient rien qui puisse éclairer son obtention de plusieurs abbayes royales. La situation est la même chez Frothaire, mis à part un fragment de lettre qu'il aurait envoyée à Charlemagne peu après que celui-ci lui ait confié l'église de Toul [FT21]. Les lettres de Loup, par contre, permettent de comprendre quelque chose à la façon dont il obtint la responsabilité de Ferrières. L'une d'entre elles semble avoir rempli la même fonction d'affirmation de fidélité que celle de Frothaire dont il vient d'être question [LF22]. De plus, trois années avant sa nomination, Loup écrit que des amis bien placés travaillent à lui trouver une charge et que le soutien de l'impératrice Judith lui est acquis : « *Superiore anno, annitentibus amicis, in praesentiam imperatoris deductus sum et ab eo atque regina benigne omnino exceptus; et nunc, hoc est X kalendas octobrium, indictione I, ad palatium, regina, quae plurimum valet, evocante, promoveo, multique existimant fore ut cito mihi gradus dignitatis aliquis conferatur* »⁴¹. Une fois devenu abbé, Loup fait à nouveau référence à ces tractations. Il écrit à la troisième personne : « [...] *interventu Bofonii et Frosm. et librum recepit et in societatem obnitentibus omnibus est admissus* »⁴². L'affaire aura donc nécessité quatre ans d'intercession difficile en faveur de sa candidature⁴³. Dans cette même correspondance, une missive de la reine

⁴⁰ Jean Gaudemet *et al.*, *Les élections dans l'Église latine des origines au XVI^e siècle*. Paris, Fernand Lanore, 1979, p. 65-81. Helvétius, « L'abbatiai laïque... », p. 287-288.

⁴¹ LF11 : Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 1, p. 84.

⁴² LF21 : *Ibid.*, vol. 1, p. 110.

⁴³ Cette hypothèse va à l'encontre de celles de Levillain, Fleckenstein et Depreux – qui ont chacune leur spécificité – selon lesquelles ces tractations visant la promotion de Loup auraient abouti à son

Irmentrude mentionne ses efforts pour obtenir l'ordination de Pardoul comme évêque de Laon : « *Diem vero vestrae ordinationis nostris et nostrorum precibus vobis utinam profuturis sollemnem facere studebimus* »⁴⁴. Le double sens du mot *preces* – requêtes et prières – est peut-être sollicité à dessein, puisque le concours du roi et de la divinité sont ici nécessaires. Bien qu'un peu minces, ces témoignages permettent d'observer que la rencontre directe du prince et l'intercession auprès de lui d'individus influents sont les moyens par lesquels on obtient une charge. La primauté des interactions personnelles dans la communication avec les détenteurs du pouvoir est ici renforcée. Dans ce contexte, il est difficile d'imaginer comment un individu aurait pu briguer à distance et par lettre un abbatiat ou un épiscopat, sans l'entremise de relations à la cour. La communication écrite a certainement été utile pour assurer le contact entre le candidat et ses appuis au palais, mais ce genre d'interaction est peu représenté dans les lettres.

Une fois en place, le prélat et l'abbé devaient parfois continuer à jouer de leur influence pour conserver leur poste. Loup de Ferrières a dû se défendre de cette manière lorsque ses ennemis ont cherché à le faire remplacer ou que sa fidélité a été mise en doute – comme ce fut le cas à la suite de sa capture, lors de la défaite en 844 de l'armée de Charles le Chauve près d'Angoulême. Avant lui, l'abbé Odon avait dû réclamer de l'aide au chancelier Louis pour éviter à Ferrières de tomber sous la coupe d'un clerc palatin [LF16]. Ce même abbé n'aura pas été en mesure d'éviter sa propre déchéance pour son appui au parti de Lothaire en 840, et Loup aura quelques difficultés à lui faire quitter le monastère. Inquiet face à cette ultime réticence d'Odon, Loup prend soin de mettre ses amis à la cour au fait de la situation, au cas où Charles le Chauve s'en offusquerait : « *Quam rem aulicis familiaribus meis*

obtention d'un poste de clerc palatin (Depreux, *Prosopographie...*, p. 322-323). Il me semble préférable de croire que dès 836 on cherchait à lui obtenir un abbatiat. Dans le cas contraire, comment Loup aurait-il pu promettre à son ami de l'accueillir dans un lieu propice aux études [LF11] ? Les clercs palatins récemment nommés avaient-ils le droit d'amener leurs amis avec eux ? Loup est toujours à Ferrières au printemps 838 [LF12], et il s'y trouve encore deux ans plus tard, peu de temps avant la mort de Louis le Pieux, alors qu'il y fait office de scribe pour l'abbé Odon [LF14-19]. Pourquoi Loup aurait-il quitté une place récemment acquise au palais pour aller obéir à un abbé dont rien n'annonçait la déposition ? Il est plausible qu'en cherchant à placer un jeune homme de noble famille bavaroise à la tête d'une abbaye royale, Judith posait les bases du soutien dont Charles le Chauve aurait éventuellement besoin dans la région.

⁴⁴ LF66 : Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 1, p. 244.

continuo significavi et oportune egomet domino nostro exposui et mendacia quae inde sererentur declaravi. Non aliter me facere debuisse eis concorditer visum est. Viderint qui alia inde sparserunt, an perperam fecerint »⁴⁵. Ce passage permet d'observer une fois de plus que tout se joue dans l'entourage du prince. Les relations de Loup y font échec à ses adversaires dans une lutte d'influence qui semble avoir secoué l'abbatiate de Loup. Quatre ans plus tard, celui-ci réclame l'aide du chancelier Louis lorsque circule la rumeur de son remplacement par Égilbert : « *Quae proponere in tali negotio debeatis, breviter complexus essem, nisi naturali prudentia et eruditionis copia vobis ultra suggererentur* »⁴⁶. Du reste, les lettres de l'abbé de Ferrières mentionnent deux autres cas où un clerc doit défendre sa charge auprès du pouvoir, lorsque l'abbé de Corbie Paschase Radbert demande à Loup d'intercéder en sa faveur auprès du prince [LF50-52], et lorsque la reine défend les intérêts du frère de l'évêque Héribold d'Auxerre [LF96].

Puisque, en ce qui concerne l'obtention et la conservation des charges, tout est affaire de contact direct avec le prince, il est normal de trouver des traces des interventions des épistoliers en faveur de leurs connaissances. Ainsi l'évêque Bernaire de Worms espère qu'Éginhard pourra obtenir de Louis le Pieux la nomination d'un certain Folquic à la tête de l'abbaye de Wissembourg (Bas-Rhin) [EG3]. Le même est aussi sollicité par la communauté diocésaine de Sens qui cherche l'approbation de l'empereur pour choisir elle-même son nouvel évêque [FT16]. En parallèle, les représentants de la communauté n'hésitent pas à rechercher l'intercession de l'archichapelain et de l'impératrice [FT15, 17]. De son côté, Loup n'est pas encore abbé lorsqu'il essaie d'aider son ami Réginb.⁴⁷ à trouver une situation grâce à ses propres contacts [LF11, 12]. En effet la chaîne d'influence remontant jusqu'au prince est parfois longue, comme dans le cas où Loup cherche à obtenir de Pardoul qu'il défende l'indépendance du monastère de Sainte-Colombe auprès de Charles le Chauve [LF71]. L'ajout d'un deuxième intercesseur a souvent pour cause la nécessité de trouver quelqu'un qui soit en mesure de se présenter à la cour, s'il n'y est pas déjà. Encore une fois, la communication écrite sert à assurer le

⁴⁵ LF24 : *Ibid.*, vol. 1, p. 120.

⁴⁶ LF36 : *Ibid.*, vol. 1, p. 160.

contact entre le demandeur et son intercesseur alors que pour l'essentiel, l'intervention auprès du souverain dépend de l'interaction que seule la rencontre directe rend possible. Dans ce contexte, la lettre permet la transmission d'informations, de documents, voire de conseils susceptibles d'aider l'intercesseur dans sa démarche, elle ne peut pas faire beaucoup plus.

Servir l'État

Quiconque parvenait à se faire attribuer la charge d'un diocèse ou d'une abbaye royale devait effectuer toute une série de tâches pour le prince, lesquelles, pour la plupart, étaient liées aux bénéfices confiés à l'institution. L'organisation, la perception et l'harmonisation de tous ces travaux, de toutes ces participations au fonctionnement de l'État dépendait d'un réseau de communication bidirectionnel. Il n'y a donc rien d'inattendu à ce que l'on trouve dans le corpus épistolaire une quantité appréciable d'informations concernant les activités militaires, le service d'hospitalité, la transmission des ordres et les autres *servitia*.

Il faut toutefois rester prudent dans l'estimation du rôle de l'écriture pour la communication associée aux *servitia*, en particulier lorsque le pouvoir central en est l'expéditeur. Lorsqu'il s'agit de commander, le prince se trouve dans une situation analogue à celle des évêques et des abbés face aux administrateurs de leurs domaines : la simplicité et la rapidité priment sur les questions de forme⁴⁸. La circulation d'un ordre ou d'une information pouvait se passer de la rhétorique épistolaire, voire de la lettre tout court. En certaines occasions, l'oral était tout simplement préféré à l'écrit, ce que l'introduction de la lettre de deux légats royaux à l'évêque Amolon de Lyon illustre parfaitement :

Multa et magna jussu domini nostri regis ex ejus parte familiarissime vobis mandata revelassemus, si, quod ipse optavit, quod etiam suis vobis litteris significavit, nos quoque plurimum volumus, ad Augustidunensem urbem vacuum fuisset vobis expectationi nostrae occurrere. Sed, quod nuntii vestri certissimas impossibilitatis vestrae causas nobis

⁴⁷ Abréviation d'un nom que Levillain ne parvient pas à résoudre.

⁴⁸ Voir chap. 3.

*prodiderunt, quae copiose multipliciterque dicenda verbis nobis commisit, sensuum veritate servata, conati sumus vestrae sapientiae compendiosis litteris aperire*⁴⁹.

L'absence du destinataire au point de rendez-vous oblige les envoyés à mettre par écrit le message qu'ils avaient pour mission de transmettre de vive voix. On pourrait être tenté de croire qu'il s'agit là d'une situation exceptionnelle; en y regardant de plus près, force est de constater que dans le cas de la communication entre le prince et ses subordonnés, l'écriture est utilisée pour obvier à l'impossibilité de toujours procéder par rencontre directe⁵⁰. Ce qui est le cas lorsqu'il faut en peu de temps transmettre un ordre qui touche un grand nombre d'individus largement disséminés. L'appel de mobilisation de Louis le Pieux contre Bernard d'Italie passe d'abord par l'archevêque de Trèves, qui l'envoie à ses suffragants, eux-mêmes responsables de sa diffusion subséquente aux abbés, comtes et vassaux royaux dans les limites de leur diocèse [FT26]. Cette mise à profit de la hiérarchie ecclésiastique pour diffuser des directives militaires aux laïques en dit long sur son importance pour le fonctionnement de l'État. La procédure est la même lorsqu'il s'agit de faire circuler les *capitula* de la réforme canoniale de Benoît d'Aniane et de s'assurer de leur application [FT29; EV4]. Même les convocations d'un conseil de guerre procèdent de manière pyramidale : par un officier de sa cour, Louis le Pieux transmet à un comte l'ordre de réunir tous les autres comtes d'Austrasie, lesquels mandatent ensuite Éginhard pour convoquer deux autres personnages [EG41]. L'empereur ne semble pas avoir hésité à confier à Éginhard la tâche d'expédier ses ordres, comme l'atteste sa lettre à Amalaire de Metz au sujet du service armé [EG4]. Sa correspondance contient aussi trois lettres admonitoires⁵¹, adressées à des laïques, dont le caractère de formule saute au yeux [EG20-22]. Qu'il suffise de comparer la deuxième et la troisième, visant toutes les deux à s'assurer de la disponibilité d'un messager :

⁴⁹ LF26 : Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 1, p. 124.

⁵⁰ Le ton quelque peu menaçant avec lequel les mandements de Louis le Pieux se terminent cherche à reproduire l'état d'intimidation que devait provoquer la rencontre de l'empereur. Voir EG20-22.

⁵¹ « [...] pièce de nature administrative ou politique expédiée par la chancellerie et comportant adresse, salut et souhait final (*vale*). » – Bautier, « La chancellerie et les actes royaux... », p. 62.

TABLEAU XIII

COMPARAISON DE DEUX LETTRES ADMONITOIRES	
EG21 ⁵²	EG22 ⁵³
IN NOMINE DOMINI DEI ET SALVATORIS NOSTRI IESU CHRISTI. H[LUDOWICUS] DIVINA ORDINANTE PROVIDENTIA IMPERATOR AUGUSTUS H. FIDELI NOSTRO	IN NOMINE DOMINI DEI ET SALVATORIS NOSTRI IESU CHRISTI. HL[UDOWICUS] DIVINA ORDINANTE PROVIDENTIA IMPERATOR AUGUSTUS T. FIDELI NOSTRO
Notum sit tibi, quod volumus, ut unum de filiis tuis vasallis nostris, quem tu noveris quod hoc melius facere possit, preparatum esses jubeas,	Notum sit tibi, quod volumus, ut ad hoc te prepares,
ut, quando R. comes et H. missus noster per illum nobis aliquid mandare voluerint, sine mora vel tarditate ad Turones pergere possit;	ut, quandocumque Hrt. comes et H. missus noster per te nobis aliquid mandare voluerint, statim sine mora vel aliqua tarditate cum ipso mandato ad Turonos pergere possis;
quia ibi aut nos ipsos aut dilectam coniugem nostram Domino volente inventurus est	quia ibi aut nos ipsos aut dilectam coniugem nostram Domino volente inventurus es
Vide, ut nullam exinde habeas negligentiam, si gratiam nostram velis habere.	Vide, ut nullam exinde habeas negligentiam, si gratiam nostram vellis habere.
Opto, ut semper bene valeas in Domino	

De toute évidence, lorsqu'il faut transmettre un ordre sans trop tarder, l'imitation étroite d'un modèle est parfaitement acceptable. Voilà qui plaide en faveur d'une utilisation à grande échelle du billet – missive brève et peu encline à suivre les préceptes de la rhétorique épistolaire – pour faire transiter les directives simples, les ordres, les informations succinctes, etc. Qui plus est, la présence côte à côte de ces deux modèles presque identiques ajoute à la preuve en faveur de la nature didactique de la compilation épistolaire d'Éginhard⁵⁴. En effet, mis à part les menues variations de vocabulaire – *quando* pour *quandocumque*; *sine mora vel tarditate* pour *statim sine mora vel aliqua tarditate*, etc. – la différence fondamentale entre ces deux lettres réside dans le fait que l'une fait référence au messenger à la troisième personne et l'autre à la deuxième personne. Il s'agit vraisemblablement d'un exemple

⁵² Hampe (édit.), *Einhardi epistolae...*, p. 120-121.

⁵³ Hampe (édit.), *Ibid.*, p. 121.

⁵⁴ Voir chap. 2, p. 40.

d'adaptation d'un modèle. Reste à savoir si l'exercice était essentiellement grammatical, ou s'il s'agissait bel et bien de former les épistoliers à l'utilisation des formulaires⁵⁵.

En ce qui concerne les *servitia*, le corpus épistolaire donne de la communication allant du pouvoir central vers ses subordonnés une image très différente de celle qui effectue le chemin inverse. Alors que le prince, ses officiers et ses représentants s'affairent à transmettre des ordres rapidement et systématiquement, les abbés et les évêques se préoccupent d'abord d'une chose : demander des dérogations. Frothaire cherche l'appui de l'archichapelain pour être exempté de participer à une expédition [FT25]. Dans une autre lettre, il se tourne plutôt vers l'huissier du palais pour annoncer qu'il ne pourra pas compléter les travaux de construction exigés de lui [FT11]. De son côté, Éginhard dépense beaucoup d'encre pour justifier son incapacité à répondre à l'appel de l'empereur [EG13-15, 18]. En d'autres lettres, il fait part de son désir de rester à Seligenstadt et de ne pas se présenter à la cour [EG52], conteste une demande de paiement de l'hériban [EG23], et demande subséquemment d'être relevé de toute forme de service pour pouvoir se consacrer exclusivement au culte des saints Marcellin et Pierre [EG10]. Loup de Ferrières s'acharnera lui aussi à obtenir du prince le droit de ne plus s'occuper que de ses études [LF122]. À cet égard ses succès seront limités, puisqu'il semble qu'en 862 – année supposée de sa mort – le roi lui répondait en l'envoyant en mission diplomatique [LF115]. Vingt ans plus tôt, il devait déjà composer les lettres et entretenir les relations qui servaient à alléger le poids des *servitia* qui pesait sur la communauté de Ferrières, qu'il s'agisse de l'entretien d'un abbé gênant [LF14], du plaid ou du service armé [LF15, 16]. D'autres lettres témoignent de ses efforts pour réduire sa participation aux activités militaires [LF44, 72, 74]. Il demande à son ami Pardoul de prendre sa défense à une assemblée où il ne se présente pas [LF72] et obtient, grâce au chancelier Louis, la permission de quitter la cour plus tôt que prévu [LF111, 112]. Pfister a tellement été impressionné par la masse des obligations de Frothaire de Toul, qu'il en vint à blâmer l'excès des

⁵⁵ Le corpus épistolaire recèle d'autres cas de ce genre [FT16, 17; EV10, 11; EV83, 84; lettres d'Hincmar de Reims n° 201 et 202 (Perels)]. Ces doubles feront l'objet d'une étude ultérieure.

exigences du pouvoir pour la chute de l'empire tout entier⁵⁶. Hypothèse assurément hâtive, puisque l'art épistolaire carolingien était orienté vers la pétition adressée aux supérieurs et aux égaux et qu'il est donc normal de trouver dans les collections didactiques un nombre appréciable de lettres réclamatoires. À ce sujet l'approche de Josiane Barbier est préférable. Le recours à d'autres sources lui permet de jeter un regard plus nuancé sur la question :

Ces réactions montreraient-elles que les exigences du palais s'étaient accrues depuis le début du siècle ? Elles expriment sans doute un désaccord plus essentiel sur l'utilisation des biens ecclésiastiques, qui s'énonça librement quand l'*auctoritas* épiscopale s'affirma face à la *potestas* princière. Les évêques, devenus les mentors du prince, seuls garants du bien commun, n'hésitèrent pas à désapprouver ouvertement l'affectation de ressources de l'Église à l'entretien du palais⁵⁷.

Il est inconcevable qu'en ce qui concerne les *servitia*, les échanges des abbés et des évêques avec le pouvoir se soient limités à des excuses et des demandes d'exemption. Le fonctionnement d'une organisation aussi complexe dépendait d'un réseau de communication grâce auquel le pouvoir pouvait transmettre ses directives et ses subordonnés y réagir, ne fût-ce que pour rendre compte de leurs résultats. Pourtant, en dehors de ce qui vient d'être exposé, le corpus épistolaire est assez peu loquace. L'archevêque Leidrad, grand réformateur de la province lyonnaise, envoie à Charlemagne un bilan de l'ensemble de son épiscopat [EC30]. Éginhard intercède en faveur d'un noble qui refuse de payer l'hériban et qui prétend s'occuper lui-même de régler l'affaire avec l'officier impérial responsable [EG42]. Éginhard écrit aussi à Louis le Germanique pour lui demander de contraindre un évêque d'effectuer les travaux qui lui ont été assignés par Louis le Pieux avant sa déposition [EG33]. Frothaire décrit à Charlemagne ses efforts pour exterminer les loups [FT21], mentionne au passage les dons royaux et les services de voyage dus au prince [FT22]. En fait, les mentions indirectes des *servitia* sont assez nombreuses : Loup les trouve excessifs [LF45], Éginhard parle à nouveau de l'hériban [EG51], Frothaire fait référence au plaid et à une éventuelle expédition [FT8], Loup écrit deux lettres en tant que *missus dominicus* [LF40, 41], etc. Il n'est pas possible de tirer de ce bric-à-brac une idée claire de ce que pourraient avoir été les actes de communication à

⁵⁶ Christian Pfister, « L'évêque Frothaire de Toul », *Annales de l'Est*, 4(1890), p. 309-310.

⁵⁷ Barbier, « L'évêque et le palais », p. 40.

distance qui ont servi à répondre aux ordres du prince. Où sont les billets qui auraient annoncé la livraison de la monnaie, des matériaux ou des vivres requises par le palais ? Où sont les rapports des opérations militaires, des enquêtes fiscales ou judiciaires ? Ne devrait-il pas y avoir des traces de ces activités dans le corpus épistolaire ? Ces communications voyageaient-elles de bouche à oreille, par le truchement des officiers royaux, des légats, des *missi*, des messagers qui circulaient au nom du prince ? Si communication écrite il y avait, les compilateurs ne semblent pas avoir été intéressés par sa conservation.

Garantir ses droits, protéger ses bénéfices

Un survol de la communication entre le pouvoir et ses administrateurs ne saurait être entier sans qu'il soit fait mention des efforts de ces derniers visant à la conservation des patrimoines, des droits et des privilèges des institutions qu'ils représentent. Ce travail des évêques et des abbés royaux vient compléter celui qui visait à assurer leur charge et à effectuer les *servitia* dues au prince. Encore une fois, le caractère de chacune des collections épistolaires ressort clairement. Il a déjà été question des manœuvres d'Éginhard en faveur de ses clients. Sa correspondance ne contient que deux lettres adressées directement au souverain ayant servi à assurer ses domaines et ceux de l'église de Seligenstadt [EG10, 25], alors qu'on y trouve sept lettres par lesquelles il cherchait à protéger les bénéfices d'autres individus⁵⁸. La correspondance de Loup contient l'important dossier de la celle de Saint-Josse, témoignage inégalé pour la richesse de détails avec laquelle il permet d'entrevoir la façon dont les rapports avec la cour étaient construits sur trois vecteurs de communication : la rencontre, l'intercession et la lettre. À plusieurs reprises Loup se présente à la cour pour faire avancer cette affaire, notamment durant un long séjour bien documenté entre octobre 846 et avril 847. Il demande aussi l'intercession du sénéchal Adalhard [LF32, 36, 58], du chancelier Louis de Saint-Denis [LF36, 45, 47, 82], de l'archichapelain Hughes [LF32], de Marcward de Prüm [LF58], d'Hincmar

⁵⁸ EG1, 27-30, 34, 39.

de Reims [LF43, 48]. Son adversaire Odulf s'est présenté au palais lui aussi, grâce à l'intercession de la reine Irmentrude [LF47, 48, 58]. On y trouve finalement trois lettres de réclamation adressées à Charles le Chauve [LF42, 49, 57]⁵⁹ et une à Lothaire [LF19]. En dehors de cette affaire, la correspondance de Loup ne livre qu'une autre occasion d'étudier sa défense du patrimoine de Ferrières auprès du pouvoir. Ce dernier témoignage est bien mince, se résumant à la mention d'une demande de conseil à Charles le Chauve au sujet des abus d'Agius [LF24]⁶⁰. En matière d'administration abbatiale, une lettre de Theuthilde de Remiremont vient s'ajouter à celles de Loup. L'abbesse écrit directement à l'impératrice Judith afin d'obtenir l'immunité pour les terres que Remiremont possède dans la région de Châlons [TR3]. D'envergure beaucoup plus modeste, la contribution de la collection des lettres de Frothaire n'en est pas moins la plus diversifiée. Bien entendu, cet évêque devait protéger les domaines épiscopaux de Toul, comme l'indiquent deux lettres par lesquelles il demande à un officier palatin de régler deux litiges différents à propos de terres que lui disputent un noble et une veuve [FT4, 14]. Mais en plus de cela, Frothaire semble avoir pris la plume afin de protéger les droits terriens de ses diocésains : il écrit directement à l'impératrice pour se plaindre des spoliations opérées par ses légats [FT7], et s'adresse à l'archichapelain au sujet de manses qui échappent au contrôle de leurs détenteurs toulois légitimes [FT9]. Même les affaires tombant sous sa juridiction normale pouvaient aboutir au palais, comme on peut le voir lorsqu'il s'avère incapable de régler lui-même un différend à propos de la mense conventuelle de Moyenmoutier [FT1-3]. Qu'une affaire de portée aussi réduite ait mérité d'être référée au prince, et ce grâce au concours de ses grands officiers palatins, en dit long sur l'achalandage des voies de communication qui reliaient le pouvoir et ses administrateurs. En matière de bénéfices ecclésiastiques, l'évêque était à la fois responsable du patrimoine directement affecté à la cathédrale, et de la défense des droits et des domaines des institutions religieuses de son diocèse.

⁵⁹ Une lettre d'exhortation devrait probablement être ajoutée à ce lot, bien que Saint-Josse n'y soit pas mentionnée explicitement [LF37].

* * *

Le palais était bel et bien « une institution aux contours flous »⁶¹, mais il ne faudrait pas en déduire qu'il fut inapte à remplir ses fonctions. Il est difficile d'en évaluer l'efficacité à partir des lettres, puisqu'elles n'en révèlent qu'une partie des activités, et qu'elles ne permettent d'entrevoir que des affaires déjà en cours dont nous ne connaissons jamais les tenants et aboutissants. Malgré cela, une chose est certaine : les canaux de communication étaient bien ouverts. Le pouvoir disposait de moyens pour transmettre ses ordres, et les administrateurs ecclésiastiques étaient en mesure de s'adresser à lui en retour. Dans ce contexte, la lettre était surtout le véhicule des plaintes et des réclamations voyageant du bas vers le haut. Il ne semble pas qu'il ait été pratique ou nécessaire de respecter en tout temps les règles de la rhétorique épistolaire. Tout porte à croire qu'a existé une messagerie écrite, pragmatique, faite de billets informels dont la simplicité les plaçait en deçà des véritables lettres minutieusement composées.

Mais lorsqu'il s'agissait de se faire entendre à la cour, la lettre ne pouvait pas suffire. Le recours à l'intercession, voire le déplacement en personne, était essentiel. Les lettres elles-mêmes semblent avoir eu besoin d'un support en chair et en os pour traverser l'entourage du prince et arriver jusqu'à lui. Le parallèle avec le culte des saints est tentant. Les hommes de la cour font figure d'autant de béatifiés, sans lesquels il est bien difficile d'attirer l'attention du seigneur. Est-ce un hasard si la correspondance d'Éginhard témoigne de ses efforts d'intercession auprès des palatins en faveur de sa clientèle, et que l'on y trouve aussi plusieurs traces de l'intercession des saints Marcellin et Pierre auprès de Dieu ? Éginhard intervient en faveur des humbles devant le souverain, les saints dont les reliques reposent à Seligenstadt remplissent le même office auprès du seigneur divin. Épris des idéaux de la *Cité de Dieu*, les Carolingiens et leurs penseurs n'auraient pas songé à organiser le palais autrement que l'était à leurs yeux la cour céleste.

⁶⁰ « *Et quamquam frustra prioris jacturae querelam omiserim et de illa quam postmodum intulit, impellentibus his qui maximo adfecti fuerant damno, questus fuerim domino nostro atque ille ut ea in re lex conservaretur se velle responderit [...]* » – Levillain, *Loup de Ferrières...*, vol. 1, p. 116.

⁶¹ Depreux, *Prosopographie...*, p. 9.

Conclusion

Mené à terme, ce projet de recherche permet d'entrevoir des pistes qu'il n'a pas été en mesure d'explorer. Il faut d'abord remarquer que l'histoire de la forme épistolaire est composée de mouvements lents, de métamorphoses d'une telle fluidité qu'il est difficile d'en apprécier les progressions. La preuve en est qu'au XII^e siècle, dans les traités sur l'art d'écrire que sont les *artes dictaminis*, les maîtres de Bologne et d'Orléans ont repris des préceptes modelés par une pratique et un enseignement pluriséculaires. Il est donc évident qu'une étude portant uniquement sur la première moitié du IX^e siècle peut difficilement détecter des fluctuations dans la façon d'écrire la lettre. Deuxièmement, bien qu'elle soit propice à la recherche portant sur le nord de la Gaule, la distribution géographique du corpus choisi laisse beaucoup de régions dans l'ombre; on ne pourra donc pas vérifier la validité des observations proposées dans ce mémoire pour l'Italie par exemple, ou pour les royaumes anglo-saxons, sans effectuer de nouvelles recherches. Qui plus est, afin de pouvoir se concentrer sur l'utilisation de l'écriture dans la communication administrative, il a été préférable d'escamoter la question fondamentale de la nature de la lettre. Le problème n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Devrait-on en bâtir une définition autour de critères de forme ou de contenu? Difficile de trancher, puisque les épistoliers prenaient parfois des libertés considérables dans l'application des règles d'écriture des lettres, et les sujets qu'ils abordent sont trop nombreux et diversifiés pour qu'il ne soit pas trompeur de chercher à tous les distinguer. Doit-on plutôt faire simplement, et affirmer qu'il suffit qu'un texte ait eu un destinataire, qu'il soit affublé d'une salutation pour mériter le statut de lettre? Voilà qui étirerait les limites du genre au point de rendre sa catégorisation inutile. Les contemporains possédaient-ils eux-mêmes une conception clairement circonscrite de ce qu'était la lettre? Tout porte à croire que non. Néanmoins, comme c'est souvent le cas lorsque l'historien aborde des sociétés qui lui sont à ce point étrangères, la voie la plus prometteuse est de chercher à comprendre ce que les contemporains en pensaient, et d'adopter leur point de vue, avec ses imprécisions s'il le faut. Quoi qu'il en soit, les lettres

carolingiennes attendent toujours une première présentation d'ensemble qui aborderait la question de ce qui définit la lettre, une tête de pont qui permettrait de lancer avec plus d'efficacité les projets de recherche à leur sujet. Pour l'instant il faut composer avec ce manque, ce qui n'est pas sans conséquence.

L'objectif premier de ce mémoire était de comprendre la place qu'avait la communication écrite dans l'administration des évêchés et des monastères royaux. Il fallait choisir un corpus de sources qui fût susceptible de fournir un bon éclairage de la question. Grâce aux éditions des *MGH*, il a été possible d'aborder un grand nombre des lettres conservées pour la période visée et d'en tirer ce qui touchait de plus près aux activités épistolaires des évêques et des abbés. Les deux premiers chapitres présentent les résultats de cet effort préliminaire, dont l'intérêt premier aura été d'éclairer la bipolarité du corpus. On trouve d'une part les lettres savantes et les préfaces épistolaires, conservées et recopiées seules ou en petits groupes tout au long du Moyen Âge en tant que véhicules de la connaissance. De l'autre côté se situent les lettres des collections didactiques, copiées afin de servir à l'enseignement et vite oubliées lorsque leur premiers utilisateurs disparaissaient. Car le monde carolingien connaissait un art d'écrire la lettre autour duquel était construit tout un programme d'étude, largement inspiré de la rhétorique discursive et tourné vers la correspondance pratique. La maîtrise en était exigée de quiconque désirait être entendu sur le réseau de communication qui liait entre eux les personnages importants. Mais les épistoliers n'hésitaient pas à s'émanciper de ces contraintes lorsque la nature de l'échange le leur permettait. C'était le cas des lettres savantes, qui s'étiraient en longs développements et n'empruntaient que les caractéristiques les plus extérieures de la forme épistolaire.

Lorsqu'on aborde la gestion des terres, on constate qu'il y avait là aussi une manière d'écrire les lettres qui se souciait à peine des règles de la rhétorique. Les traces des échanges avec les responsables de l'administration locale sont rares dans le corpus épistolaire. Leur étude profiterait sans doute d'un plus vaste échantillonnage de sources que celui utilisé ici, mais les observations recueillies dans ce mémoire permettent de croire que le dirigeant d'une institution ecclésiastique gardait effectivement le contrôle de ses dépendances grâce à une forme de

communication écrite située en deçà des exigences de l'art épistolaire. Il semble qu'il ait surtout été question de s'assurer que les préposés à la gestion des domaines effectuaient leurs tâches en respectant les directives générales de leur supérieur, abbé ou évêque, lequel préférait se fier à un système de délégation des pouvoirs administratifs locaux plutôt que d'essayer de gérer lui-même à distance chacun de ses domaines.

Les missives qui devaient respecter les usages de la rhétorique épistolaire sont plus faciles à étudier, étant donné leur prédominance dans les collections qui, rappelons-le, servaient précisément à transmettre ces méthodes d'écriture. L'entretien à distance des amitiés et des alliances faisait partie de ces activités importantes pour lesquelles il fallait recourir à la forme achevée de la lettre. En effet, chaque abbé ou évêque était au centre d'un noeud de relations dont il dépendait dans pratiquement tous les aspects de son travail. Ce sont bien souvent les amitiés qui auront permis à ces serviteurs de l'État d'obtenir une charge, puis de se tirer d'affaire dans l'exercice de leur fonction, qu'il s'agisse de trouver des vivres, d'être tenus informés, de demander conseil, de défendre leurs droits. La correspondance leur fournissait un moyen d'entretenir leurs contacts malgré leur éloignement, ses codes et ses usages servaient de rituel à leur rapprochement.

Les rapports avec le pouvoir passaient aussi par des lettres composées dans les règles de l'art. C'est en fait autour d'un équilibre entre l'utilisation de l'écriture épistolaire formelle, le truchement des relations et la rencontre directe que s'harmonisaient les interactions entre le prince, les évêques et les abbés. L'étude des lettres vient confirmer l'idée qu'en tant qu'institution, le palais n'était pas organisé de façon stricte. Le prince avait autour de lui une suite d'officiers palatins, de nobles, de gens d'influence profitant d'un privilège d'accès qui leur permettait de servir d'intercesseurs pour leurs amis et clients auprès du souverain.

En choisissant de se concentrer sur l'administration abbatiale et épiscopale, de même qu'en utilisant les *Epistolae Karolini aevi* comme point de référence en matière de sélection des sources, ce ne sont que certains des aspects de la communication administrative qui ont été mis à l'étude, et ce grâce à seulement une fraction des sources de la pratique. Les lettres pontificales n'ont pas été dépouillées,

ni les recueils de modèles que sont les formulaires, de même que la grande majorité des lettres émanant du pouvoir central, à commencer par les mandements – les *MGH* leur ayant réservé une place dans leurs éditions des actes princiers plutôt que de leur faire côtoyer les autres types de missives. Le point de vue de ce mémoire est donc clairement tourné vers les activités de communication des évêques et des abbés telles que représentées dans leurs propres correspondances. Il faudrait y ajouter celles du palais et de ses représentants, celles de la cour pontificale, et à l'autre extrémité de la hiérarchie sociale, si les sources le permettent, celles des petits gestionnaires chargés de l'administration des domaines. D'autres types de sources documentaires pourraient certainement contribuer à vérifier les hypothèses rendues possibles par l'étude des lettres et inversement. En matière d'intercession au palais, par exemple, les observations de Depreux faites à partir des diplômes du règne de Louis le Pieux trouvent confirmation de leur validité dans les sources épistolaires¹. De plus, les vies de saints évêques et abbés écrites au IX^e siècle contiennent sûrement des passages traitant des activités de communication de leurs personnages, lesquels enrichiraient de leur caractère descriptif le témoignage des actes de la pratique. Il y aurait aussi beaucoup à faire en étirant les limites chronologiques de l'enquête, ce qui amènerait notamment à considérer les importantes correspondances d'Alcuin et d'Hincmar de Reims.

Ce mémoire avance quelques hypothèses à propos de la façon dont l'écrit était utilisé pour communiquer à distance au début du IX^e siècle carolingien. Leurs démonstrations ont été développées à partir des vestiges de cette pratique. Ils viennent ajouter à l'ensemble de la recherche qui tend à démontrer que la société carolingienne savait mettre l'écriture à profit, et ce jusque dans ses activités courantes. Encore aujourd'hui, on a tendance à croire qu'en dehors du cercle des élites cléricales, on ne rencontrait que très rarement les textes, les livres, les lettres et le niveau de *literacy* qu'ils supposent. Comment ce préjugé tenace peut-il s'accommoder de ce que l'analphabétisme des agents subalternes de l'administration, des femmes ou des laïques en général ne semble jamais avoir été un facteur de

¹ Philippe Depreux, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (741-840)*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1997, p. 52-60.

complication, alors que ces gens ont vraisemblablement participé au réseau de la communication écrite ? Les sources dépouillées dans le cadre de cette recherche ne livrent pas même un seul exemple de situation dans laquelle la compétence à lire ou à écrire de l'un ou de l'autre est mise en question. N'est-ce pas une chose étonnante, dans une société pour laquelle on suppose encore bien souvent une utilisation de l'écriture réservée aux clercs et aux puissants ? La prudence reste sans doute de mise lorsqu'il s'agit d'évaluer la place des pratiques d'écriture au-delà des monastères et des cathédrales, mais les opinions timorées, perpétuant les vieilles conceptions à ce sujet, ne tiennent pas à grand chose. Karl-Ferdinand Werner remarque avec justesse que « les inventions de l'esprit, une fois poétisées, ne meurent plus »². Voilà qui explique sans doute la difficulté avec laquelle la recherche historique ne vient à bout qu'à petits pas de l'image d'une société carolingienne ne sachant pas très bien manier la plume.

² Karl Ferdinand Werner, *Naissance de la noblesse. L'essor des élites politiques en Europe*, Paris, Fayard, 1998, p. 51.

Bibliographie

Sources manuscrites

BNF, fonds latin, ms. 2858 : correspondance de Loup de Ferrières

BNF, fonds latin, ms. 11379 : correspondance d'Éginhard

BNF, fonds latin, ms. 13090 : correspondance de Frothaire de Toul

Sources imprimées

Agobard de Lyon

DÜMMLER, Ernst (édit.). *Agobardi Lugdunensis archiepiscopi epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi III*. Berlin, MGH, 1899. p. 150-239.

VAN ACKER, L. (édit.). *Agobard de Lyon. Oeuvres complètes*. Turnhout, 1981. [Coll. « Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis », 52].

Amalraire de Metz

DÜMMLER, Ernst (édit.). *Amalarii epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi III*. Berlin, MGH, 1899. p. 240-274.

Claude de Turin

DÜMMLER, Ernst (édit.). *Claudii Taurinensis episcopi epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi II*. Berlin, MGH, 1895. p. 586-613.

Dungal de Saint-Denis

DÜMMLER, Ernst (édit.). *Dungali Scotti epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi II*. Berlin, MGH, 1895. p. 568-585.

Éginhard

DUTTON, Paul Edward (trad.). *Charlemagne's Courtier : The Complete Einhard*. Peterborough (Ont.), Broadview Press, 1998. liii-199 p. [Coll. « Readings in Medieval Civilization and Cultures », 2].

HAMPE, Karl (édit.). *Einharti epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi III*. Berlin, MGH, 1899. p. 105-145.

Frothaire de Toul

HAMPE, Karl (édit.). *Frotharii episcopi Tullensis epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi III*. Berlin, MGH, 1899. p. 275-298.

PARISSE, Michel (dir.). *La correspondance d'un évêque carolingien. Frothaire de Toul (ca 813-847)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 168 p. [Coll. « Textes et documents d'histoire médiévale », 2].

Loup de Ferrières

DÜMMLER, Ernst (édit.). *Lupi abbatis Ferrarensis epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi IV*. Berlin, MGH, 1925. p. 1-126.

LEVILLAIN, Léon (édit. et trad.). *Loup de Ferrières. Correspondance*. Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1927. 2 vol. [Coll. « Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge », 10 et 16].

REGENOS, Graydon W. (trad.). *The Letters of Lupus of Ferrières*. La Haye, Martinus Nijhoff, 1966. xii-160 p.

Raban Maur

DÜMMLER, Ernst (édit.). *Hrabani (Mauri) abbatis Fuldensis et archiepiscopi Moguntiacensis epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi III*. Berlin, MGH, 1899. p. 379-516.

Theuthilde de Remiremont

PARISSE, Michel (édit. et trad.). *Lettres de Theuthilde, abbesse de Remiremont*, dans Michel Parisse (dir.), *La correspondance d'un évêque carolingien. Frothaire de Toul (ca 813-847)*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1998. p. 151-163.

Autres lettres

CALMETTE, Joseph. « Une lettre close originale de Charles le Chauve », *École française de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 22 (1902), p. 136-139 et pl. IV et V.

CHASE, Colin (édit.). *Two Alcuin Letter-Books*. Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1975. 84 p. [Coll. « Toronto Medieval Latin Texts », 5].

DÜMMLER, Ernst (édit.). *Ad epistolas variorum supplementum*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi III*. Berlin, MGH, 1899. p. 615-640.

DÜMMLER, Ernst (édit.). *Amulonis archiepiscopi Lugdunensis epistolae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi III*. Berlin, MGH, 1899. p. 361-378.

DÜMMLER, Ernst (édit.). *Appendix ad Alcuini epistolas*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi II*. Berlin, MGH, 1895. p. 482-493.

DÜMMLER, Ernst (édit.). *Epistolae ad divortium Lotharii II. regis pertinentes*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi IV*. Berlin, MGH, 1925. p. 207-240.

DÜMMLER, Ernst (édit.). *Epistolae Colonienses*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi IV*. Berlin, MGH, 1925. p. 241-256.

DÜMMLER, Ernst (édit.). *Epistolae variorum Carolo Magno regnante scripta*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi II*. Berlin, MGH, 1895. p. 494-567.

DÜMMLER, Ernst (édit.). *Epistolae variorum inde a morte Caroli Magni usque ad divisionem imperii collectae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi III*. Berlin, MGH, 1899. p. 299-360.

DÜMMLER, Ernst (édit.). *Epistolae variorum inde a saeculo nono medio usque ad mortem Karoli II (Calvi) imperatoris collectae*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi IV*. Berlin, MGH, 1925. p. 127-206.

DÜMMLER, Ernst (édit.). *Ermenrici Elwangensis epistola ad Grimaldum abbatem*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi III*. Berlin, MGH, 1899. p. 534-580.

- FUHRMANN, Horst. « Eine im Original erhaltene Propagandaschrift des Erzbischofs Gunthar von Köln (865) », *Archiv für Diplomatik*, 4 (1958), p. 1-51.
- MISONNE, Daniel. « Mandement inédit d'Adventius de Metz à l'occasion d'une incursion normande (mai-juin 867) ». *Revue bénédictine*, 93 (1983), p. 71-79.
- MONCHAMP, G. « Cinq lettres formées adressées à Francon, évêque de Liège ». *Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*, (1903), p. 621-631.
- MORIN, Germain. « Une lettre à restituer à Paul Diacre ? ». *Revue bénédictine*, 42 (1930), p. 143-148.
- PERELS, Ernst. « Propagandatechnik im IX. Jahrhundert. Ein Original-Aktenstück für Erzbischof Gunthar von Köln », *Archiv für Urkundenforschung*, 15 (1938), p. 423-425.
- SCHWARZMAIER, Hansmartin, « Ein Brief des Markgrafen Aribo an König Arnulf über die Verhältnisse in Mähren », *Frühmittelalterliche Studien*, 6 (1972), p. 55-66.
- WILMART, André. « Une lettre sans adresse écrite vers le milieu du IX^e siècle ». *Revue bénédictine*, 42 (1930), p. 149-162.

Autres sources

- ANONYME. *Excerpta Rhetorica*, dans Charles Halm (édit.), *Rhetores latini minores. Ex codicibus maximam partem primum adhibitis*. Francfort, 1964 (1863). p. 585-589.
- C. JULIUS VICTOR. *Ars rethorica*, dans Charles Halm (édit.), *Rhetores latini minores. Ex codicibus maximam partem primum adhibitis*. Francfort, 1964 (1863). p. 371-448.
- FLODOARD DE REIMS. *Historia Remensis Ecclesiae*, I. Heller et G. Waitz (édit.), dans *MGH. Scriptores*. Hanovre, MGH, 1881, t.13, p. 405-599.
- UDDHOLM, Alf (édit. et trad.). *Marculfi formularum libri duo*. Uppsala, Eranos Forlag, 1962. 363 p. [Coll. « Collectio scriptorum veterum Upsaliensis »].

Monographies et articles

- AVRIL, Joseph. « La paroisse dans la France de l'An Mil », dans Michel Parisse et Xavier Barral i Altet (dir.) *Le roi et son royaume autour de l'An Mil*, Paris, Picard, 1992. p. 203-218.
- BANNIARD, Michel. « Language and Communication in Carolingian Europe », dans Rosamond Mc Kitterick (dir.), *The New Cambridge Medieval History, T. 2, c.700-c.900*, New York, Cambridge University Press, 1995. p. 695-708.
- BARBIER, Josiane. « L'évêque et le palais », dans Michel Parisse (dir.) *La correspondance d'un évêque carolingien. Frothaire de Toul (ca 813-847)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 27-40. [Coll. « Textes et documents d'histoire médiévale », 2].
- BÄUML, Franz H. « Varieties and Consequences of Medieval Literacy and Illiteracy », *Speculum*, 55/2 (1980), p. 237-265.
- BAUTIER, Robert-Henri. « La chancellerie et les actes royaux dans les royaumes carolingiens », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 142 (1984), p. 5-80.
- BOSHOF, Egon. *Erzbischof Agobard von Lyon. Leben und Werk*. Cologne/Vienne, Böhlau Verlag, 1969. x-348 p. [Coll. « Kölner historische Abhandlungen », 17].
- BOWMAN, Alan K. *Life and Letters on the Roman Frontier : Vindolanda and its People*. Londres, British Museum Press, 1994. 159 p.
- BRESSOLLES, Adrien. *Doctrine et action politique d'Agobard : I. Saint Agobard, évêque de Lyon (769-840)*. Paris, Vrin, 1949. 135 p. [Coll. « L'Église et l'État au Moyen Âge », 9].
- BRIGGS, Charles, F. « Literacy, Reading and Writing in the Medieval West », *Journal of Medieval History*, 26/4 (2000), p. 397-420.
- BRUNHÖLZL, Franz. *Histoire de la littérature latine au Moyen Âge. La fondation de l'Europe à l'époque carolingienne*, Henri Rochais (trad.). Brepols, 1991 [1975], t. 1, vol. 2. 362 p.
- BULTOT-VERLEYSSEN, Anne-Marie. « Le dossier de saint Géraud d'Aurillac », *Francia*, 22/1 (1995), p. 173-206.

- CALMETTE, Joseph. *La diplomatie carolingienne du traité de Verdun à la mort de Charles le Chauve (843-877)*. Genève, Slatkine Reprints, 1977 (1901). xx-220 p.
- CHALL, Jeanne S. « The Great Debate : Ten Years Later, with a Modest Proposal for Reading Stages », dans Lauren B. Resnick et Phyllis A. Weaver (dir.), *Theory and Practice of Early Reading vol. 1*, New York, L. Erlbaum Associates, 1979, p. 29-55.
- CHAPLAIS, Pierre. « The Letter from Bishop Wealdhere of London to Archbishop Brihtwold of Canterbury : The Earliest Original 'lettre close' extant in the West », dans Malcolm B. Parkes et A. G. Watson (dir.), *Medieval Scribes, Manuscripts and Libraries : Essays presented to N. R. Ker*, Londres, Scolar Press, 1978, p. 3-23.
- CONSTABLE, Giles. *Letters and Letter-Collections*. Turnhout, Brepols, 1995 (1976). 66 p. [Coll. « Typologie des sources du Moyen Âge occidental », 17].
- CONTRENI, John J. « From Polis to Parish », dans Thomas F. X. Noble et John J. Contreni (dir.), *Religion, Culture, and Society in the Early Middle Ages. Studies in Honor of Richard E. Sullivan*, Kalamazoo (Mich.), Medieval Institute Publications, 1987. p. 155-164.
- CONTRENI, John J. « Le formulaire de Laon, source pour l'histoire de l'école de Laon au début du X^e siècle », *Scriptorium*, 27 (1973), p. 21-29.
- CONTRENI, John J. « The Carolingian School : A Letter from the Classroom », dans John J. Contreni, *Carolingian Learning, Masters and Manuscripts*. Brookfield, Ashgate Publishing Company, 1992 [1989]. n° IX.
- CONTRENI, John J. « Inharmonious Harmony : Education in the Carolingian World ». *The Annals of Scholarship : Metastudies of the Humanities and Social Sciences 1*, New York, 1980. Repr. dans *Carolingian Learning, Masters and Manuscripts*, Hampshire/Brookfield, Variorum, 1992. n° IV.
- DEPREUX, Philippe. *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (741-840)*. Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1997. 496 p. [Coll. « Instrumenta hg. vom Deutschen Historischen Institut Paris », 1]
- DEVROEY, Jean-Pierre. « Les services de transport à l'abbaye de Prüm au IX^e siècle », *Revue du Nord*, 61 (1979), p. 543-569.
- DEVROEY, Jean-Pierre. « Un monastère dans l'économie d'échanges : les services de transport à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au IX^e siècle », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, 1984, p. 570-589.

- DOEHAERD, Renée. « Au temps de Charlemagne et des Normands. Ce qu'on vendait et comment on le vendait dans le bassin parisien », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, 2 (1947), p. 266-280.
- DOTY, William G. « The Classification of Epistolary Literature », *The Catholic Biblical Quarterly*, 31 (1969), p. 183-199
- DURLIAT, Jean. « La vigne et le vin dans la région parisienne au début du IX^e siècle d'après le polyptyque d'Irminon », *Le Moyen Âge*, 74 (1968), p. 387-419.
- DURLIAT, Jean. *Les finances publiques de Dioclétien aux Carolingiens (284-889)*. Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1990. x-368 p. [Coll. Beihefte der Francia, 21].
- DURLIAT, Jean. « Qu'est-ce que le Bas-Empire ? II », *Francia*, 18/1 (1991), p. 125-138.
- FICHTENAU, Heinrich. *L'Empire carolingien*, A. Barbey et F. Vaudou (trad.), Paris, Payot, 1981 (1958). 214 p. [Coll. « Bibliothèque historique »].
- FISKE, Adele. « Alcuin and Mystical Friendship », *Studi Medievali*, 2 (1961), p. 551-575.
- GAILLARD, Michèle. « Frothaire, évêque de Toul », dans Michel Parisse (dir.) *La correspondance d'un évêque carolingien. Frothaire de Toul (ca 813-847)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 11-26. [Coll. « Textes et documents d'histoire médiévale », 2].
- GAILLARD, Michèle. « Un évêque et son temps, Advence de Metz (858-875) », dans *Lotharingia—une région au centre de l'Europe autour de l'an Mil*, Saarbrücken, 1995, p. 89-119.
- GANSHOF, François-Louis. « Charlemagne et l'usage de l'écrit en matière administrative », *Le Moyen Âge*, 57 (1951), p. 1-25.
- GANSHOF, François-Louis. « Éginhard à Gand », *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 34 (1926), p. 13-33.
- GANZ, David. « The Preconditions for Caroline Minuscule », *Viator*, 18 (1987), p. 23-44.
- GARRISON, Mary. « Letter Collections », *The Blackwell Encyclopaedia of Anglo-Saxon England*, Oxford/Malden (Mass.), Blackwell, 1999, p. 283-284.

- GARRISON, Mary. « Letters to a King and Biblical Exempla : the Examples of Cathwulf and Clemens Peregrinus », *Early Medieval Europe*, 7 (1998), p. 305-328.
- GARRISON, Mary. « "Send More Socks" : On Mentality and the Preservation Context of Medieval Letters », dans Marco Mostert (dir.), *New Approaches to Medieval Communication*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 69-99. [Coll. « Utrecht Studies in Medieval Literacy », 1].
- GAUDEMET, Jean *et al.* *Les élections dans l'Église latine des origines au XVI^e siècle*. Paris, Fernand Lanore, 1979. 423 p. [Coll. « Institutions - société - histoire », 2].
- GOODY, Jack. *The Logic of Writing and the Organization of Society*. Cambridge, Cambridge University Press, 1986. xvii-213 p. [Coll. « Studies in Literacy, Family, Culture and the State »].
- GOULLET, Monique et Charles VULLIEZ. « Étude littéraire de la correspondance », dans Michel Parisse (dir.) *La correspondance d'un évêque carolingien. Frothaire de Toul (ca 813-847)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 41-55. [Coll. « Textes et documents d'histoire médiévale », 2].
- GREEN, D. G. « Orality and Reading : The State of Research in Medieval Studies », *Speculum*, 65/2 (1990), p. 267-280.
- GUERREAU-JALABERT, Anita. « La désignation des relations et des groupes de parenté en latin médiéval », *Archivum latinitatis medii aevi (Bulletin Du Cange)*, XLVI-XLVII (1988), p. 65-108.
- GUNDLACH, Wilhelm. « Briefe von 841 bis 911 », *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 12 (1887), p. 455-502.
- HARRIS, William V. *Ancient Literacy*. Cambridge/London, Harvard University Press, 1989. xv-383 p.
- HEINZELMANN, Martin. « L'aristocratie et les évêchés entre Loire et Rhin jusqu'à la fin du VII^e siècle », dans Pierre Riché (dir.), *La christianisation des pays entre Loire et Rhin, IV^e-VII^e siècles : actes du colloque de Nanterre (3-4 mai 1974)*, Paris, Cerf, 1993 (1976), p. 75-90. [Coll. « Histoire religieuse de la France », 2].
- HELVÉTIUS, Anne-Marie, « L'abbatiate laïque comme relais du pouvoir royal aux frontières du royaume : le cas du Nord de la Neustrie au IX^e siècle », dans Régine Le Jan (dir.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (début du IX^e aux environs de 920)*, Villeneuve d'Ascq, 1998, p. 285-299. [Coll. « Centre d'histoire de l'Europe du Nord-Ouest », 17].

- HOFFMANN, Hartmut. « Zur mittelalterlichen Brieftechnik », dans K. Reppen et S. Skalweit (dir.), *Spiegel der Geschichte : Festgabe für Max Braubach zum 10. April 1964*, Münster, 1964, p. 141-170.
- IMBERT, Jean. *Les temps carolingiens (741-891). L'Église : les institutions*. Paris, Cujas, 1994. 253 p.
- KLEINCLAUSZ, Arthur. *Éginhard*. Paris, Belles Lettres, 1942. 278 p.
- LANHAM, Carol Dana. « Freshman Composition in the Early Middle Ages : Epistolography and Rhetoric before the Ars Dictaminis », *Viator*, 23 (1992), p. 115-134.
- LANHAM, Carol Dana. «*Salutatio*» *Formulas in Latin Letters to 1200 : Syntax, Style, and Theory*. Munich, 1975. xi-140 p. [Coll. « Münchener Beiträge zur Mediävistik und Renaissance-Forschung », 22].
- LASSWELL, Harold D. « The Structure and Function of Communication in Society », dans Lyman Bryson (dir.), *The Communications of Ideas*, New York, Institute for Religious and Social Studies, 1948. Repr. dans Wilbur Lang Schramm (dir.), *Mass Communications*, Urbana, University of Illinois Press, 1960 (1950), p. 117-130.
- LECLERCQ, Henri. « Formules », *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*. 1923. t. 5, col. 1899-1948.
- LECLERCQ, Henri. « Lettres chrétiennes », *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, 1^{ère} éd. Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1929, t. 8, 2^e partie, col. 2683-2885.
- LECLERCQ, Jean. « L'amitié dans les lettres du Moyen Âge », *Revue du Moyen Âge latin*, 1 (1945), p. 391-410.
- LECLERCQ, Jean. « Le genre épistolaire au Moyen Âge », *Revue du Moyen Âge latin*, 2 (1946), p. 63-70.
- LE JAN, Régine. *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècle). Essai d'anthropologie sociale*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1995. 571 p. [Coll. « Histoire ancienne et médiévale », 33]
- LEVILLAIN, Léon. « De quelques lettres de Loup de Ferrières », *Le Moyen Âge*, 27 (1921), p. 193-217.
- LEVILLAIN, Léon. « Étude sur les lettres de Loup de Ferrières », *Bibliothèque de l'École des chartes*, LXII (1901), p. 445-505.

- LEVILLAIN, Léon. « Étude sur les lettres de Loup de Ferrières », *Bibliothèque de l'École des chartes*, LXIII (1902), p. 69-118, 289-330, 538-586.
- LEVILLAIN, Léon. « L'archichapelain Ébroin, évêque de Poitiers », *Le Moyen Âge*, 29 (1923), p. 177-222.
- LEVILLAIN, Léon. « Une nouvelle édition des Lettres de Loup de Ferrières », *Bibliothèque de l'École des chartes*, LXIV (1903), p. 259-283.
- LEVISON, Wilhelm. *England and the Continent in the Eighth Century*. Oxford, Clarendon Press, 1946. xii-347 p.
- LINGER, Sandrine. « L'écrit à l'époque mérovingienne d'après la correspondance de Didier, évêque de Cahors (630-655) », *Studi Medievali*, 33 (1992), p. 799-823.
- LOT, Ferdinand, *et al.* « Index scriptorum operumque latino-gallicorum medii aevi (500-1000) », *Bulletin du Cange*, XIV (1939), p. 113-230.
- LOT, Ferdinand, *et al.* « Additions et corrections aux Indices scriptorum operumque (pour la France jusqu'en l'an 1000) », *Bulletin du Cange*, XX (1950), p. 5-64.
- LOT, Ferdinand. « Les jugements d'Aix et de Quierzy (28 avril et 6 septembre) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 82 (1921), p. 281-315.
- MCKITTERICK, Rosamond. *The Carolingians and the Written Word*. Cambridge, Cambridge University Press, 1989. xvi-290 p.
- MERSIOWSKY, Mark. « Regierungspraxis und Schriftlichkeit im Karolingerreich : Das Fallbeispiel der Mandate und Briefe », dans Rudolf Schieffer (dir.), *Schriftkultur und Reichsverwaltung unter den Karolingern : Referate des Kolloquiums der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften am 17.-18. Februar 1994 in Bonn*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1996, p. 110-166. [Coll. « Abhandlungen der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften », 97].
- MORELLE, Laurent. « La pratique épistolaire de Lambert, évêque d'Arras (1093-1115) », *Les Cahiers du GRHIS*, 5 (1996).
- MORELLE, Laurent. « Enquête sur le manuscrit », dans Michel Parisse (dir.) *La correspondance d'un évêque carolingien. Frothaire de Toul (ca 813-847)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 57-79. [Coll. « Textes et documents d'histoire médiévale », 2].

- MORIN, Germain. « L'édition des lettres d'Amalraire dans les *Monumenta Germaniae Historica* », *Revue Bénédictine*, 16 (1899), p. 419-421.
- MORSEL, Joseph. « Ce qu'écrire veut dire au Moyen Âge. Observations préliminaires à une étude de la scripturalité médiévale », *Memini : Travaux et documents*, 4 (2000), p. 3-43.
- MOSTERT, Marco. « A Bibliography of Works on Medieval Communication », dans Marco Mostert (dir.), *New Approaches to Medieval Communication*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 193-297. [Coll. « Utrecht Studies in Medieval Literacy », 1].
- MOSTERT, Marco. « New Approaches to Medieval Communication ? », dans Marco Mostert (dir.), *New Approaches to Medieval Communication*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 15-37. [Coll. « Utrecht Studies in Medieval Literacy », 1].
- MURPHY, James J. *Rhetoric in the Middle Ages. A History of Rhetorical Theory from Saint Augustine to the Renaissance*. Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press, 1974. 395 p.
- NELSON, Janet L. « The Reign of Charles the Bald : A Survey », dans Janet L. Nelson et Margaret T. Gibson (dir.), *Charles the Bald : Court and Kingdom*, Londres, Variorum, 1990 (1981), p. 1-22.
- NOBLE, Thomas F. X. « Lupus of Ferrières in his Carolingian Context », dans A. C. Murray (dir.), *After Rome's Fall. Narrators and Sources of Early Medieval History. Essays presented to Walter Goffart*, Toronto, 1998, p. 232-250.
- OLSON, David R. « From Utterance to Text : the Bias of Language in Speech and Writing », *Harvard Educational Review*, 47/3 (1977), p. 257-281.
- ONG, Walter Jackson. *Orality and Literacy : The Technologizing of the Word*. London/New York, Methuen, 1982. x-201 p.
- PARISOT, Robert. *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*. Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1975 (1898). xxxii-820 p.
- PARKES, Malcolm B. « Lire, écrire, interpréter le texte. Pratiques monastiques dans le Haut Moyen Âge », dans Guglielmo Cavallo et Roger Chartier (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 1997, p. 109-123. [Coll. « L'univers historique »].
- PATT, William D. « The Early 'Ars dictaminis' as Response to a Changing Society », *Viator*, 9 (1978), p. 133-155.

- PETRUCCI, Armando. « Lire au Moyen Âge », *Mélanges de l'École française de Rome*, 96/2 (1984), p. 603-616.
- PFISTER, Christian. « L'archevêque de Metz Drogon (823-856) », dans *Mélanges Paul Fabre. Études d'histoire du Moyen Âge*, Genève, Slatkine Reprints, 1972 (1902), p. 101-145.
- PFISTER, Christian. « L'évêque Frothaire de Toul », *Annales de l'Est*, 4(1890), p. 261-313.
- POULIN, Joseph-Claude. « Le dossier de saint Guénolé de Landévennec », *Francia*, 23/1 (1996), p. 167-205.
- POULIN, Joseph-Claude. « Le sort de la civilisation écrite dans l'Occident après la disparition de l'Empire romain », *Cahiers des études anciennes*, 35 (1999), p. 73-80.
- RICHÉ, Pierre. « Centers of Culture in Frankish Gaul Between the 6th and the 9th Centuries », dans Sylvia L. Thrupp (dir.), *Early Medieval Society*, New York, Appleton-Century-Crofts, 1967 [1964], p. 221-236.
- RICHÉ, Pierre. *Les Carolingiens. Une famille qui fit l'Europe*. Paris, Hachette, 1997 (1983). 490 p.
- RICHTER, Michael. *The Formation of the Medieval West. Studies in the Oral Culture of the Barbarians*. New York (Dublin), St Martin' Press, 1994. xv-292 p.
- SAENGER, Paul. « Manières de lire médiévales », dans R. Chartier et H.-J. Martin (dir.), *Histoire de l'édition française. I- Le livre conquérant. Du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Promodis, 1982, p. 130-141.
- SAENGER, Paul. « Silent Reading : Its Impact on Late Medieval Script and Society », *Viator*, 13 (1982), p. 367-414.
- SCHIEFFER, Rudolf et Hans Martin Schaller. « Briefe und Briefsammlungen als Editionsufgabe », dans *Mittelalterliche Textüberlieferung und ihre kritische Aufarbeitung. Beiträge der Monumenta Germaniae Historica zum 31. Deutschen Historikertag Mannheim*, Munich, MGH, 1976, p. 60-70.
- SCHMALE Franz-Josef *et al.* « Brief, Briefliteratur, Briefsammlungen », *Lexikon des Mittelalters*, 1ère éd. Munich/Zurich, Artemis Verlag, 1983, t. 2, col. 648-683.
- SCHNEIDMÜLLER, Bernd. « Briefe und Boten im Mittelalter », dans Wolfgang Lutz (dir.), *Deutsche Postgeschichte : Essays und Bilder*, Berlin, Nicolai, 1989, p. 10-21. [Coll. « Begleitbuch zur Neueröffnung des Postmuseums Berlin »].

- SCHRÖRS, Heinrich. *Hinkmar, Erzbischof von Rheims. Sein Leben und seine Schriften*. Freiburg im Breisgau, Herder'sche Verlagshandlung, 1884. 588 p.
- SOT, Michel. *Un historien et son Église au X^e siècle : Flodoard de Reims*. Paris, Fayard, 1993. 832 p.
- STRATMANN, Martina. « Briefe an Hinkmar von Reims », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 48 (1992), p. 37-81.
- STRATMANN, Martina. *Hinkmar von Reims als Verwalter von Bistum und Kirchenprovinz*. Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1991. xi-85 p. [Coll. « Quellen und Forschungen zum Recht im Mittelalter », 6].
- STRATMANN, Martina. « Schriftlichkeit in der Verwaltung von Bistümern und Klöstern », dans Rudolf Schieffer (dir.), *Schriftkultur und Reichsverwaltung unter den Karolingern : Referate des Kolloquiums der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften am 17.-18. Februar 1994 in Bonn*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1996, p. 85-108. [Coll. « Abhandlungen der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften », 97].
- SULLIVAN, Richard E. « The Carolingian Age : Reflections on its Place in the History of the Middle Ages », *Speculum*, 64/2 (1989), p. 267-306.
- THEIS, Laurent. *L'héritage des Charles (de la mort de Charlemagne aux environs de l'an mil)*. Paris, Seuil, 1990. 282 p. [Coll. « Points histoire », 202].
- TOMLIN, R. S. O. « Vinisius to Nigra : Evidence from Oxford of Christianity in Roman Britain », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 100 (1994), p. 93-108.
- VODOFF, Wladimir. « Les documents sur écorce de bouleau de Novgorod », *Journal des savants*, (1966), p. 193-233.
- VODOFF, Wladimir. « Les documents sur écorce de bouleau de Novgorod : Découvertes et travaux récents », *Journal des savants*, (1981), p. 229-281
- WERNER, Karl Ferdinand. « *Missus-marchio-comes*. Entre l'administration centrale et l'administration locale de l'empire carolingien », dans W. Paravicini et K.-F. Werner (dir.), *Histoire comparée de l'administration (IV^e-XVIII^e siècles)*, Munich/Zürich, 1980, p.191-239.
- WHITELOCK, Dorothy. « Letters », dans D. Whitelock, *English Historical Documents c. 500-1042*, Londres, Eyre & Spottiswoode, 1955, p. 571-579.

WILMART, André. « Lettres de l'époque carolingienne », *Revue bénédictine*, 34 (1922), p. 234-245.

WOOD, Ian N. « Letters and Letter-Collections from Antiquity to the Early Middle Ages : the Prose Works of Avitus of Vienne », dans Marc Anthony Meyer (dir.), *The Culture of Christendom : Essays in Medieval History in Commemoration of Denis L. T. Bethell*, Londres/Rio Grande, The Hambledon Press, 1993, p. 29-43.

Annexe 1 Cotation des lettres

- Chaque collection ou groupe de lettres est représenté par un sigle de deux lettres.
- Chaque lettre possède un numéro unique à l'intérieur de sa collection ou de son groupe.

Agobard de Lyon

sigle : **AL**
numérotation : **1-19**

Numérotation chronologique de l'édition de Dümmler. Les lettres **AL17** et **AL19** ne sont pas d'Agobard¹.

Amalaire de Metz

sigle : **AM**
numérotation : **1-14**

Numérotation chronologique de l'édition de Dümmler. Les lettres **AM13** et **AM14** ne sont pas d'Amalaire. La lettre **AM12** est en fait un extrait d'un texte apocryphe². Une lettre est numérotée **AM8.5**, afin de respecter la numérotation de Dümmler.

Claude de Turin

sigle : **CT**
numérotation : **1-12**

Numérotation chronologique de l'édition de Dümmler.

¹ Van Acker (édit.), *Agobard...*, p. xx-xxi.

² Germain Morin, « L'édition des lettres d'Amalaire dans les *Monumenta Germaniae Historica* », *R.B.*, 16 (1899), p. 419-421.

Dungal de Saint-Denis

sigle : **DS**
numérotation : **1-9**

Numérotation chronologique de l'édition de Dümmler.

Éginhard

sigle : **EG**
numérotation : **1-71**

Numérotation chronologique de l'édition de Hampe.

Frothaire de Toul

sigle : **FT**
numérotation : **1-32**

Numérotation de l'édition de Parisse, reproduisant l'ordre des lettres telles qu'elles se présentent dans le manuscrit unique.

Loup de Ferrières

sigle : **LF**
numérotation : **1-133**

Numérotation chronologique de l'édition de Levillain.

Raban Maur

sigle : **RM**
numérotation : **1-59**

Numérotation chronologique de l'édition de Dümmler. Il y a une lettre **RM2b** et un lettre **RM17b**, afin de respecter la numérotation de Dümmler.

Theuthilde de Remiremont

sigle : **TR**

numérotation : **1-6**

Numérotation de l'édition de Parisse, basée sur l'ordre des lettres dans le manuscrit unique.

Lettres éparses (*epistolae variorum*)

sigle : **AA, EC, EV, LA**

numérotation : **AA1-4; EC24-42; EV1-95; LA6-10**

Les numérotations chronologiques des lettres cotées **AA**, **EC** et **LA** sont celles des éditions de Dümmler. Les lettres cotées **AA** ont été éditées en appendice de la correspondance d'Alcuin. Les lettres cotées **LA** ont été éditées en appendice de la correspondance de Loup de Ferrières. Celles des lettres cotées **EV** reprennent l'ordre chronologique de Dümmler tout en associant sous un même sigle différentes lettres écrites après la mort de Charlemagne, dont celles éditées sous le titre « *epistolae variorum* » :

TABLEAU XIV

CONCORDANCE DES LETTRES ÉPARSES DE COTE EV		
Cote	Édition de référence	Numéro dans l'édition de référence
EV1	Dümmler (édit.), <i>Epistolae variorum inde a morte Caroli Magni...</i>	1
EV2	<i>Ibid.</i>	2
EV3	<i>Ibid.</i>	3
EV4	<i>Ibid.</i>	4
EV5	<i>Ibid.</i>	5
EV6	<i>Ibid.</i>	6
EV7	<i>Ibid.</i>	7
EV8	<i>Ibid.</i>	8
EV9	<i>Ibid.</i>	9
EV10	<i>Ibid.</i>	10
EV11	<i>Ibid.</i>	11
EV12	<i>Ibid.</i>	12
EV13	<i>Ibid.</i>	13
EV14	<i>Ibid.</i>	14

EV15	<i>Ibid.</i>	15
EV16	<i>Ibid.</i>	16
EV17	<i>Ibid.</i>	17
EV18	<i>Ibid.</i>	18
EV19	<i>Ibid.</i>	19
EV20	<i>Ibid.</i>	20
EV21	<i>Ibid.</i>	21
EV22	<i>Ibid.</i>	22
EV23	<i>Ibid.</i>	23
EV24	<i>Ibid.</i>	24
EV25	<i>Ibid.</i>	25
EV26	<i>Ibid.</i>	26
EV27	<i>Ibid.</i>	27
EV28	<i>Ibid.</i>	28
EV29	<i>Ibid.</i>	29
EV30	<i>Ibid.</i>	30
EV31	<i>Ibid.</i>	31
EV32	<i>Ibid.</i>	32
EV33	<i>Ibid.</i>	33
EV34	<i>Ibid.</i>	34
EV35	<i>Ibid.</i>	35
EV36	Dümmler (édit.), <i>Amulonis archiepiscopi Lugdunensis epistolae.</i>	1
EV37	<i>Ibid.</i>	2
EV38	Dümmler (édit.), <i>Ermenrici Elwangensis epistola...</i>	-
EV39	Dümmler (édit.), <i>Ad epistolas variorum supplementum.</i>	1
EV40	<i>Ibid.</i>	2
EV41	<i>Ibid.</i>	2 ³
EV42	<i>Ibid.</i>	3
EV43	<i>Ibid.</i>	4
EV44	<i>Ibid.</i>	5
EV45	<i>Ibid.</i>	6
EV46	<i>Ibid.</i>	7
EV47	<i>Ibid.</i>	8
EV48	<i>Ibid.</i>	9

³ Cette lettre est éditée à la suite de la précédente, sans numérotation propre.

EV49	<i>Ibid.</i>	10
EV50	<i>Ibid.</i>	11
EV51	Dümmler (édit.), <i>Epistolae variorum inde a saeculo nono medio...</i>	1
EV52	<i>Ibid.</i>	2
EV53	<i>Ibid.</i>	3
EV54	<i>Ibid.</i>	4
EV55	<i>Ibid.</i>	5
EV56	<i>Ibid.</i>	6
EV57	<i>Ibid.</i>	7
EV58	<i>Ibid.</i>	8
EV59	<i>Ibid.</i>	9
EV60	<i>Ibid.</i>	10
EV61	<i>Ibid.</i>	11
EV62	<i>Ibid.</i>	12
EV63	<i>Ibid.</i>	13
EV64	<i>Ibid.</i>	14
EV65	<i>Ibid.</i>	15
EV66	<i>Ibid.</i>	16
EV67	<i>Ibid.</i>	17
EV68	<i>Ibid.</i>	18
EV69	<i>Ibid.</i>	19
EV70	<i>Ibid.</i>	20
EV71	<i>Ibid.</i>	21
EV72	<i>Ibid.</i>	22
EV73	<i>Ibid.</i>	23, I
EV74	<i>Ibid.</i>	23, II
EV75	<i>Ibid.</i>	23, III
EV76	<i>Ibid.</i>	24
EV77	<i>Ibid.</i>	25, I
EV78	<i>Ibid.</i>	25, II
EV79	<i>Ibid.</i>	26, I
EV80	<i>Ibid.</i>	26, II
EV81	<i>Ibid.</i>	26, III
EV82	<i>Ibid.</i>	27
EV83	<i>Ibid.</i>	28A
EV84	<i>Ibid.</i>	28B
EV85	<i>Ibid.</i>	29

EV86	<i>Ibid.</i>	30
EV87	<i>Ibid.</i>	31, I
EV88	<i>Ibid.</i>	31, II
EV89	<i>Ibid.</i>	31, III
EV90	<i>Ibid.</i>	31, IV
EV91	<i>Ibid.</i>	31, V
EV92	<i>Ibid.</i>	31, VI
EV93	<i>Ibid.</i>	32
EV94	<i>Ibid.</i>	33
EV95	<i>Ibid.</i>	34

Dossier de la déposition de Gunther de Cologne

sigle : **GC**

numérotation : 1-13

Numérotation chronologique de l'édition de Dümmler.

Dossier du divorce de Lothaire II

sigle : **DL**

numérotation : 1-23

La numérotation respecte l'ordre du manuscrit unique. Elle ne correspond à aucune numérotation utilisée jusqu'à présent :

TABLEAU XV

CONCORDANCE DES LETTRES DU DOSSIER DU DIVORCE DE LOTHAIRE II		
Cote	Édition de référence⁴	Numéro dans l'édition de référence
DL1	Perels	35

⁴ Ernst Perels (édit.), *Nicolai I papae epistolae : de rebus Franciae praecipue de divortio Lotharii II regis*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi IV*, Berlin, MGH, 1891, t. 6, vol. 2, p. 267-352. Ernst, Dümmler (édit.), *Epistolae ad divortium Lotharii II. regis pertinentes*, dans *MGH. Epistolae Karolini aevi IV*, Berlin, MGH, 1925, t. 6 vol. 1, p. 207-240. Johannes Mansi et al. (édit.), *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, Paris/Leipzig, H. Welter, 1903 (1758-1798), vol. 15. César Baronius, *Annales ecclesiastici*, vol. 14.

DL2	Perels	42
DL3	Perels	31
DL4	Dümmler	8
DL5	Dümmler	12
DL6	Dümmler	16
DL7	Dümmler	10
DL8	Dümmler	3
DL9	Dümmler	7
DL10	Dümmler	14
DL11	Dümmler	1
DL12	Dümmler	2
DL13	Dümmler	17
DL14	Dümmler	9
DL15	Mansi	col. 789-791
DL16	Dümmler	18
DL17	Dümmler	13
DL18	Dümmler	11
DL19	Baronius	année 862, n° 23-27
DL20	Dümmler	5
DL21	Dümmler	6
DL22	Dümmler	4
DL23	Dümmler	15

Annexe 2 Fac-similés

Planches I et II : lettre de Charles le Chauve aux habitants de Barcelone, recto et verso

CALMETTE, Joseph. « Une lettre close originale de Charles le Chauve », *École française de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 22 (1902), pl. IV et V.

Planches III et IV : lettre de l'évêque Hildegrim d'Halberstadt au prévôt Réginbert de Werden, recto et verso

CHAPLAIS, Pierre. « The Letter from Bishop Wealdhere of London to Archbishop Brihtwold of Canterbury : The Earliest Original 'lettre close' extant in the West », dans Malcolm B. Parkes et A. G. Watson (dir), *Medieval Scribes, Manuscripts and Libraries : Essays presented to N. R. Ker*, Londres, Scholar Press, 1978, p. 13-14.

Planches V et VI : mandement de Louis le Pieux à l'évêque Badurad de Paderborn, recto et verso

CHAPLAIS, Pierre. « The Letter from Bishop Wealdhere... », p. 11-12.

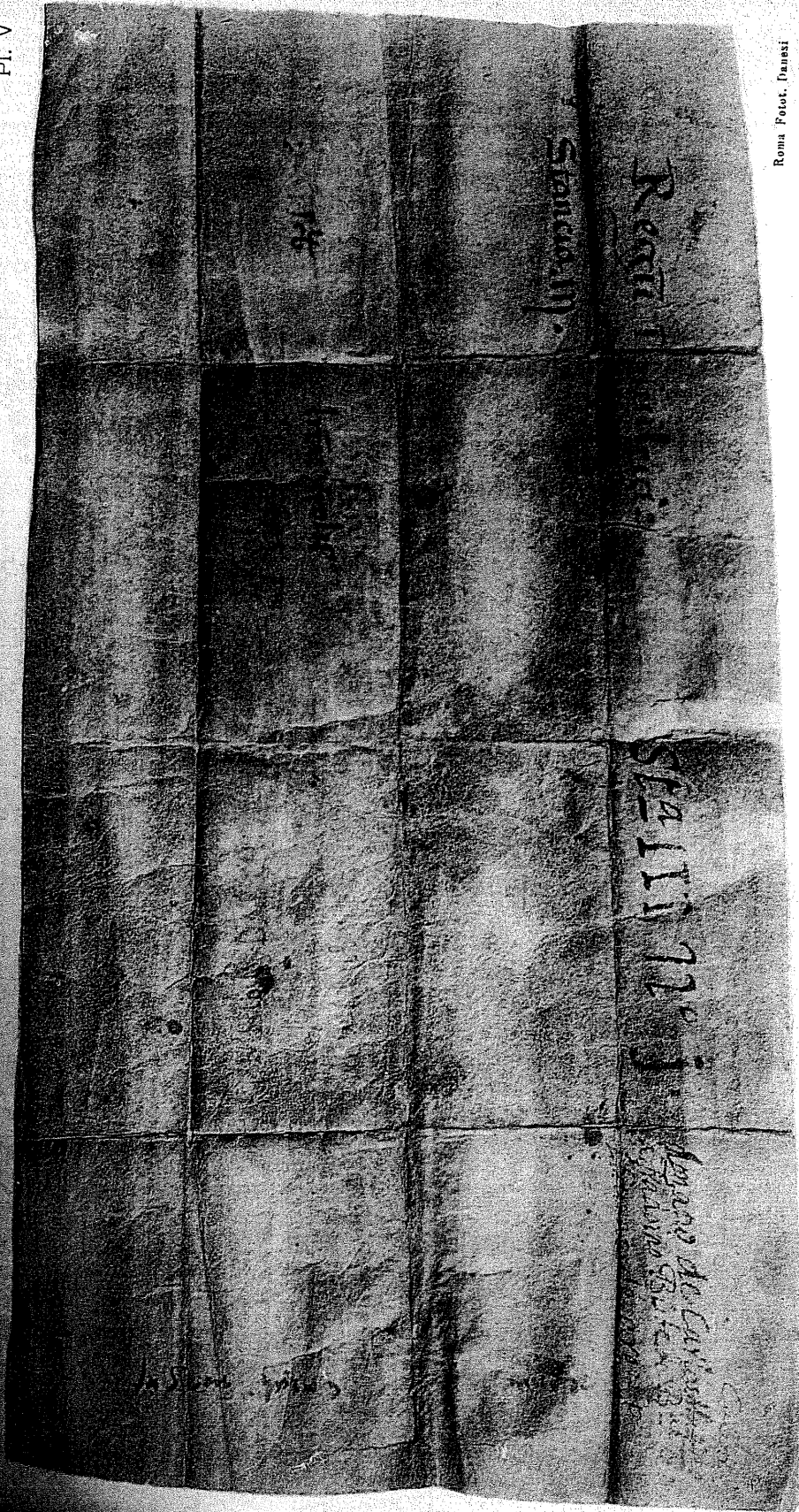
Memoriam scire de peccatis et peccatis
 omnibus, Bartholomaeus, peccatis
 esse vestram. In pud vos quoque, ut
 vestram referam. Sed et hanc
 fiduciam conditā remunerationem
 adhibere, et si dicitur, illam
 scilicet de postulis, membris
 salutem.

Item de omni peccatis, membris
 scilicet qui supra munitur, et
 in manu dicitur. In manu dicitur
 Venie dicitur, sed
 mutua nobis detur. In manu
 repetitur parva sumus.
 sed in ea parva melius.

Item de postulis, membris
 salutem.

Roma Fotus. Parisi

LETTRE CLOSE ORIGINALE DE CHARLES LE CHAUVE (RECTO)



Roma Fotot. Panesi

LETTRE CLOSE ORIGINALE DE CHARLES LE CHAUVÉ (VERSO)

Hildegri mus in bapone...
 Salarem Sarenar...
 tunc semp xpi...
 nra habent...
 nrae necessitate...
 vplurimu no...
 so p... no...
 illius in hoc...
 nra...
 ex sui necessitate...
 do...
 ind...
 P...
 hoc...

PLATE 5 Mandate of Bishop Hildegri mus of Halberstadt to Reginbert, provost of Werden (Münster, Staatsarchiv, Fürstentum Münster, Urk. no. 2; A. D. 876 x 877; reduced).



PLATE 6 Dorse of Bishop Hildegrim's mandate (reduced).

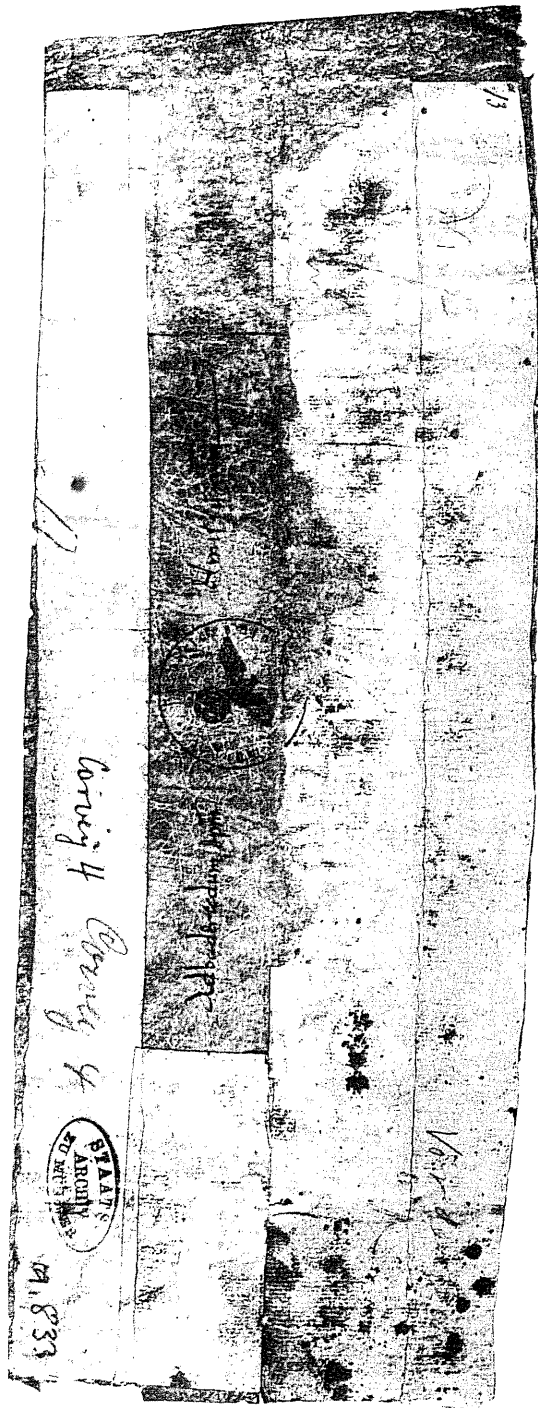


PLATE 4 Dorse of the mandate of Louis the Pious (reduced).

12 CHAPLAIS The earliest original 'letter close'